

OBSERVATIONS SYNTHÉTIQUES

Sans avoir la prétention de faire un traité du blason, nous allons consigner — en quelque sorte en guise de synthèse de notre travail — une série d'observations basées sur nos études sigillographiques.

Ces observations comprennent, un peu au hasard, les parties principales de la science héraldique. Etayées d'exemples, avec renvoi aux sources, elles pourront, un jour, espérons-nous, venir à point pour la confection d'un traité, dont l'auteur devrait, bien entendu, avoir à sa disposition une foule d'autres recueils analogues au nôtre, et, surtout, ... s'abstenir d'utiliser, pour cette tâche, les traités parus, en ces derniers temps, en Belgique, en Hollande et en France.

*
**

De l'origine des armoiries.

Il est un fait incontestable, c'est que les armoiries héréditaires de la haute noblesse datent de la seconde moitié du XII^e siècle. Un des premiers sceaux armoriés est celui de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce sceau, appendu à des chartes de 1161 à 1177, porte un lion (1). En Brabant, le premier prince

(1) « Le comte y est représenté coiffé d'un chapeau de fer cylindrique sur lequel le lion de l'écu est également figuré. Entre la date de 1161, mentionnée par VREDIUS, et celle de 1177, le comte Philippe a encore fait usage d'un autre sceau où on le voit armé d'un casque conique à timbre arrondi, sans ornement... Une photographie de ce dernier sceau a été donnée par M. DEMAY dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre*. » (JEAN VAN MALDERGHEM, *Les Fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Leur origine, leur nature, leur symbolisme*).

qui se servit d'un blason, c'est Henri I^{er}. Il l'appendit à un acte de 1195. Dix ans auparavant, son sceau était dépourvu du lion.

Les ducs de Brabant ont donc orné leur bouclier d'un emblème héraldique entre 1185 et 1195 (1).

Quel était le motif qui a amené l'invention des armoiries? Il paraît être d'ordre purement matériel. Le casque du chevalier, qui laissait visible la figure, fut complété, vers le XI^e siècle, par des parties garantissant le nez et le front, et remplacé, au XIII^e siècle, par un heaume fermé, couvrant la tête entière. Les traits disparaissent, alors, absolument. Qu'y avait-il de plus naturel, d'ailleurs, que de munir le bouclier, la partie la plus visible de l'armure, de certains signes de nature à faire mieux reconnaître le personnage, dont, déjà, le casque à nasal cachait en partie la figure, au point de le rendre presque méconnaissable? Les sceaux nous fournissent la preuve que c'est bien cette modification du casque qui a dû donner naissance aux armoiries.

Leur origine est donc exclusivement militaire et individuelle. Elles ne tardèrent pas à être adoptées comme marque caractéristique de la *gens*. Les cours de justice seigneuriales placèrent sur leurs sceaux le blason du maître. A une certaine époque, la croyance se répandit que les armoiries se rattachaient à la propriété elle-même, et il advint qu'un nouveau seigneur remplaça ses propres armoiries par celles qui étaient censées appartenir à la terre qu'il venait d'acquérir. Plus souvent, on combina les armes que l'on prenait pour celles de la seigneurie avec son blason familial, soit en écartelant, soit en les y plaçant en cœur, etc.

On peut citer quelques exemples : Berchem (Anvers), Cuijk, Dussen, Heusden, Jauche (Brabant), Apeldoorn, Batenburg, Brakel, Hacfort, Voorst (Gueldre), Enghien (Hainaut) ont conservé, jusqu'à nos jours, les armes de leurs anciennes familles seigneuriales. Louvain scelle encore de la fasce de la puissante maison dynastique qui en a emprunté le nom, et, abstraction faite de son écusson en cœur, Malines a porté, à travers le moyen âge, et porte encore aujourd'hui, le glorieux bouclier des Berthout, ses seigneurs dès l'aurore du blason.

D'autres localités — et c'est là la règle générale — adoptèrent, tour à tour, les armes de leurs maîtres successifs.

Quant aux armoiries *communales* proprement dites, — nous entendons par là celles qui, au lieu de provenir d'une famille seigneuriale, sont ornées d'un emblème héraldique d'une origine purement communale, — elles sont bien plus rares et moins anciennes que celles d'origine individuelle; elles ne remontent guère au delà du milieu du XIV^e siècle.

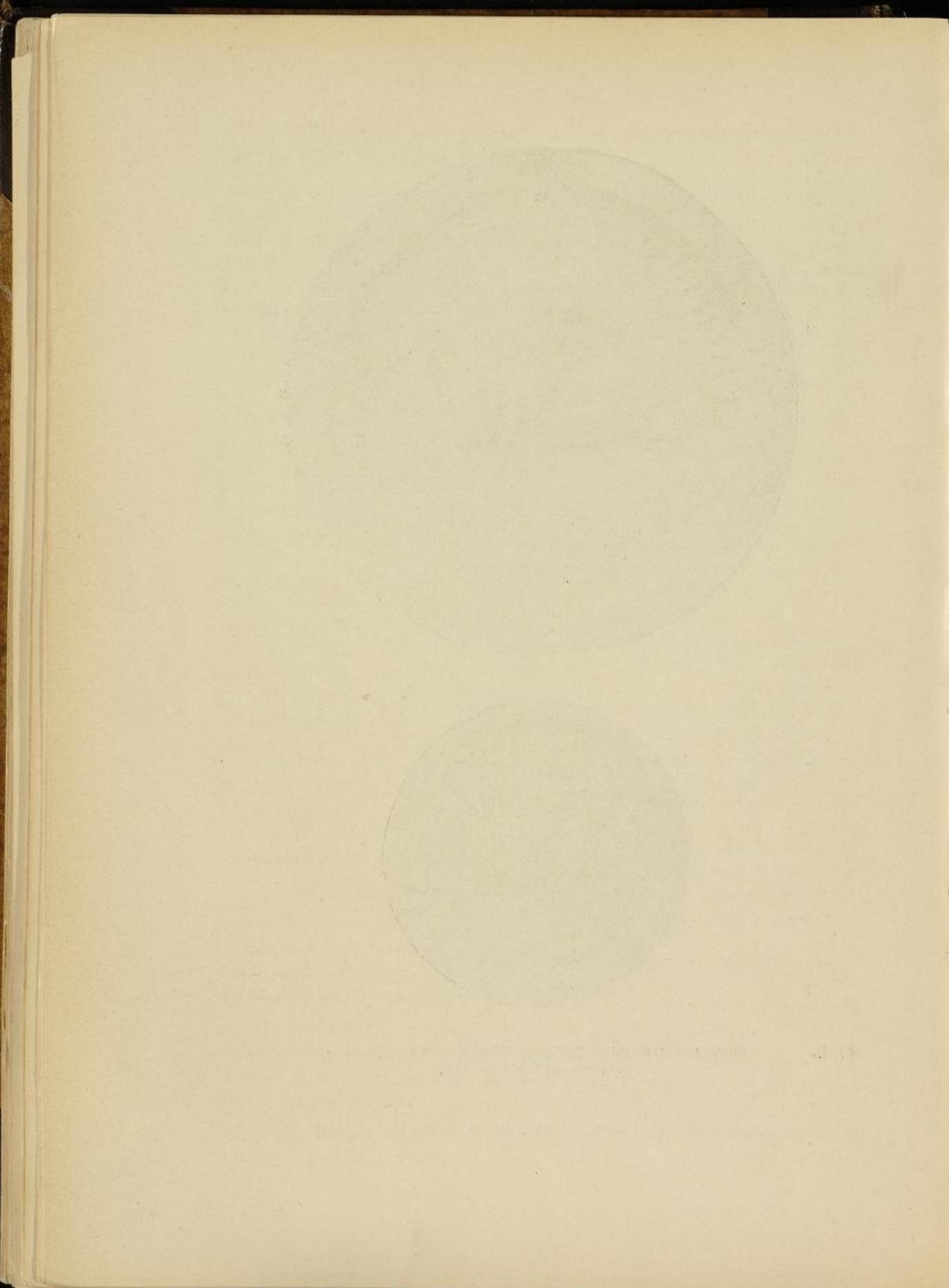
Mais, nous le répétons, dans le principe, le blason était exclusivement personnel, pour devenir, bientôt, le symbole distinctif de la race.

*
**

(1) DE RAM, *Notice sur les sceaux des ducs de Brabant*; Mém. de l'Académie royale de Belg. T. XXVI.



Pl. II. Sceau et contre-scel de Philippe d'Alsace, comte de Flandre
(d'après une charte de 1162).



Personnes de la même famille portant des armoiries différentes. Seigneurs qui substituent à leurs armes celles de leurs terres.

Il est intéressant de signaler des exemples de personnes de la même famille se servant d'armoiries tout à fait différentes et d'autres de seigneurs qui substituent à leurs emblèmes familiaux les armes qui passaient pour être celles de leurs terres.

Voici quelques cas qui méritent tous un examen attentif :

Thierry van Borssele, sgr. de Zuijlen, en 1407, scelle des armes pleines de Zuijlen ;

Henri et Francon de Hückeswagen, frères, portent, en 1260, deux blasons distincts ; le premier : quatre roses ; le second : deux chevrons ;

Anselme van Keeken, en 1567 : plain, au chef chargé de trois roses, alors que son neveu :

Georges van Keeken appose au même acte un sceau armorié d'une croix ;

André de Merode, chevalier, sgr. de Frankenberg, 1417 : porte les armes de Frankenberg (les besants) ;

Godefroid, sire du Mortier, en 1296 : d'hermine au lion ;

Henri du Mortier, fils dudit : trois étoiles à cinq rais, surmontées d'un lambel ;

Renier de Neufchâteau, le vieux, en 1574 : six fleurs de lis ;

Renier de Neufchâteau, son neveu, ou cousin : un burelé au lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson à la croix engrêlée ;

Gauthier de Rochefort, sgr. de Haneffe et d'Ochain, en 1557 : les armes de Haneffe ;

Bernardus dictus Rusze, en 1260 : plain, à la bordure (simple) ;

Dominus Wilhelmus, père dudit : un chapel, avec mentonnière ;

Gauthier de Smeersnidere, jadis prisonnier à Bastweiler, dans la troupe de Chantraine, scelle, en 1574, d'un semé de besants, ou tourteaux ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier denché, chargé d'une coquille ;

Guillaume de Smeersnidere, ayant combattu, à Bastweiler, dans la même troupe, scelle, en 1574 : de trois étrières ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais ;

Frédéric et *Vell van Wevelkoven* scellant, ensemble, en 1401, un acte d'Hermann van *Lievendail* portent, le premier : deux fasces, le second : un échiqueté.

On rencontrera encore des exemples analogues aux noms suivants :

Amandeau, Ambresin, Anseau, Baert, Blancart, Borch, Buijsingen, Damme, Esselen, Fraijbaert, Franeau, Goudacker, Grammene, Heinsberg, Huldenberg, Isenburg, Cale (à Malines), Coudenberg, Craspournient, Lardier, Latteur, Leppevelde, Liesveld, LIETHEN, Linschoten, Lison, Löwenburg, Mailfer, Marien (à Graesen), Meerte, Nethen, Noot, Paesschen, Pannekoek, Parmentier, Pede, Pipenpoij, Quesne, Renneberg, Rijke, ROGBROEC, Rosen, Saint-Géry, Zaman, Schoij, Spiegel, Stapel, Surlet, Zwaef, Zwijveke, Taije, Thier, Transnoit (père et fils), Vivien, Wassart, Wijneghem, Woluwe.

Personnages portant deux blasons et davantage.

Dans le même ordre d'idées, citons des exemples de seigneurs qui portent sur leurs contre-scels d'autres armoiries que sur leurs sceaux mêmes, c'est-à-dire sur ceux-ci le blason familial, et sur ceux-là les emblèmes d'une seigneurie.

Tel est le cas des suivants :

Jean d'Audenarde porte, en 1277, sur son sceau équestre, le fascé, d'Audenarde, et, au contre-scel, l'écu du *Rosoy* ;

Louis de Beaujeu, chevalier en 1295, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un poisson recourbé ;

Jacques de Châtillon, sgr. de Leuze et de Condé, en 1295, sur son sceau équestre, ses armées familiales et, au contre-scel : un écu à la bande ;

Raoul, comte d'Eu et de Guines, en 1552, sur son sceau équestre : un lion et un semé de billettes, et, au contre-scel : un écu plain à la bordure engrêlée ;

Rasse de Gavre, sgr. de Liedekerke et de Bréda, en 1289 : sur son sceau équestre : trois lions, et, au contre-scel parti de Gavre et de Bréda ;

Gérard, sgr. de Hornes, de Perwez, etc., en 1524 : sur son sceau équestre : les trois huchets de Hornes, et, au contre-scel : les deux poissons d'Altena ;

Arnould, comte de Looz et de Chiny, en 1257 : sur son sceau équestre : l'écu de Looz (ici : un *fascé*, de 8 pièces) et au contre-scel : l'écu de Chiny ;

Jean, vicomte de Melun, en 1548 : sur son sceau équestre : les armes de Melun, et, au contre-scel : une croix tréflée resarcelée.

Philippe, marquis de Namur, en 1212 : sur son sceau équestre : un écu à deux *barres*, lequel écu, vu seulement à moitié, doit représenter le chevronné, ou les trois chevrons, de Hainaut ancien ; le même prince porte sur son contre-scel : l'écu de Flandre, brisé d'un bâton, qui est de Namur ;

On peut encore citer, à ce propos, le sceau d'Everard, comte de la Mark, de 1289, qui porte, à l'avant, simplement la fasce échiquetée, tandis que, au revers, celle-ci est sommée d'un lion issant.

Mais il ne convient évidemment pas de ranger dans cette même catégorie l'exemple de :

Lambiers li Tonliniers (Tollenaere), qui, en 1285, scelle d'un écu à trois châteaux, ou portes crénelées à trois tours, tandis que le contre-scel présente un écu à un seul meuble de cette espèce. Ici, c'est, sans aucun doute, l'exiguïté de cet écu du contre-scel qui a engagé le personnage à n'y faire graver qu'un seul meuble, la représentation de tous devant les rendre trop minuscules.

Relevons, enfin, le cas de *Alanus Nuz, legum professor*, qui, en 1292, scelle d'un écu au lion, ledit écu surmonté d'un autre écu, plus petit, à l'écusson plain, accompagné de six macles en orle.

Les détails manquent pour résoudre le problème héraldique que présente ce curieux sceau de savant.

*
**

Les sceaux de quelques princes et seigneurs réunissent les blasons de plusieurs possessions, comme, entre autres, ceux des suivants :

Arnould, duc de Gueldre et de Juliers, porte, en 1446, affrontées, les armes de Gueldre et de Juliers ;

Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, en 1405 : les armes de Juliers et de Gueldre ;

Jean de Looz, sgr. d'Agimont et de Walhain, en 1574 : les armes de Looz et parti ; au 1^{er}, indistinct ; au 2^d, un lion ; cimier de ce second blason : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé ;

Thierry de Rochefort, en 1577 : deux blasons timbrés, le 1^{er}, indistinct, le 2^d, Rochefort ;

Philippine de Fauquemont, femme de Jean, comte de Salm, en 1564, trois écus, à savoir : Salm, Chiny et Fauquemont ; etc.

Dès le xv^e siècle, cet usage se développa davantage, et nous voyons, alors, les princes grouper dans leurs sceaux, ordinairement autour de leur portrait, les écus de toutes leurs propriétés.

*
**

Changements d'armoiries.

Puisqu'il vient d'être question de seigneurs portant plusieurs blasons et d'autres qui remplacent celui de leur famille par les emblèmes d'une terre, nous croyons pouvoir citer, ici, quelques exemples de personnages qui changent d'armoiries, sur des sceaux successifs :

Rikart de Forstbach scelle, en 1577, d'un sautoir et d'un écusson en cœur à trois annelets ; deux ans après, il écartèle d'un sautoir et de trois annelets ;

Mathilde de Gueldre porte, en 1547 : parti de Gueldre et Berthout ; en 1572 : parti de Gueldre et d'un coupé de Gueldre et de Berthout ; en 1574 : parti d'un coupé de Blois et de Hainaut (brisé d'un lambel) et de Gueldre seul ;

Arnould van Guijgoven scelle, en 1574 : d'une fasce et d'un écusson en cœur à la bande, tandis que, en 1585, il écartèle d'une fasce et d'une bande ;

Gérard le Borgne de Jauche porte, en 1574 : un sautoir, chargé en chef d'un annelet et un écusson en cœur à la fasce et, en la même année, d'un écu semblable, sans l'annelet ;

Jean de Libinès, en 1540, 45 : une bande, chargée en chef d'une molette, et, en 1540 (n. st.), d'une étoile à cinq rais, à la place de celle-ci ;

Bourleus, bâtard de Ligny, en 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion ; en 1586 : un lion cour., à la queue fourchée et une cotice brochante ;

Godefroid de Sayn brise, en 1558, le léopard lionné, à la queue fourchée, d'un lambel et le porte couronné et sans lambel, en 1548,

tandis que sa fille Cunegonde, femme du sgr. de Dollendorf, porte, en 1558, parti de Sayn plein et de Dollendorf, et, en 1548, parti de Dollendorf et de Sayn, brisé, cette fois, d'un lambel, au rebours des pratiques paternelles ;

Gauthier Weijns porte, en 1574 : de . . . à l'écusson plein et à la bordure engrêlée, et brise, en 1579, d'un franc-quartier chargé de trois chevrons.

Pour d'autres exemples de modification d'armoiries par les mêmes personnes, on peut consulter les articles :

Brabant, Cale, Campenhout, Canyon, Clarensonne, Leuth, Luxembourg (*passim*), Malburg (deux cimiers différents), MANY, Ramoneur, Schoonveld, Sobbe, Surllet, etc.

Le fils aîné ou l'agnat, devenant chef de maison ou de branche, adopta naturellement les armes pleines de celle-ci, ce qui pourrait expliquer quelques-uns des changements signalés ci-dessus ; d'autres ont leur raison d'être dans de nouvelles alliances, dans l'acquisition d'une terre, ou simplement dans le caprice. A défaut de détails biographiques, on en est généralement réduit à l'hypothèse. HEMRICOURT cite une série d'exemples fort curieux de substitutions d'armoiries.

Mais toute l'importance de ses témoignages ne valant pas celui d'un acte authentique, nous nous empressons de reproduire ici un document, du commencement du xv^e siècle, très intéressant au point de vue héraldique. Un échevin d'Anvers y déclare, devant ses collègues, que, par suite de la suppression de la brisure dont il avait marqué son sceau jusqu'alors, il va en adopter un autre, mais que les actes munis de l'ancien resteront valables. Voici la teneur de cette pièce :

Int jaer xiiij^e ende een, xix dagen in December, soe toende Quinten Clarensonne, scepene tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen in den selven tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmids ghebreecs wille dat hire ane hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden (1).

La brisure dont Clarensonne annonce la disparition consiste en un écusson en cœur, chargé d'un oiseau (héron?).

(1) FERNAND DONNET, *Un Changement de sceau et d'armoiries, à Anvers, en 1401. La famille Clarensonne* (Bruxelles, 1894).

On trouve ci-dessous la reproduction des deux sceaux (1).



*
*
*

Officiers, vassaux, etc., adoptant les armes de leurs maîtres, etc.

Au moyen âge, on ne l'ignore pas, il était permis à chacun d'adopter des armoiries, et ce droit, pour relatif qu'il fût, appartenait au roturier aussi bien qu'au patricien et au noble.

Les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers adoptèrent fréquemment l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, ou bien encore de leur ville.

C'est ainsi qu'on retrouve les trois chevrons des anciens burgraves d'Anvers dans les armoiries d'un grand nombre de familles de cette cité et de ses environs. La ville de Lierre et l'abbaye de Tongerlo, voisines d'Anvers, scellent de trois chevrons, de même que beaucoup de familles habitant Lierre ou dépendant de Tongerlo. La fleur de lis, au pied coupé, emblème des Rotselaer, Aerschot, Wesemael, Lierre, etc., se rencontre, seule ou en nombre, sur les écus de beaucoup de leurs vassaux.

Les trois pals de bien des armoiries malinoises et brabançonnaises indiquent des liens de vasselage avec la famille Berthout; on les rencontre, en franc-quartier ou sur un écusson, dans celles de plusieurs échevins de Malines.

Les trois flanchis de Bréda sont très fréquents dans les blasons de vassaux de cette baronnie et de familles de Berg-op-Zoom et des alentours. Beaucoup d'échevins de Heusden, en Brabant, scellent de la roue des puissants dynastes de Heusden.

Le chevron qui orne tant d'armoiries hennuyères ne serait-il pas une réminis-

(1) Comme ils n'offrent plus assez de relief pour que nous puissions espérer obtenir des clichés suffisamment nets, directement, sur des moulages, force nous est de les donner d'après des dessins, dont nous assurons la fidélité la plus absolue, sauf pour le trait abrégé au-dessus de l'y, sur le second sceau, trait que nous n'avons pas retrouvé sur l'original.

cence des trois chevrons ou du chevronné du bouclier primitif des comtes de Hainaut?

Les vassaux de Grimberghe et de Termonde se servent, avec une préférence marquée, de la fasce et du sautoir brochant de leurs seigneurs; tels, entre autres, Jean de Bloc, dit de Coman, feudataire à Opwijk, en 1450; Henri Zuetinge, homme de *Costen* de Grimberghe, sgr. d'Aa, etc., en 1429, et tant d'autres.

Voici encore quelques exemples analogues :

Nicolas Boseclaes, vassal de Monreal, 1545, porte : deux fascés, la première de quatre, la seconde de trois losanges, tout comme le seigneur de Monreal ;

Daniel van Bouchout, tenancier de Jean d'Hamal, en 1472 : une fasce de cinq fusées (Hamal); au franc-quartier chargé de deux fascés ;

Domaes Domaes zoen, scellant, en 1555, une charte de deux frères de Reimerswaal : une épée, en bande (accostée de deux étoiles), meuble qui se voit, deux fois, en sautoir, dans les armes de ceux-ci ;

Francon de Domborg, homme de Florent, sgr. de Borssele, en 1455 : un écu présentant une grande analogie avec celui de ce seigneur ;

Huart de l'Escolle, vassal d'Englebert d'Enghien, en 1456 : un écu d'Enghien, chargé en cœur d'une rose ;

Jean van Galifort, échevin du couvent de Tongerlo, en 1425 : trois chevrons (Tongerloo), accompagnés de trois étoiles ;

Jean Ghisels, dit *van Liere*, feudataire à Cranendonck, en 1497 : trois huchets (comme les Hornes, sgrs. de Cranendonck), accompagnés en cœur d'une rose, et une bordure componée ;

Jean de Gorins, à Hal, en 1508 : un gironné (Enghien);

Josse Jacobs, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Gaesbeek, en 1574 : un lion (les sgrs. de Gaesbeek, issus de la maison de Brabant, scellèrent d'un lion couronné);

Louis de Kleeburg, vassal de Philippe d'Isenburg, en 1542 : deux fascés (comme Isenburg);

Jean Cole, homme du sgr. de Walhain, 1470 : de... à l'écusson plain et à la bande brochante;

Thierry Lecker, scellant, en 1548, un acte du comte de Clèves : un écu parti ; au 1^{er}, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (qui est Clèves); au 2^d, une fasce ;

Hunold de Letmathe, 1575 : d'hermine à la fasce échiquetée, sommée d'un lion issant, blason presque identique à celui du comte de la Mark, qui était probablement son suzerain ;

Jourdain de Leuth, échevin de Rheinberg, scelle, en 1589, un acte de Jean de Wijnhorst (son seigneur?), d'un écu plain, au chef chargé à dextre d'une merlette, tandis que d'autres membres de sa famille portaient au chef trois merlettes, comme Wijnhorst ;

Jean van der *Liorchstraten*, feudataire de Gilles de Berchem, en 1511 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir brochant (Berthout-Grimberghe); aux 2^e et 3^e, trois pals (Berthout, Berchem), armes qui, par parenthèses, offrent un des plus anciens exemples d'écu écartelé de deux blasons ;

Lambert, curé de *Lippe* (Lipp?), en 1365 : les mêmes armes que Henri, seigneur de *Lippe* : deux fasces ;

Jakemes Louchars, sergent du roi de France, en 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis ;

Jean de le Motte, homme du comte de Hainaut, en 1421 : plain, au chef d'Enghien ;

Guillaume die Weldighe, bourgeois d'IJsselstein, en 1416 : une fasce et une bande échiquetée brochante, accompagnées au canton senestre d'une étoile (comp. IJsselstein) ;

Thierry de Warrenberg, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le sire de Perwez (un Hornes), en 1574 : l'écu de Hornes, brisé d'une bordure engrêlée.

Les échevins d'Aerschot plaçaient, pour la plupart, leurs armoiries en franc-quartier sur celles de leur ville ou, mieux dit, des anciens maîtres de la terre d'Aerschot, les trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

*
**

Emblèmes, sans écu, à même dans le champ du sceau.

Beaucoup de sceaux présentent, dans leur champ, sans bouclier, des figures emblématiques qu'il importe de ne pas confondre avec des *armoiries*. Ne l'oublions pas : il ne peut être question de blason que lorsque l'emblème se trouve placé sur un écu, partie essentielle des *armoiries*. Toutefois, on remarque fréquemment que les figures, qui, plus tard, devinrent les meubles héraldiques d'une famille, avaient été employées longtemps avant l'adoption définitive des armoiries. L'examen des ouvrages sigillographiques nous permet de constater plus d'un exemple de ce genre concernant des personnages dynastiques des XII^e et XIII^e siècles.

Nous allons signaler ici quelques personnes ou familles qui portent, d'abord dans le champ de leur sceau, sans bouclier, des emblèmes que, peu après, nous voyons posés sur un écu comme armoiries.

Tel est le cas des suivants :

Jean de Brabant, échevin de Liège, se sert, en 1555 et 1555, de deux sceaux, dont l'un représente, dans le champ, sans bouclier : une escarboucle, au franc-quartier chargé d'un lion ; l'autre, le plus récent : un écu parti ; au 1^{er}, une demi-escarboucle mouvant du parti ; au 2^d, un lion ;

Renier Eggloy, échevin de Bruxelles, en 1295 et 1509, place dans le champ

(1) On peut trouver dans notre *Armorial brabançon. Recueil d'armoiries inédites* (Bruxelles, 1890), la description d'un grand nombre d'échevins de cette ville.

du sceau : un ange tenant une fleur de lis, au naturel, fleur qui, à quelques années de là, et, sous sa forme conventionnelle, figure un meuble héraldique sur le bouclier de cette famille, d'abord seule, puis au nombre de trois ;

Gerelmus Hinckaert, échevin de la même ville, de 1295 à 1501, porte dans le champ du sceau : un lion et un semé de billettes, que, peu après, sa famille porte en guise d'armoiries ;

Hughes de Coudenberg, en 1280, dans le champ du sceau : un château ou porte à trois tours crénelées, qui, en 1290, sur le sceau d'un autre (?) Hughes, se trouve placée sur un bouclier ;

Boniface de Coudenberg, en 1505, dans le champ du sceau : trois meubles semblables que nous voyons devenir, vers la même époque, les armoiries du lignage de Coudenberg ou de *Frigido Monte*, à Bruxelles ;

Michel de Leeuw (*Leo*), en 1280 à 1289, porte, dans le champ du sceau : un lion léopardé, qui, simple lion rampant, tantôt couronné, tantôt sans couronne, constituera, bientôt après, les armes du lignage bruxellois de Leeuw, ou 's *Leeus* ;

Jean Veren, fils de *Diedvien*, bourgeois à Dordrecht, en 1500, dans le champ du sceau : une tête d'enfant, meuble que, trois ans après, il porte placé sur un bouclier.

Mais, bien plus tard encore, on se complaisait, parfois, à placer dans le champ du sceau, sans bouclier, les emblèmes que des ancêtres avaient adoptés comme meubles héraldiques, par exemple sur le sceau de damoiseau Elbert Spee, de 1550, où le coq figure dans le champ sans écu.

*
**

Armoiries dues à des fonctions.

Un certain nombre d'armoiries trouvent leur origine dans des fonctions ; mais, pour la plupart des familles anciennes, il est impossible de constater les raisons qui les déterminèrent dans le choix de leurs emblèmes. Il est donc intéressant de signaler ceux qui semblent symboliser les fonctions de leurs propriétaires, puisque, par le fait même, on arrive à fixer, approximativement, l'époque de leur création.

A cette catégorie appartiennent, apparemment, les armoiries de :

Maitre Jean Gorijs, *molenslagher* juré de la ville de Bruxelles, en 1429, scelle d'un écu écartelé : aux 1^{er} et 4^e, un fer de moulin ; aux 2^e et 3^e, une cognée et celles de :

Guillaume du Mortier, *maistre carpentier* du Hainaut, en 1451 : de deux cognées.

*
**

Armoiries jouant sur le prénom.

Des armoiries jouant sur le prénom du propriétaire doivent, en bien des cas, leur origine à la fantaisie de celui-ci ; mais encore faudra-t-il se garder de trop rigoureuses conclusions, puisque ce prénom pourrait déjà avoir été porté par un ascendant du personnage en cause.

Antoine Museur, homme de fief de la seigneurie de Blicquy, en 1654, portant : une béquille de saint *Antoine* et un croissant, rangés en pal, et

Hubert Sigault, homme de fief du Hainaut, en 1592-9, scellant d'une tête et col de cerf, accompagnée en chef à dextre d'une étoile, allusion à saint *Hubert*, patron des chasseurs,

semblent, à première vue, avoir inventé eux-mêmes leurs blasons.

*
**

DES BRISURES.

Les brisures, dont l'emploi s'observait rigoureusement en France et dans la plupart des provinces méridionales des Pays-Bas, étaient peu en usage dans les provinces septentrionales de ceux-ci, en Allemagne et dans le Luxembourg. On les y rencontre dans quelques grandes familles, mais à titre d'exception.

Les manières de briser sont très nombreuses. Les traités les citent en partie.

Nous allons en signaler quelques-unes offrant un intérêt particulier.

Brisures empruntées aux armes d'une famille alliée.

Empruntées aux armes d'une famille alliée, les brisures constituent, parfois, des indices très précieux quant à la filiation des personnages. En voici quelques exemples :

Guillaume Drake, brise, en 1574 : d'une bordure échiquetée de deux tires, devant probablement son origine à une alliance avec une des nombreuses familles anversoises qui portaient une fasce échiquetée ;

Guillaume de Merode, fils de Ricaud, en 1591 : de trois fleurs de lis (complètes), empruntées aux armes de sa mère, une Wesemael ;

Jean de Stalle, appelé aussi de Hellebeek, dit de Stalle, en 1574 : d'un maillet des armes de Hellebeek ;

Jean de Waardenburg, en 1419 : d'un crampon, des armes d'une famille alliée (Boetzelaer, Galen, etc. ?) ;

Jean de *Wilre*, en 1574 : d'une fleur de lis, au pied coupé, qui est l'emblème d'une famille alliée, à preuve qu'un de ses proches, Arnould de *Wilre*, écartèle, en la même année, les armes de *Wilre* de trois fleurs de lis, au pied coupé (1).

Nous ne parlerons pas ici des brisures qui consistent à combiner avec le blason celui d'une autre famille, soit en écartelant, soit de quelque autre manière.

*
**

Le moyen âge évite la double brisure.

Le moyen âge avait pour principe d'éviter une double brisure. En brisant, par exemple, par un changement d'émaux, on conservait intacts les meubles de l'écu, ou bien une modification du cimier pouvait passer comme brisure suffisante. Il arriva qu'un personnage, qui marquait son état de cadet par un signe distinctif, supprimait ce signe dès qu'il écartelait des armes d'une autre famille. Les armoiries écartelées, composées de deux blasons, se brisèrent, en règle générale, soit en cœur, soit au premier quartier seul.

Exemples :

Jean Drake, 1574, écartelant de Drake et de trois chevrons, brise, au 2^e quartier, seul, d'un besant, ou tourteau ;

Jean van Hamme, 1574, brise le 1^{er} quartier, seul, d'une étoile ;

Guillaume de *Heersele*, 1411 : le 1^{er} quartier, seul, d'une tour ou porte crénelée ;

Henri Hertewijc, 1571 : le 1^{er} quartier, seul, d'un maillet ;

Jean Taije d'Elewijt, 1409 : le 1^{er} quartier, seul, d'un franc-quartier ;

Henri van der Vo[o]rde, 1574 : le 1^{er} quartier, seul, d'une étoile.

*
**

Brisures intéressantes.

Voici, ensuite, un choix de brisures, intéressantes à l'un ou l'autre titre :

Renaud d'Argenteau, châtelain de Limbourg, brise, en 1558-9, en ne cantonnant sa croix, chargée de cinq coquilles, que de quatre croisettes ;

(1) Voir des cas analogues sur les sceaux de Robert et Gérard d'Assche, de 1309 et de 1357.

Jean de Bijlandt, chev., brise, en 1597, d'un lambel, alors que son fils, Thierry, porte plein ;

Deux *Karsilis* de Pallandt, père et fils, en 1571, nous fournissent un exemple analogue : le fils porte plein, le père brise d'un annelet ;

Jean van Broekhuizen, en 1557, brise son champ plain de trois croisettes pattées, au pied fiché ;

Jean van der Meeren, en 1489, d'une façon analogue (trois croisettes recroisetées) ;

Thierry van Herlaer, sgr. *van der Ameijde*, en 1550 (n. st.), porte, aux 1^{er} et 4^e quartiers, une seule tête de lion, alors que sa famille en a trois pour emblèmes ;

Les frères Gauthier et Jean de Houtain, en 1265, se servent de deux blasons, apparemment tout différents ; le premier : d'une *feuille d'ortie*, chargée d'une divise ; le second : plain, au chef chargé d'un lion, issant du champ. Mais, en comparant ces armes à celles du seigneur de Houtain, en 1504 : plain, au chef plain et à la bordure engrêlée, on reconnaît que la feuille d'ortie n'est autre chose que l'effet d'une bordure engrêlée gravée en creux, et que la divise constitue tout uniment la ligne de séparation du chef, ligne à laquelle le graveur a donné trop d'épaisseur ; en un mot, que les écus de Gauthier, de 1265, et du seigneur de Houtain, de 1504, représentent les mêmes armoiries. La bordure étant déjà brisure, Jean, cadet, au lieu d'en introduire dans son blason une seconde, supprime la bordure et se contente du lion issant, pour marquer sa qualité de puiné (1) ;

Thierry de Clèves, 1592, et Gérard de Clèves, 1409, portent parti ; au 1^{er}, un demi-écusson, mouvant du parti ; au 2^e, la fasce de la Mark. Leurs sceaux permettent de constater que, dans les armes de Clèves, la partie essentielle est non pas l'escarboucle, mais bien cet écusson si fâcheusement dénaturé par les héraldistes des derniers siècles (2) ;

Henri des Comognes, vassal du comte de Namur, en 1584, et, en 1597, châtelain de Namur, porte : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel ; son parent et homonyme, échevin du Feix, en 1584, porte ces mêmes meubles sur champ de vair.

Pour d'autres brisures intéressantes, qu'on consulte les articles :

Aelbrechts, dit de Borsere, Aerleboud, Anseau, Blehen, Blicck, Bonin, DOND(t), Eijcken, FOSSET, Franqueneé, Gaiffier, HORWINEN, Jonart, Cale, Calonne (Caloen), Campenhout, Canteman, Knibbe, Coene, Coninc, Crimpen, Laurent, li Leus (= Loup), Leuth, Masson, Moliaert, Nokerboem, Oemen,

(1) Voir, plus loin, les sceaux des Holstein, Houtain, Lembeck, etc., et le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (Stuttgart, 1876), p. 48-50.

(2) L'escarboucle est une pierre précieuse placée au cœur de l'écu et représentée d'une façon conventionnelle. Comp. les sceaux d'Eustache d'Hamal (1281) et de Simon d'Enselthem (1357), les armes de Vlemincx, à Malines, etc.

Overdijle, Pelsers, Petitbon, Pont, Pré, Reinboud, Rode, Sestich, Schinman, Smet, Sottenghien, Stommelin, Stoppelere, Thier, Vijltere, Vorsthuijs, Wijtvliet.

Particulièrement intéressant est le cas de Henri d'Ursel (*van Nursene*), échevin de Termonde, en 1554, qui portait, d'après son sceau, l'*alias* Smet. Son blason représente : trois coquilles ; au chef chargé de trois merlettes. Les Ursel ayant généralement scellé d'un plain, au chef chargé de trois merlettes, il semble que des coquilles ne soient qu'une brisure de ces armes.

*
**

Brisures de bâtards.

Les bâtards brisèrent fréquemment les armes paternelles d'un bâton ou d'un filet, posé soit en bande, soit en barre. Cette dernière position est plus rare. Mais ces brisures s'employèrent tout aussi bien par les cadets de naissance légitime. La seule qui, à notre avis, fût réellement une marque caractéristique d'origine *naturelle*, consiste à placer en franc-quartier le blason du père, plein, sur un écu plain, d'un seul émail. Nous avons relevé un certain nombre d'exemples de cette nature.

Pour la plupart de ceux qui adoptent ce genre de brisure, la qualité de bâtard se trouve indiquée soit dans l'acte, soit dans la légende du sceau.

Les suivants portent un écu plain :

Jacques de Beaufort, en 1581 ; au franc-quartier à trois écussons ;

Hankin, *bâtard* de Fanson, en 1574 : au franc-quartier burelé, chargé d'une manche mal-taillée (1) et d'UN BATON BROCHANT ;

Haze van Vlaenderen et

Louis le Bâtard,

l'un et l'autre : au franc-quartier de Flandre (l'écu d'argent, c'est-à-dire non colorié) (Armorial de GELRE) ;

Jean de Hellebeek, en 1574 : au franc-quartier à la bande chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un lion ;

Arnt Jans soen, échevin de Bréda, en 1580 : au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier, chargé d'un sautoir ;

Bourleus, *bâtard* de Ligny, 1574 : au franc-quartier au lion, alors que, en 1586, il brise Ligny tout uniment d'une cotice ;

(1) Les Fanson portaient trois manches mal-taillées.

Pierre Gorijs, échevin de Tirlemont, 1444 : au franc-quartier, chargé d'une feuille de tilleul, la tige en haut ;

Alard, *bâtard* du *Locron* (*Loqueron*), 1574 : au franc-quartier à la croix ;

Amaury de Namur, en 1572 : au franc-quartier chargé d'un lion couronné ; un *bâton brochant sur l'écu*. Cette double brisure constitue une superfétation et est, probablement, le résultat d'une erreur du graveur : à preuve que, sur le sceau d'Amaury, de 1574, le bâton ne broche que sur le franc-quartier, lequel franc-quartier représente les armes *pleines* de Namur, à savoir : Flandre, brisé d'un bâton ;

Sire Philippe, *bâtard* de Namur, portait : d'*azur* plain, audit franc-quartier ;

Henri de Oudewater, échevin de Liège, 1414 : plain, au franc-quartier à quatre lions ;

Jehan Palfrois, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'une force renversée et d'un lambel brochant ;

Guillaume le *Pendre*, homme de *lief* d'Enghien, 1457 : plain ; au franc-quartier de Steenhault (?) ;

Jean Proper, échevin de Heusden (Brabant), 1549 : plain ; au franc-quartier de Heusden ;

Jehan li Hoirs de Selenchy, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé d'une croix fleuronée ;

Guillaume et Serhenrix, 1574 : plain ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et d'un autre franc-quartier brochant, à la fasce, surchargé de deux pals ;

Henri Sizein, 1561 : plain ; au franc-quartier, chargé d'une tête humaine ;

Jean de Soiron, *bâtard* de Namur, 1420 : plain ; au franc-quartier, chargé d'un lion (!) ;

Thierry Vasterarts, dit van Ordingen, 1488 : plain ; au franc-quartier chargé d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige ;

Pierre de Vos, descendant, par *bâtardise*, de la maison de Flandre, 1574 : plain ; au franc-quartier, chargé d'un lion *couronné* et d'un bâton brochant. Ce bâton a été conservé, sans doute, comme marque d'un cadet de Flandre, auteur du personnage ;

Arnould van *Voshole*, 1574 : plain ; au franc-quartier, chargé d'une étoile et d'une bordure ;

Jean, fils de Barthélemy, *bâtard* de Wateringen, 1575, porte un écu chargé d'une cotice ; au franc-quartier chargé de l'étoile des Wateringen. Cette cotice brise l'écu comme souvenir des armes du père, qui portait Wateringen brisé d'un bâton (1).

*
**

(1) Comp., dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 118, le sceau de Philippe (*bâtard*) de Brabant, sgr. de Crujbeke, sur lequel on peut consulter DE RAADT et STOCKMANS, *Gesch. der gem. Schelle*.

On peut se demander si les armoiries suivantes ne sont pas à ranger dans la même catégorie :

Tade van der Biest, échevin de Saint-Trond, en 1514 : écartelé ; au premier, un lion ; les autres quartiers plains ;

Taije van der Blockerien, échevin de la dite ville, en 1499 (le même personnage ?) : le même écu ;

Abraham de *Ghote*, échevin de cette ville, en 1540 : le même écu, au lambel brochant sur les deux premiers quartiers ;

Jean le Grand, vassal de Flandre, en 1529 : écartelé ; au 1^{er}, trois poissons, posés en bande, rangés en barre ; les autres quartiers plains ;

Oilart van Gruinssell, écuyer, en 1577 : écartelé ; au 1^{er}, une merlette ; les autres plains ;

Nicolas van *Middelhere*, qui, sur son sceau, s'appelle de *Puteo*, 1574 : écartelé ; au 1^{er}, un cerf passant ; les autres plains.

Il se peut, évidemment, que l'une ou l'autre de ces familles porte un écu écartelé de deux émaux plains, et que le meuble du premier quartier ne soit autre chose qu'une brisure, comme, par exemple, les van de Wall, de Gueldre, qui brisent d'une étoile au premier de leur écu, lequel fut, d'abord, simplement écartelé de sable et d'argent. Tel est le cas de Rasse de *Prentagen*, échevin de Saint-Trond, en 1549-51, qui brise son écu écartelé (d'or et de gueules), au 1^{er}, d'un écusson plain.

D'autre part, certaines familles avaient pour emblèmes un écu plain, au franc-quartier d'un seul émail aussi, comme, par exemple, les Rees, que *GELRE* mentionne parmi les vassaux du duc de Gueldre et dont nous décrirons plusieurs sceaux.

Daniel van der Borch, échevin de Saint-Trond, en 1443, et le chevalier Louis de *Brustemme*, en 1542, ornent également les leurs d'un écu plain, au franc-quartier plain.

*
**

Le franc-quartier d'hermine.

A propos de brisures, il importe d'examiner un emblème curieux qui figure dans les armes de nombreuses familles, dont quelques-unes, du chef de cet emblème, sont rattachées, par la fantaisie des généalogistes, à la maison ducale de Bretagne. Nous voulons parler du franc-quartier d'hermine plain (1) si fréquent au moyen âge et rappelant, en effet, l'écu d'hermine plain de celle-ci.

(1) « Plein » et « plain ». — Les deux adjectifs *plein* et *plain*, dont nous nous sommes servi

M. le COMTE FRANÇOIS VAN DER STRATEN PONTHOZ, dans *L'Ombre de lion des Trazeznies, leurs sceaux et contre-sceaux*, fait observer que quelques membres de cette maison, notamment Gilles, dit le Brun († en 1276), et ses descendants brisaient d'un franc-quartier d'hermine, dont l'origine et, partant, la signification lui sont restées inconnues.

Une branche des seigneurs de Malines, les Berthout de Duffel, adopta la même brisure.

Pour donner à ce franc-quartier d'hermine un fondement historique, on a voulu faire descendre les seigneurs de Duffel d'une Marguerite de Bretagne; mais ces efforts n'ont été corroborés par aucun semblant de preuve, et les généalogies des ducs de Bretagne ne révèlent aucune alliance avec les Berthout.

D'ailleurs, les Bretagne n'étaient pas seuls à porter d'hermine plain. D'Arlambe-Mirabel (en Vivarais), de la Bruyère, dit van der Heijden (Belg.), Paris de Boisrouvray, de Sainte-Hermine, Coague, Fantel-Millery et de Saint-Quentin se servaient du même emblème, ainsi que la commune de Wannegem-Lede, en Flandre, pays où l'hermine jouissait d'une préférence marquée.

A en croire certain manuscrit contenant les armes des ducs, comtes, vicomtes, bannerets et chevaliers qui assistèrent à la bataille de Kuinre, en 1596, sire Albert d'Egmont aurait porté un franc-quartier d'hermine sur l'écu chevronné de sa race.

Le seul armorial de GELRE, en dehors des Berthout-Duffel, nous fait connaître cinq familles qui scellaient du même franc-quartier, savoir : sire Arnould de *Hoemen* (Heumen), le sire de *Malyan*, le comte de Richemont (un Dreux, qui brise donc de Bretagne), le sire de *Chasteleer* et sire Conrard d'Elverfeld.

Ce franc-quartier se retrouve, ensuite, dans les blasons de personnes appartenant aux familles suivantes : d'Averhoul, de Helfault, de Six (Belg.), Porter, de Vleeschauwer (Bruges), Galamez, du Mont, seigneurs d'Audignies (Hainaut), Philipeaux (France), von Monenbach (Allem.), Barker de Grimston-Hall (franc-canton), Okton (Angl.) et Hauroult (1).

Outre des sceaux de Berthout-Duffel, d'Elverfeld et de *Hoemen*, nous allons encore en décrire d'autres : des van den Broek, Hannière, Mausbach, *Wevelinghofen* (— *hoven*), etc., sur lesquels figure également ce franc-quartier d'hermine.

à plusieurs reprises, sont généralement confondus dans le langage héraldique, même par le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Porter *plein*, ou les armes *pleines* d'une famille veut dire : porter le blason de celle-ci complet, intact, entier, sans brisure (*arma plena*); porter d'un émail *plain*, signifie : se servir d'un écu *uni*, d'un seul émail, sans aucun meuble (*arma plana*).

Les traités héraldiques citant un certain nombre de familles qui possèdent des armes plaines, renvoyons-y et bornons-nous à constater que — abstraction faite des écus de vair — les sceaux que nous avons rencontrés ne nous ont fait connaître qu'un seul exemple de ce genre, celui de Jean de Menin, qui scelle, en 1294, d'un écu plain, sans hachures, ni diapré.

(1) L'écu de Hauroult (fascé d'or et de sable, au franc-quartier d'hermine) figure sur la tombe de Nicolas du Chastel, vicomte d'Emmerin (*Messageur des sciences historiques*, 1857, p. 469).

Ayant ainsi constaté la présence de cet emblème dans un grand nombre de pays, nous croyons pouvoir émettre l'hypothèse que, dans la plupart des cas, sa signification est purement symbolique, c'est-à-dire qu'il constitue une allusion à la fidélité inébranlable, ou bien à l'honneur immaculé de la famille.

On employait aussi, quelquefois, le mot « hermine » pour désigner l'argent, ou le blanc, comme, par exemple, dans le *Tournoi de Nantes* (1); on remarque encore des mouchetures d'hermine sur des écus qui sont notoirement d'argent; entre autres, sur le sceau du comte Adolphe de Berg, de 1509. L'idée de brisure doit être exclue pour ce blason. Rapprocher les armes des frères de Routen, dans les lettres d'anoblissement, données à Vienne, le 9 mars 1654, où l'écu, que le texte blasonne d'argent (*gantz weiss*), est couvert de six mouchetures d'hermine, accompagnant les deux lions léopardés, à la queue fourchée (2).

*
**

Le petit-gris, ou vair au naturel.

Il existe, en héraldique, un certain nombre de choses que l'on voit figurées dans tous les traités et auxquelles on a donné des noms — souvent très savants — mais dont la signification reste encore à démontrer.

Il en est ainsi du *papelonné*, que l'on définit, d'une façon un peu vague, comme « une représentation d'*écailles* ou de *demi-cercles* que l'on pose sur l'écu, en guise de plusieurs rangées de tuiles ou d'ardoises sur une couverture » (5).

Les exemples anciens que nous avons rencontrés nous permettent de conclure que le *papelonné* n'est autre chose qu'une fourrure, le petit-gris au naturel, dont le *vair* est la représentation conventionnelle : ces prétendues écailles sont les ventres blancs de l'animal, qui se détachent du fond, gris ou noir, formé par les dessus des peaux.

La planche III ci-contre et les clichés ci-après (page 77, 1 à 6) offrent quelques types d'armoiries, où la fourrure est représentée de cette façon.

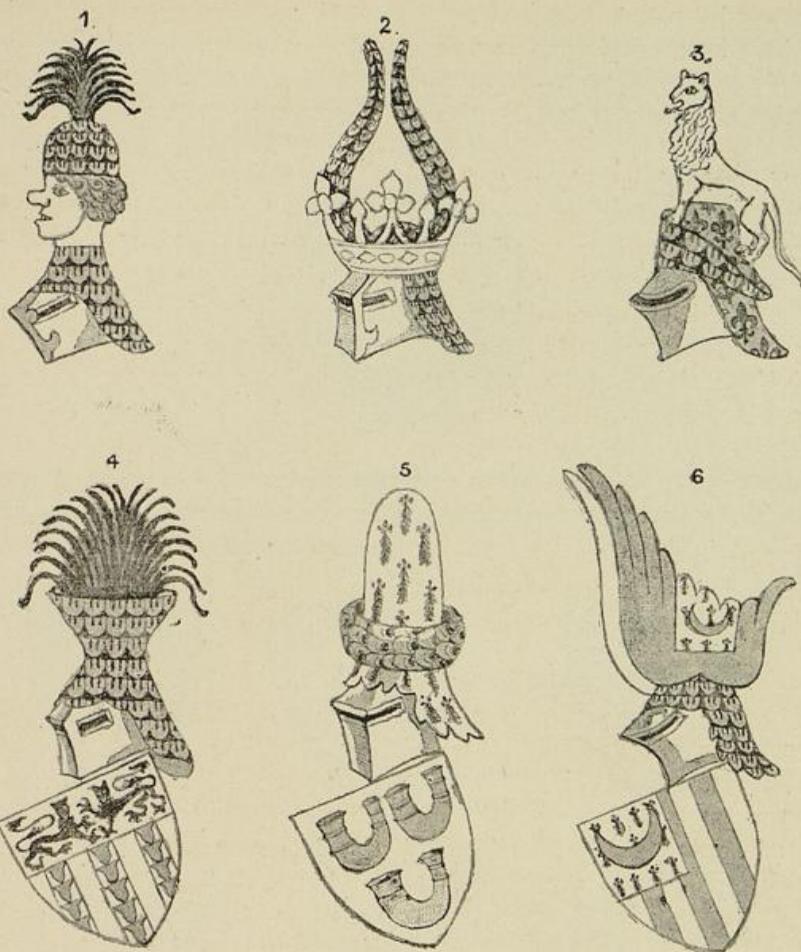
C'est le sceau du métier des fourreurs de Cologne, appendu à un acte de 1593, qui tranche la question (4). On y lit : [S FRNITATIS V]ARII OPER[IS] FTORVM [ET P]ELLIFIEVM (*sic*), légende qui doit se lire : *Sigillum fraternitatis varii operis factorum et pellificum*.

(1) *Ann. de la Soc. d'arch. de Brux.*, 1889, p. 365.

(2) *Ibid.* et *Monatsblatt der K.-K. herald. Ges. „ADLER“*, Vienne, 1892, p. 59.

(3) Voir, entre autres, le *Trévoux* (Paris, 1721).

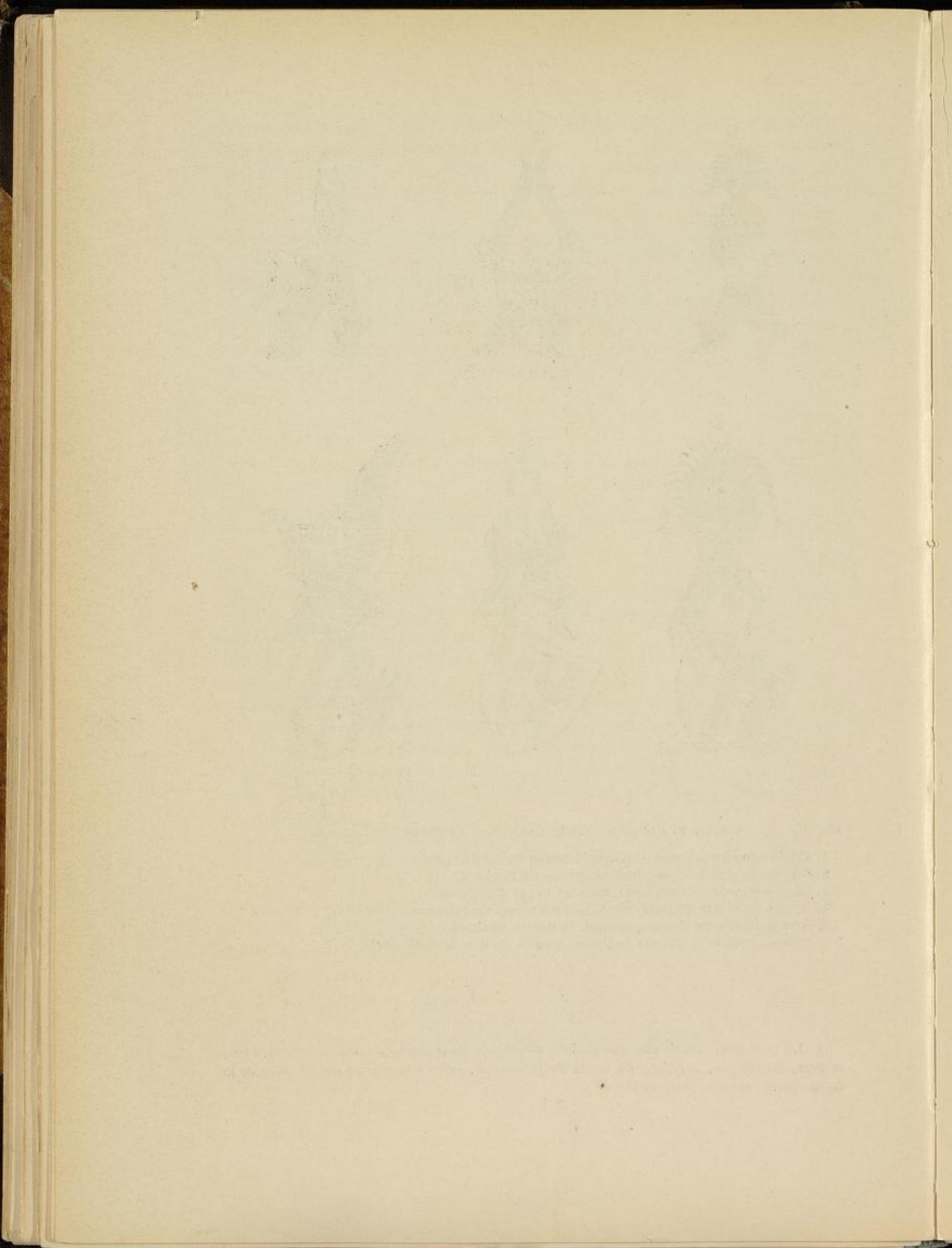
(4) Collection sigillographique, A. G. B.



PL. III. CIMIERS ET BLASONS D'APRÈS L'ARMORIAL DE GELRE (XIV^e SIÈCLE).

1. Cimier du sire Jacques de *Viane*, homme du roi de France.
2. Cimier du sire de Cuijk, homme du duc de Brabant.
3. Cimier du sire de Beaumont, homme du roi d'Angleterre.
4. Armes du comte de Dampierre, homme du roi de France.
5. Armes du sire de Hornes, homme du duc de Brabant.
6. Armes du sire Guillaume de Duffel, homme du duc de Brabant (1).

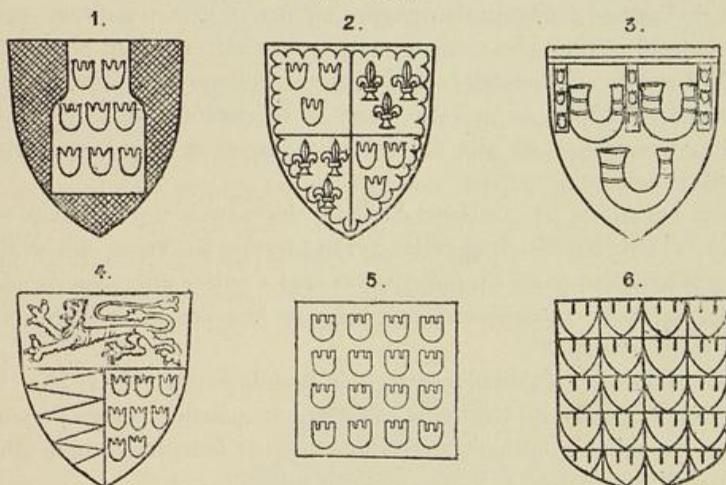
(1) Le petit-gris, qui se voit aux timbres de cinq de ces personnages, est au naturel, blanc et noir, tandis que, sur l'écu du comte de Dampierre, cette fourrure est représentée de la façon conventionnelle, blanc et bleu.



Ce sceau a été reproduit — d'une façon défectueuse — par le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG, dans *Das heraldische und decorative Pelzwerk im Mittelalter* (p. 40). L'auteur ignorait à quelle ville appartient le métier des fourreurs en question. Un de ses correspondants, de qui il tenait une empreinte de ce sceau, avait supposé qu'il provenait des Pays-Bas.



HOHENLOHE constate, à juste titre, que nous avons ici la preuve évidente que les « clochettes » ou « fleurons » de ce curieux monument sphragistique constituent une fourrure très usitée au moyen âge.



1. Ecu de Jean de *Slike*, échevin de Malines (1321, 8, 36).
2. Ecu de Rodolphe Taije, écuyer, à Bruxelles (1338).
3. Ecu de Jean de Hornes, frère de Thierry, sire de Perwez (1348, 50).
4. Ecu de Jean Banck, dit de *Davanchis* (1416).
5. Partie d'une doublure de manteau, d'après une ancienne fresque dans l'église Saint-Jacques à Botzen.
6. Ecu des *Grauenwerkere* de Gand.

Pour se convaincre de l'exactitude de cette conclusion, il suffira d'examiner l'écu du métier gantois des *Grauenwerkere*, reproduit par F. DE VIGNE (1) et

(1) *Recherches hist. sur les costumes civils et milit. des gildes et des corpor. de métiers* (Pl. 8).

L. MINARD-VAN HOOREBEKE (1), et que ce dernier blasonne : « d'argent papelonné de sable, *imitant le vair* ». Comparer à cet écu celui des *Oudebondwerkere* de Bruxelles, que nous trouvons également dans DE VIGNE (pl. 25).

Ci-avant, nous donnons, d'après HOHENLOHE, une partie de la doublure d'un manteau qu'on aperçoit sur une fresque ancienne représentant saint Christophe, dans la tour de l'église Saint-Jacques, à Botzen. Le fond, brun, de cette doublure est garni de petites « clochettes » blanches — disposées en rangées et espacées régulièrement — de la même forme que celles contenues dans les armoiries que nous venons de décrire.

Sur une des pierres tombales du musée lapidaire de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand (xiii^e s.), le personnage, en grandeur naturelle, est coiffé d'un bonnet de fourrure, caractérisée comme telle par une rangée de petites « clochettes » ou « fleurons ». On la trouve indiquée de la même façon à la bordure du chapeau pyramidal d'un chevalier, qui se tient à la droite du roi Wenceslas II de Bohême, dans une miniature du codex Manesse (1288-1528), et au bonnet de Walter von der Vogelweide, dans un manuscrit du xiv^e siècle (2).

Le manuscrit n^{os} 9961-9962 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'un des plus beaux de l'ancien fonds de Bourgogne, montre de très nombreux spécimens de vair au naturel. Tantôt, les miniatures, qui sont extrêmement précieuses pour l'histoire du costume, présentent cette fourrure sous l'aspect de bonnets rebrassés, de ceintures, de pèlerines ou de couvertures de lit, tantôt, sous la forme de doublures. Ce manuscrit, qui est attribué au xiii^e siècle, ne remonte, en réalité, qu'à la fin du siècle suivant.

A tous ces exemples, il convient d'ajouter les armes de l'échevin malinois Jean de *Slike* (1521, 8, 56). Déjà, elles avaient frappé DE VIGNE, qui se demanda si elles n'appartenaient pas à un pelletier, et crut y voir « une peau de vair » (5).

Elles représentent, certainement, une pièce de fourrure. Mais qu'est-ce que ce meuble de forme étrange ?

Dans les armoiries de l'écuier bruxellois Rodolphe *Taij[e]* (1538), l'un des combattants de la guerre de Cent Ans, les 1^{er} et 4^e quartiers, ornés de trois petits « fleurons », représentent probablement une *taiie* de fourrure comme allusion au nom de ce personnage.

Le blason de sire Guillaume de Duffel, qui nous a été transmis par le héraut d'armes GELRE (xiv^e s.), réunit ce genre de fourrure à l'hermine et, dans les armes du comte de Dampierre (un Châtillon), nous voyons la cuve du cimier en *petit-gris* et, sur l'écu, trois pals de *vair*, c'est-à-dire de la même fourrure, mais représentée de la façon conventionnelle.

Il est donc bien prouvé que ce que l'on a si souvent blasonné *fleurons*, *mugnets*, *clochettes*, ou *papelonné* est tout bonnement une sorte de fourrure, très recherchée au moyen âge et même encore de nos jours.

Elle a été représentée dans les émaux les plus divers.

(1) *Description de mœurs, etc., des gildes et corps de métiers, etc.*

(2) PRINCE DE HOHENLOHE, *op. cit.*, p. 17 et pl. II, fig. 30.

(3) DE VIGNE, *Mœurs et usages des corps de métiers*, p. 138, pl. II, fig. 30.

Écus chargés de trois écussons aux armes.

A la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e, on rencontre, quelquefois, sur les sceaux, des écus chargés de *trois* écussons, représentant, tous, les armoiries du personnage. Cette mode, qui coïncide avec le port des ailettes, a fourni de beaux types ; mais elle n'était pas une façon de briser, à preuve que certains chefs de maison la pratiquèrent.

En voici quelques exemples :

Gilbert Amman, coseigneur de 's Gravenwesel, porte, en 1292, sur un écu, trois écussons écartelés de... et de... ;

Gilles van Berchem, 1511 : un écu, à la bordure engrêlée, trois écussons de Berchem ; la présence de cette bordure permet d'inférer qu'un autre Berchem, peut-être le père, de Gilles, portait cet écu aux trois écussons plein ;

Jacques de Braine, 1290 : un écu à trois écussons d'Enghien (émaux?), alors que son frère, Sohier, sire de Seneffe, brise Enghien (émaux?) d'un lambel ;

Gauthier de Nethen, 1501, 1505, 1515 : un écu à trois écussons de Nethen (comme Redinghen), brisés, chacun, sur la fasce, de trois coquilles ;

Hellin, sire de Cysoing, *ber* de Flandre, 1289 : un écu à trois écussons de Cysoing ;

Jean, sire d'Ere, 1274 : un écu à trois écussons d'Ere.

Ces deux derniers, étant chefs de leur maison, avaient évidemment le droit de porter plein, comme tous les autres sires de Cysoing et ceux d'Ere.



Sceau de Jean, sire d'Ere, 1274 : de ... à trois écussons, chacun à trois pals et à la fasce d'hermine brochante.

Citons encore, dans le même ordre d'idées, l'exemple de Jean Bouviaus, bourgeois de Liège, 1295, qui pose, dans le *champ* de son sceau, trois écus, chargés, chacun, d'une fasce accompagnée de trois (2, 1) macles.

Du cimier.

Le cimier n'apparaît sur les sceaux qu'au XIII^e siècle ; mais, à cette époque, son emploi est assez irrégulier : les uns le portent, les autres n'en ont pas ou bien en changent selon leurs caprices. Ce n'est que dans le courant du XIV^e siècle qu'il s'établit plus de fixité à cet égard : le cimier commence à devenir héréditaire, mais encore voit-on, quelquefois, les fils, surtout les cadets, en prendre un autre que le chef de la famille.

Dans les sceaux équestres, le cimier se retrouve souvent sur le chanfrein du cheval ; mais, parfois, celui-ci est décoré d'un autre ornement que le heaume du cavalier.

Le dragon et l'écran en cimier.

Quant au cimier des Berthout de Malines, parmi les nombreux sceaux qui nous ont passé sous les yeux, il n'y en a que deux à cimier. Ils sont tous deux de Florent (1) : l'un de l'époque où il n'était encore que seigneur de Berlaer, l'autre de celle où il se trouvait déjà en possession de l'opulente succession de son neveu. Le premier, au franc-quartier de Brabant, est cimé d'un écran échancré, le second (de 1520), de Berthout plein, d'un dragon.

Le dragon et l'écran, ou éventail, figurent parmi les plus anciens cimiers. Ils sont tellement répandus, qu'ils constituent, en quelque sorte, partie intégrante du costume chevaleresque.

Ciment d'un dragon des membres des maisons suivantes :

Amboise, Belœil, Châtillon, Evreux, Fauquemont, Fiennes(2), Flandre(2), France (2), Heinsberg, Hornes, IJsselstein, Condé, Lorraine (2), Mortagne, Namur (2), Nevele, Nevers (voir Flandre), Renesse, Walincourt, Wavrin.

Les ducs de Brabant, ceux de Luxembourg et tant d'autres princes et seigneurs cimait aussi, parfois, d'un dragon.

L'écran, ou éventail, est, entre autres, le cimier de personnes de ces noms :

(1) Voir notre étude : *Les Armoiries des Berthout et de Malines*.

(2) Voir VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriae*.

Aigremont, Arenberg, Avesnes, Beaujeu, Belœil, Berg, Berthout, Borssele, Châtillon, Cysoing, Enghien, Evreux, Fauquemont, Fiennes, Flandre, Gavre, HAYNIN, Harnes, Heinsberg, HORENBERG, Hornes, Juliers, KALENBERG, Clermont, Clèves, Condé, Cuijck, Ligne, Looz, Lorraine, Luxembourg, Maldeghem, Mark, Renesse, Rollencourt, Runkel, Sayn, Sponheim, Trazegnies, Virneburg, Walhain, Wesemael.

Plusieurs familles portent même les deux : le dragon et l'écran, ou l'éventail, parfois sur le même sceau, et, alors, l'un comme cimier, l'autre comme ornement du chanfrein. Citons :

Châtillon, Condé, Fauquemont, Flandre, Heinsberg, Hornes, Renesse, etc.

La grande vogue dont jouissait le dragon s'explique facilement par la popularité qu'avaient faite à cet animal fantastique les romans de chevalerie et les chants des trouvères.

Dragons entourant l'écu.

Mais, à part son rôle de cimier, on le rencontre, souvent, dans le champ du sceau, à deux ou trois, et même davantage, rampant autour de l'écu.

Voir des exemples de ce genre à ces noms :

Bouchout, Enghien, Falkenstein, Gavre, Genly, Capelle-au-Bois (échevins), Kets, Kulenburg, Löwenburg, Meldert (échevins), Montbray, Nuz, Ranst, Ranzières, Ressegem, Sausses, Sotteghem (échevins), Voren Bruden, VRANCKENHOVEN.

Grand est le nombre des familles qui ciment d'un dragon issant ou d'une tête et col de dragon, et beaucoup ont conservé ces cimiers jusqu'à nos jours ; citons :

Boetzelaer, Luxembourg, Quadt, Steenhuijs, Taije, etc.

Le seul armorial de GELRE, si remarquable par ses superbes cimiers, en donne une bonne moisson (1).

*
**

(1) Un Zwaef cime, en 1331, d'un dragon entier. Son sceau est d'un type armorial.

Deux fers de « Goedendag » (coutres) en cimier.

Sur une série de sceaux, nous avons aperçu un cimier énigmatique, mais dont un travail récent nous a donné l'explication : deux coutres de charrue, adossés. Si les instruments aratoires ne sont pas précisément de grande rareté en héraldique (1), il n'en est pas moins vrai que la fréquence du coutre comme ornement du casque nous a paru étrange, jusqu'au moment où M. JEAN VAN MALDERGHEM (2) nous a révélé que le *Goedendag*, cette célèbre arme des insurgés flamands, aux XIII^e et XIV^e siècles, est simplement le coutre de charrue monté en arme de guerre. C'est donc comme fer de cette arme que le coutre eut l'honneur de cimier les heaumes chevaleresques. Cette constatation ne laisse pas que de constituer un puissant argument en faveur de la thèse dont nous venons de parler.

L'exemple le plus typique est le sceau de Rodolphe Taije, écuyer, qui, avec d'autres écuyers, tous Bruxellois, s'engage à suivre le duc Jean III de Brabant, dans la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. A l'acte de 1558, qui stipule cette convention, se trouve apposé le sceau armorié de Taije, montrant, comme cimier, deux coutres à l'état *normal*, à longue tige recourbée, tels qu'ils étaient en usage en Brabant et tel qu'il en apparaît un, attaché à sa charrue,



Le juge Samgar, armé du coutre de charrue

(Ms. de la fin du XIII^e siècle; Bibl. royale de Bruxelles, n° 15001, f° 90).

(1) Citons quelques exemples de sceaux, relevés par nous, où l'on voit la charrue, le soc et le coutre :

La charrue est l'emblème de personnes des noms suivants : DIRCKSZ., Godgoels, Marien, Morsaint, Nijs, Pluijghers, Schaebroek, Zuerinx, Toten;

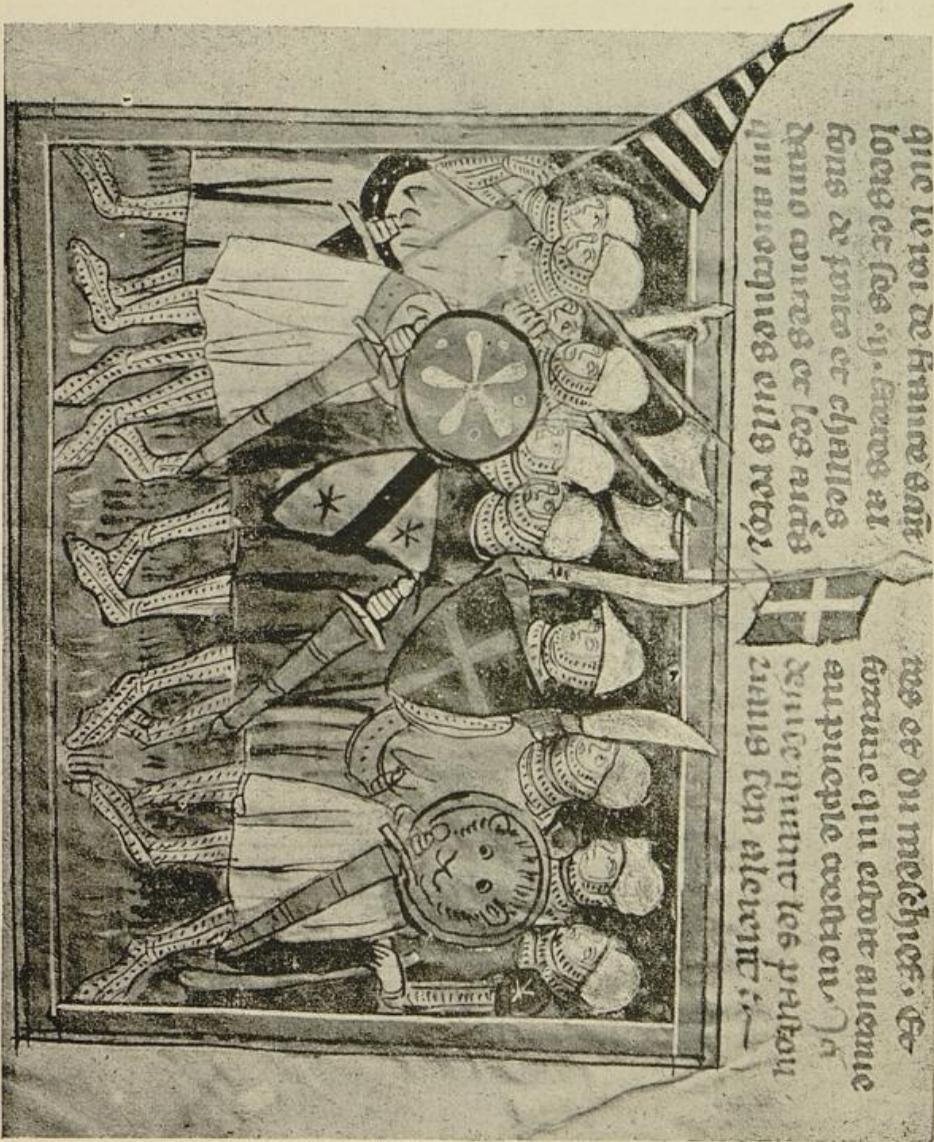
Pour le soc, voir à ces noms : Ansial, Berkel (?), Blicck, Bokial, Cheron, Hees, Jodion, Cousbrouc, Plettenberg, Zuerinx;

Le coutre, parfois seul, parfois au nombre de deux, se rencontre sur les sceaux de personnes de ces noms : Avernas, Baudechon, Bullecoven, Drion, Heijvaerts, Jonghe, Kintea, Courtins, Limont, Mere, Monceaux, Mont, Petit, Quintin, Raemdonck, Sijmonsens, Vercauteren, Vlaminc, Vranckaerts.

(2) *La Vérité sur le « Goedendag »*. (Bruxelles. 1895.) Voir aussi J.-TH. DE RAADT, *La Chevalerie s'est elle servie du « Goedendag »?* (Bruxelles, 1896.)

que le roi de France eant
lois et ses .ij. heres au
fons de foies et chailles
dains courtes et les aies
qui auerques eils retoi

mes et du mechiez. Ce
forz que qui estoit auemie
au pieple ceoiten. La
venue quntre les paitou
zains len eleveit :



Pl. IV.

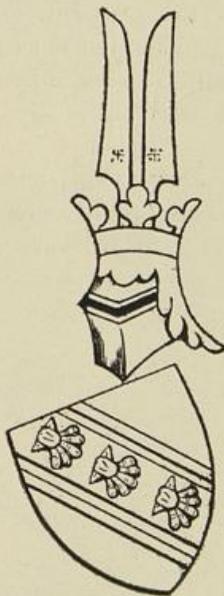
Insurrection des Pastoureaux en 1251.

Quelques-uns d'entre eux sont munis d'un couteur fixé sur une hampe, arme appelée, plus tard, "Goedendag".
(*Chroniques de Saint-Denis*, ms. du XIV^e siècle; Bibl. royale à Bruxelles, N^o 5, f^o 311.)

sur le sceau de Gérard van Schaedbroeck, échevin ducal, à Overijssche, en 1497. Sur le sceau de cet écuyer, citadin, les coutres ne sont pas encore convertis en arme de guerre. Ils le sont sur ceux de Jean Tursias de Jauche (1551), de Louis de Jupleux (1555), de Guillaume de Spontin (1555, 1574), de Gilles, sire de Roussy, de Gérard le Borgne de Jauche (1574), tous chevaliers, qui, tous, portent en cimier deux coutres, à manche droit ou *redressé*, adossés.

Guillaume, dit *Morel de Wilre*, chevalier, qui fut fait prisonnier, à Bastweiler, sous la bannière du sire de Rotselaer, différencie ses armes, sur son sceau, appendu à une quittance de 1574, de celles d'un autre Guillaume de *Wilre*, un des chefs de l'armée brabançonne à la même bataille, en substituant deux coutres *redressés* au vol, qui, avec une tête de lion, forme le cimier habituel de sa famille.

Les héraldistes des temps postérieurs ne comprirent pas cet étrange cimier. Aussi prirent-ils pour des *faux* les deux coutres des Spontin, et blasonne-t-on deux *faux* le cimier des Beaufort-Spontin, alors que cette famille cime de deux coutres — identiques à ceux attribués par l'armorial de GELRE (XIV^e siècle) à sire Gilles de *Spontyn* — et qu'en héraldique la faux se présente d'une façon caractéristique et toute différente.



Blason de Gilles de Spontin, d'après GELRE (XIV^e s.).

GELRE donne à Richard de Boenen (*Bueningen*), homme du comte de la Mark, pour cimier deux objets ressemblant fortement à des lames de coutre, sans tige, aux tranchants légèrement arrondis, posées sur un vol d'argent, et non pas les deux plumes, que nous voyons sur le sceau de Conrad de Boenen, bourgeois de Hamm, en 1419.

Un autre Westphalien, le chevalier Herman de Davensberg, porte en cimier deux coutres, sur son contre-scel appendu à un acte de 1298.

Au xvi^e siècle encore, alors que la tradition du *Goedendag* était complètement effacée, nous voyons deux fers de *Goedendag* en cimier sur le sceau d'un échevin



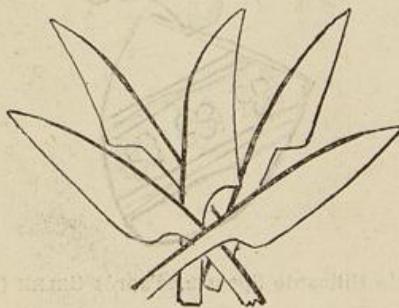
Sceau de Jean de *Davels*, écuyer, sgr. de *Ramlot*, homme de fief du château de Namur, 1513 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois losanges, accompagnées en cœur d'une étoile; aux 2^e et 3^e, une bande, côtoyée de deux bâtons. Cimier: deux coutres adossés.
L. : *S Jehan da... l. s de*



Sceau de Guillaume Moureau, d'après une matrice du xvi^e-xvii^e siècle, au musée de Tournai : parti; au 1^{er}, un coutre; au 2^d une fourche. L. : *S Guillame Moureau.*

de Namur, *Jehan des Wayaux* (1515), parent, ainsi que nous l'apprennent les armoiries, de cet Anseil de Wayaux qui tomba au pouvoir du duc de Juliers, en 1571, à Bastweiler, où il combattit sous les ordres du fameux Robert de Namur, époque à laquelle le *Goedendag* avait brillé sur le casque de maint chevalier brabançon.

Un autre Namurois, Jean de *Davels*, sgr. de *Ramlot*, cimait aussi, encore au commencement du xvi^e siècle, de deux coutres adossés. Rapprochement intéressant à faire : de même qu'Anseil et Jean de Wayaux, ce dernier personnage porte dans ses armes trois losanges, si bien que nous retrouvons, dans leurs blasons, tout entier, celui de Louis de Jupieux, reproduit sur notre planche VI.



Divers types de coutre.



Sceau, au double de la grandeur, de Gilles, sire de Roussy (1374) :
deux poissons adossés. Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés.
L. : ✚ *S Gyle sire de Rovsy.*



Pl. V. Sceau, au double de la grandeur, de *Rodulfus Taij[e] armiger* (1338) :
écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois ventres de petit-gris; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis,
au pied coupé. L'écu muni d'une bordure engrêlée.
Cimier : deux coutres, à l'état normal, adossés. L. : *S Radolphi dicti Taie.*



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Mêmes familles portant des cimiers différents.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, une certaine fantaisie a régné dans l'emploi du cimier. Purement individuel, d'abord, et variant selon les caprices du personnage, il devint héréditaire, par la suite, et, dans bien des familles, la diversité du cimier servait, dans les derniers siècles surtout, de seule marque distinctive entre les différentes branches.

Aux noms suivants, on trouvera des exemples de membres de la même maison portant des cimiers différents :

Assendelft, Barbençon, Belœil, Bentheim, Berg, Blankenheim, Blehen, Boetzelaer, Boppard, Borsselle, Brakel, Daun, Diest, Drincam, Duivenvoorde, Eijl, Eller, Elverfeld, Enghien, Erp, Escamin, Evreux, Fauquemont, Fénétrage, Gavre (Liedekerke), Ghistelles, Godenard, Grez, Haaften, Halewijn, Harcourt, Heede, Heetvelde, Heinsberg, Hellebeek, Hellemmes, Hoboken, HOEMEN, HONCOURT, Hornes, Isenburg, IJzendoorn, Jauche, Juliers, Kats, Clèves, Clutinc, Coc, Cothem, Coudenberg, Crane, Cuijk, Liedekerke, LIETHEN, Ligne, Limburg, Lippe, Looz, Lorraine, Luxembourg, Malburg, Maldeghem, Manderscheid, Mark, Meeren, Melun, MENGERSRUIJT, Mennen, Merode, Mons, Mortagne, Namur, Nassau, Oemen, Oostende, Ophem, Oupeye, Pallandt, Pape, Pesser, Pipenpoij, Pitteurs, Quaderebbe, Ranst, Renesse, Reifferscheid, ROGBROEC, Rolman, Rossum, Rotselaer, Runkel, Saffenberg, Sayn, St-Géry, Sennen, Serarnts, Schleiden, Schönecken, Schoonejans, Spijsken, Sponheim, Stalle, Swaef, Taije, Trazegnies, Tromper, Vietinghoff, Vichte, Vilain, Virneburg, Visch, Wachtendonck, Waldeck, Walhain, Walcourt, Was, Wavrin, Werve, Wezel, Wesemael, Winter (1).

*
**

Tenants et supports.

Les tenants et supports remontent au XIII^e siècle. En voici quelques exemples anciens :

(1) Voir, sur les cimiers, le PRINCE DE HOHENLOHE-WALDENBURG. *Über den Gebrauch der heraldischen Helm-Zierden im Mittelalter* (Stuttgart, 1868).

Gillis van den Walle, surnommé le *Long Gilles*, vassal du comte de Flandre (1283), suspend son écu, au moyen d'une lanière, aux cols de deux lévriers ;

Jean Surlet, échevin de Liège, 1292, accoste son écu de deux lévriers sautillants, adossés ;

Rabodo de Piscina (Weiher), chevalier, en 1529, porte : deux lions ;

le sire de Lippe, en 1547 : deux hommes, l'un nu, l'autre vêtu ;

Michel de Leeu, patricien bruxellois, en 1557 : deux hommes sauvages ;

Jacques de *Guistelle*, chanoine de St-Aubain, à Namur, en 1559 : deux êtres chimériques ;

Benoît du Gal, marchand de Paris, en 1585 : deux léopards (1).

*
**

Les tenants et supports sont dépourvus de toute signification *héraldique* jusqu'au xvr^e siècle. Aux Pays-Bas espagnols, l'édit de 1616 leur attribua quelque importance.

Avant cette époque, on s'en servait un peu au hasard, au gré de sa fantaisie, et, en changeant de sceau, on changeait de tenants ou supports. Le fils en avait d'autres que le père, et des frères employèrent rarement les mêmes. Souvent, on semble s'en être rapporté au goût du graveur. Quoi qu'il en soit, certains supports, par exemple les deux léopards lionnés, assis, et, quelquefois, adossés, ne sont autre chose que des clichés excessivement répandus, surtout au xiv^e siècle. Quelques régions avaient une préférence marquée pour l'une ou l'autre catégorie de tenants et supports, comme, par exemple, le Hainaut pour le chevalier marin qui tient les écus des Fourneau, des François, des Hallet, des Penaville, etc.

En Allemagne, encore de nos jours, la plupart des anciennes familles ont dédaigné le **choix** de tenants ou de supports, bien que leurs aïeux en aient placé sur leurs sceaux, tout **comme** dans les autres pays.

Voici quelques exemples établissant que, jusqu'au xvr^e siècle, les tenants et supports jouèrent un rôle purement sphragistique :

Louis de Namur porte, en 1568, deux léopards lionnés, ailés, et, sur le sceau dont il se sert en 1574 et 1577, un homme sauvage et une femme, coiffée d'une sorte de béguin ;

Hugues de Melun, sire d'Antoing, etc., en 1571 et 1592 : deux hommes

(1) Dans sa monographie des fourrures du moyen âge, HOHENLOHE représente le sceau de Léon, fils de Godefroid, châtelain de Bruxelles, du commencement du xiii^e siècle, et estime que le lion dont l'épaule est chargée du bouclier (au sautoir) constitue une allusion au prénom de ce personnage. Il nous semble plus logique d'y voir le lion du Brabant. Des exemples d'autres feudataires posant leur écu sur un lion, emprunté aux armes de leur souverain, ne sont pas précisément rares. Tel est, entre autres, le cas de Henri, fils de sire Gilles de Wissekerke (1292), et le lion sur son sceau est celui de Hollande.



Sceau, au double de la grandeur, de Louis de Jupieux (1355) : trois losanges.
Cimier : deux coutres adossés. L. : ✠ *S' Louit de Joplev chlr'*.



Pl. VI. Sceau, au double de la grandeur, de Guillaume de Spontin (1355, 74) :
une bande, chargée de trois coquilles et côtoyée de deux bâtons.
Casque couronné. Cimier : deux coutres adossés.
L. : *S' Williame de Spontin chevalier* (Le premier contre est fruste).

sauvages, et son fils Henri, en cette dernière année, deux griffons, supports qui réapparaissent, en 1525, sur le sceau de Jean de Melun, chevalier, feudataire du Vieux-Bourg, de Gand ;

Antoine, sgr. de Croy, comte de Porcien, etc., en 1440 : deux léopards lionnés, et en 1442 : deux hommes sauvages ;

Antoine de *Luu*, en 1502 : deux lions, et Jean de *Luc*, son fils, en 1554 : deux griffons ;

Jean de Havinnes, homme de fief du Hainaut, en 1560-1576 : un homme sauvage, et ses deux fils, Jean et Guillaume, en 1570, l'un un ange, l'autre un griffon.

*
**

Dès le xiv^e siècle, les tenants et supports constituent, par-ci, par-là, ou une allusion au nom ou un meuble des armoiries ; mais, au xv^e et, surtout, à partir du xvi^e siècle, une certaine connexité s'établit, parfois, entre celles-ci et ceux-là. Le rôle de ces derniers est, toutefois, encore simplement symbolique.

Exemples :

Winandus de Cigno, échevin de Maestricht, en 1565, accoste son écu de deux cygnes et le somme d'un troisième oiseau de cette espèce ;

Guillaume Stoise, bailli de Vermandois, en 1542, 55, qui porte, dans ses armes, une licorne assise, accoste son écu de deux licornes passantes, adossées ;

Adrien van der Ee, secrétaire du duc de Brabant, ayant, en 1459, pour support dextre une licorne, cime, en 1446, d'une licorne issante ;

Chrétien Willemaerts, dit *Conijn* (Lapin), en 1480, pour support senestre : un lapin assis ;

Pierre de Vos, feudataire de Termonde, en 1514, pour support senestre : un renard ravissant un coq ;

Gossuin Spanooghe, feudataire de Termonde, en 1515, pour support : un bœuf, à dextre d'un écu à la fasce, surmontée du chiffre VII, tandis que Romain Spanooghe porte, en la même année : un écu à un poisson, posé en fasce, et à un rencontre de bœuf, rangés en pal ;

Baudouin *Zuerinx*, 1555, pour support senestre : une licorne, alors que Jean *Zuerinx* porte, en 1574, pour cimier : une tête et col de licorne ;

Claude Franeau, seigneur de Gaillard, homme de fief du Hainaut, 1568-72, fait supporter son écu, au *frêne* terrassé, à senestre, par une licorne, animal que ses fils, dont quelques-uns, en qualité d'hommes de fief, scellent des actes avec leur dit père, adoptent comme *meuble* de leurs armes.

*
**

Au xvi^e, et même encore au xvii^e siècle, on choisissait quelquefois comme tenant le saint patron dont on portait le nom, et des personnages au prénom de Jacques faisaient tenir leur écu par un pèlerin, allusion aux pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle (1).

En voici quelques exemples :

André Gouvion, homme de fief du Hainaut, en 1570, porte pour tenant : un Saint-André;

Jacques Grumeau, en 1570 : un pèlerin;

Jean Guillemot, en 1620 : un Saint-Jean, suivi d'un agneau;

Christophe Hulin, en 1561 : un Saint-Christophe;

Michel des Moulins, en 1588 : un archange Michel;

Jacques du Quesne, en 1602 : un pèlerin;

Michel Storm, en 1502 : un Saint-Michel, terrassant le démon.

*
**

Du cri.

Le cri se rencontre rarement sur les sceaux du moyen âge. Le seul exemple que nous ayons à citer est offert par le sceau du chevalier Jean de Lor, de 1574, qui criait : *Jaey joye*.

On peut, semble-t-il, considérer comme initiales du mot constituant le cri de guerre les lettres **G A** (*Gavere*) qui se remarquent dans le champ du sceau de Rasse, sire de Gavre, appendu à un acte de 1294-95, les deux **S** qui accostent le casque du *Frater Stephanus de Zemlinio*, sur un sceau employé, en 1557, par un personnage qui se dit *Claus die Hongher* et qui était dépourvu d'un propre sceau, et le **b** dans le sceau du duc Jean de Brabant.

Parfois, le cimier est accosté d'objets allégoriques auxquels on a donné le nom de *cri de corps sans âme*. Ils symboliseraient le cri de guerre, mais il faut reconnaître que les exemples dont nous aurons à parler ne sont pas précisément d'une interprétation aisée dans cet ordre d'idées :

Jacques, sgr. de Gaesbeek, etc., accoste son heaume de deux bourrelets (1452, n. st.); Jean, sire d'Héverlé (1585), de deux **Y**; Roland van Berchem (1524) et Florent van Berchem (xvii^e s.), échevins d'Anvers, entourent le leur : de deux paires de bésicles; Guillaume de Flandre, comte de Namur, accompagne son timbre de cinq feuilles dentelées (houx?) (1592) (2); Gilles Heijvaert, feudataire

(1) *Peregrinus*, échevin d'Aerschot, en 1323 (n. st.), et *Peregrinus, filius quondam Peregrini de Arscot*, en 1329, portent dans le champ de leurs sceaux, sans écu, une coquille (S -G.).

(2) Voir deux autres sceaux avec cri de corps sans âme, dans VREDIUS, *Geneal. comit. Flandr.*, I, p. 85.

du château de Termonde : de six mouchetures d'hermine (1555); Gérard de *Lonchamp* : d'une fleur de lis et d'une rose (1572); Renier van *Heerzele*, échevin de Bruxelles : de deux roses tigées (1410); Godefroid Mennen, échevin de la même ville : de six marguerites (1418); le Frison *Widsele, heren Ocken soen* : de deux couronnes (1598); Simon Schoonejans, échevin de Malines : de deux annelets (1585); Jean van Straten, sgr. de Bodeghem : de deux branches (1495).

Comment faut-il expliquer cette agglomération des lettres *ra* que nous voyons, chacune cinq fois, aux côtés du timbre de Guillaume van *Heersele*, échevin de Bruxelles, en 1411?

*
**

Les sceaux des femmes.

Bien que les sceaux des femmes présentent toutes les formes et tous les types sphragistiques (1), ils affectent, en général, jusqu'au xiv^e siècle, la forme ogivale. La dame debout que nous y voyons le plus fréquemment — tenant ou une fleur de lis, symbole de la puissance, ou un oiseau de chasse, reposant sur sa main — est, presque toujours, accostée de deux écus, à dextre, celui du mari, à senestre, celui de sa propre famille. Quelquefois, l'écu de la femme figure en premier lieu, soit que l'on ait voulu indiquer, de la sorte, l'origine supérieure de l'épouse, soit que cette interversion ait eu pour cause une simple erreur du graveur.

Dès le commencement du xiv^e siècle, parallèlement au type ogival, les dames adoptèrent le type rond, petit module. Les unes continuèrent à s'y faire représenter accostées de deux écus, les autres se contentèrent de n'y faire graver que les armoiries : parfois, deux écus, parfois un seul, *parti* des emblèmes des conjoints.

Les contre-scels montrent souvent les armes réunies de cette dernière façon :

Félicité, dame de Beaumont, femme de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, scelle, en 1288, d'un type ogival, dame debout, à dextre un écu bandé (Avesnes), à senestre cassé. Contre-scel : un écu parti; au 1^{er}, fascé de . . . et de vair, au bâton brochant (Coucy); au 2^d, d'Avesnes;

Alice de Diest, femme d'Hellin, sire de Cysoing, en 1282 : même type, à dextre : un écu de Cysoing, à senestre : un écu de Diest. Contre-scel : un écu parti de Diest et de Cysoing;

Agnès d'*Endelsdorp*, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1548 : sceau rond; écu parti de Rheydt et d'*Endelsdorp*;

(1) Voir le PRINCE CHARLES DE HOHENLOHE-WALDENBURG, *Sammlung interessanter mittelalterlicher Frauen-Siegel* (Stuttgart, 1861).

Agnès, femme de Herman, voué de Friesheim, en 1542 : même type ; écu parti de Friesheim et d'un lion couronné, à la queue fourchée, au lambel, à cinq pendants, brochant ;

Jeanne, dame de Gennep, femme de Renaud, sire de Brederode, en 1578 : même type ; deux écus accolés, le 1^{er} de Brederode, le 2^d de Gennep (parti de Bot?) ;

Mathilde de Looz, femme de Godefroid, sire de Heinsberg, en 1507 : même type, écu parti de LOOZ et de Heinsberg ;



Sceau de Julienne, jadis dame de Quiévrain
(1294).



Sceau de Marguerite, fille aînée de Renaud,
comte de Gueldre (1335).



Sceau de Mathilde de Randerath,
femme de Jean, sire de Reifferscheid (1341).

Marie de Looz, femme de Gérard, sire de Diest, en 1507 : type ogival, dame debout, accostée des écus de LOOZ et de Diest. Contre-scel : écu parti de LOOZ et de Diest ;

Agnès, femme d'Henri, sire de Löwenburg, en 1511 : même type, à DEXTRE : Cuijck, à SENESTRE : Löwenburg ;

Agnès de Löwenburg, dame de Dollendorf, en 1575 : type rond ; écu parti ; au 1^{er}, deux fascés bretessées et contre-bretessées ; au 2^d de Löwenburg ;

Béatrice, comtesse de Luxembourg, en 1291 : type ogival, dame debout, accostée de deux écus, à dextre : Luxembourg, à senestre : un bandé. Contrescel : un écu parti de Luxembourg et du bandé ;

Béatrice, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, en 1551 : type rond, écu parti ; au 1^{er}, coupé de Bohême et de Luxembourg ; au 2^d, de Bourbon. L'écu suspendu à un arbre, devant lequel est couché un lévrier, et accosté de deux sirènes, jouant, l'une de la harpe, l'autre de la viole ;

Marguerite, femme de Jean Scheyvart, chevalier, seigneur de Merode, en 1558 : même type ; écu parti de Merode et de deux fascés échiquetées (Müggenhausen, Müllenark, Tomburg, Virnich?) ;

Metze de Merode, femme de Cono de Pütz, burgrave de Lipp, en 1545 : même type ; écu parti de Pütz et de deux pals, QUI CONSTITUENT LA MOITIÉ DES ARMES DE MERODE ;

La même dame, remariée à Thierry de Milburg, en 1548 : type rond ; *dame debout*, tenant les écus de Milburg et de Merode (ici à cinq pals) ;

Mathilde de Mirlaer, femme d'Hermann de Lievendale, en 1570 : type rond ; écu parti de Lievendale et de Mirlaer ;

Marie, femme de Mgr. d'Amboise, de Neelles et de Tenremonde, en 1554 : même type ; écu parti de Nesles (ici, un palé de quatre pièces) et d'un lion (Flandre) ;

Marguerite, femme de Jean, sire de Rheydt, en 1554 : même type ; écu écartelé de Rheydt et d'une aigle ; la légende du sceau la dit : *dame de Wicrode : (ce sceau présente l'exemple, rarissime au moyen âge, d'un écu écartelé des armes du mari et de celles de la femme) ;*

Cunégonde de Sayn, femme de Frédéric, sire de Dollendorf, en 1538 : même type ; écu parti de SAYN, plein (!) et de Dollendorf ; en 1541, 48 : même type ; écu parti de Dollendorf et de Sayn, brisé d'un lambel (!) ;

Hedvige, dame de Setterich, veuve d'Arnould, sire de Randerath, en 1551 : même type ; les écus *accotés* de Randerath et de . . . (un lion et un semé de billettes, au lambel brochant) (1) ;

Jeanne de Schleiden, femme de Frédéric, sire de Schleiden, en 1524 : même type ; suspendus à un arbre, deux écus aux armes de Schleiden ;

Béatrice, dame de Hunolstein, en 1577 (citée, en 1544, comme femme de Thierry de Schleiden, sire de Jünkerath) : même type, un arbre, accosté des écus de Schleiden, au lambel à cinq pendants, et de Hunolstein ;

Marguerite, femme de Hartrad, sire de Schönecken, en 1547 : même type, suspendus à un arbre, les écus de Schönecken et de Fauquemont, etc., etc. ;

Marguerite de Walcourt, dame de Braüt (Brais), en 1581, 2, 6, 9 : même type ; écu en losange, parti de Lor et de Walcourt (*seul exemple que nous ayons rencontré, AU MOYEN AGE, d'un écu de femme en losange*, forme qui, plus tard, fut adoptée pour les écus des jeunes filles, et employée aussi, parfois, pour ceux des femmes) (2) ;

(1) Comp. FAHNE, *Salm-Reifferscheid*, I, 2^{de} partie, p. 81.

(2) Mgr. Henri Braem, homme du comte de Flandre, en 1331, et Guillaume van Issum, jadis prisonnier à Bastweiler, en 1375, scellent d'un écu en losange.

*
**

Sur les sceaux des jeunes filles, on plaçait souvent les écus du père et de la mère. C'est ainsi que l'on remarque sur le sceau, reproduit page 96, de Marguerite, fille du comte Renaud de Gueldre (1555), les écus de Gueldre et de Berthout, et sur celui de Béatrice de Louvain, damoiselle de Gaesbeek, etc. (1540), les écus de Louvain et de Luxembourg, maison de laquelle était issue sa mère.

Suppression d'une moitié des meubles de l'écu.

Dans les œuvres d'art du moyen âge, l'artiste vise, avant tout, à faire ressortir les choses essentielles, les particularités caractéristiques, et n'hésite jamais à sacrifier des détails qui, loin d'être d'un effet utile, nuiraient plutôt à la netteté du sujet à représenter. A l'instar du miniaturiste du xiv^e siècle qui se contente de marquer par une unique fleur de lis, peinte sur l'ailette, le chevalier qu'il veut nous faire connaître comme roi de France, le graveur se borne, souvent, à n'indiquer sur les armoiries plus ou moins compliquées qu'une partie des meubles portés par la famille en cause, partie toujours suffisante pour désigner celle-ci. C'est en vertu de cet usage, très répandu, que sur le sceau de *Metze* de Merode, de 1545, décrit plus haut, et orné des armes de Pütz et de Merode, réunies sur un seul écu, deux des quatre pals de Merode ont été supprimés, et que, sur beaucoup d'autres sceaux, on ne représente que la moitié des armoiries combinées de la même manière.

Sur le sceau de Jean de Brabant, échevin de Liège, vers le milieu du xiv^e siècle (1), nous rencontrons un écu parti : au 1^{er}, une *demi*-escarboucle, mouvante du parti, au 2^d, un lion, et nous voyons les suivants porter des armoiries tronquées de la même façon :

Agnes, domicella in Almelo, 1558 : parti : au 1^{er}, un fascé de six pièces, les 1^{re}, 5^e et 5^e, chargées respectivement de 2 1/2, 2 et 1 1/2 losanges, les *demi*-losanges mouvante du parti ; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée ;

Agnès d'Eller, femme de Jean d'Elverfeld, en 1566 : parti d'Elverfeld et de *demi*-Eller ;

Jean le Fauconnier, en 1457 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, une anille en chef et une *demi*-anille, mouvante du parti, en pointe ;

Godefridus de Ghore, en 1558 : le même écu qu'Agnès d'Almelo ;

Egbert de Grimberg, en 1558 : parti ; au 1^{er}, comme le 1^{er} de ladite Agnès d'Almelo, sa proche parente ; au 2^d, une *demi*-rose, mouvante du parti ;

(1) Il se servit, peu avant, d'un autre sceau, montrant, dans le champ, sans bouclier, une escarboucle entière et un franc-quartier au lion.

Jeanne de Hainaut, en 1561 : parti de Juliers et de *demi-Hainaut* (deux lions, rangés en pal);

Ermgarde de Clèves, en 1550 : parti de *demi-Hornes* (en premier lieu!) et de *demi-Clèves*;

Adolphe de Clèves, en 1592 : parti de *demi-Clèves* et de la Mark;

Thierry Leckar, en 1548 : parti de *demi-Clèves* et d'une fasce (comp. la description du sceau);

Isabelle de Mellet, comtesse de Joigny, dame de Montpensier, en 1289 : parti; au 1^{er}, un demi-aigle, mouvante du parti; au 2^d, deux fascées, accompagnées de quatre (2, 1, 1) merlettes, rangées en orle;

Aleydis d'Argenteau, dame de Rengberch, en 1577 : parti de Merode, brisé d'un lambel, à cinq pendants, et de *demi-Argenteau*;

Jean Ringhelden van Besselant, jadis un des combattants luxembourgeois à Bastweiler, en 1574 : parti; au 1^{er}, un *demi-écusson* plain, mouvant du parti; au 2^d, un *demi-sautoir*, mouvant du parti, accosté de neuf croisettes recroisetées, au pied fiché (ce sceau semble avoir été emprunté à un autre);

Adelice de Sainte-Aldegonde, en 1405 : parti de Nédonchel et de *demi-Sainte-Aldegonde*;

Avisse de Sommereux, femme de Robert, sire de Rollencourt, en 1524 : parti de *demi-Rollencourt* et de *demi-Sommereux*;

Gertrude, dame de Limbourg, en 1572 : parti de *demi-Stein* et de trois chevrons (voir *ad vocem Stein*).

*
**

C'est probablement encore en vertu du principe constaté au commencement de ce chapitre que, sur les anciens sceaux des Montmorency, — dont quelques-uns ont été reproduits par VREDIUS (*Geneal. comit. Fl.*) — on n'a gravé que quatre alérions, au lieu de seize, et que le contre-scel de Lambiers li Tonliniers, de 1285, porte un écu à un seul château, ou porte crénelée à trois tours, alors que l'écu de la face est chargé de trois de ces meubles.

Personnes scellant du sceau d'un tiers.

En recueillant les blasons, nous avons procédé avec la plus grande circonspection. On n'ignore pas qu'à défaut d'un propre sceau, on se servait de celui d'un autre. Bien qu'en règle générale pareil emprunt se mentionnât dans les chartes, nous avons rencontré de nombreux exemples de l'omission de toute allusion à une substitution de sceau. Aussi, pour éviter de fausses attributions, n'avons-nous annoté les armoiries que lorsque la légende nous permettait de

constater l'identité de celui-ci. Une autre considération encore nous a déterminé à agir ainsi : c'est que, en scellant, les témoins intervertissaient, quelquefois, l'ordre dans lequel leurs noms sont cités dans les chartes.

L'emploi d'un sceau d'autrui qu'on dit être le sien s'explique par des raisons d'ordre intime : on adopte provisoirement le sceau d'un parent dont on a hérité ; le fils prend le sceau du père, la veuve celui de son époux, et ainsi de suite ; mais, sans considérer qu'au sens strict de la loi les actes ainsi scellés devaient être nuls et sans valeur, on se servait aussi, assez fréquemment, du sceau d'un étranger quelconque.

Voir aux noms suivants les exemples de personnes qui disent sceller de leur propre sceau, mais qui se servent de celui d'un autre membre de leur famille :

Borch, Bossimé, Broekhuizen, Folie, Froijere, Galoppe, Gruwel, Harnes, Hériacourt, Hinckaert, Hoede, CORNU (voir Horn), Landenne, Paridaens, Piato, Zassen, Schleiden, Velroux, Vlaest, Vlatten.

Voir aux noms suivants des exemples de personnes déclarant sceller de leur propre sceau, mais qui emploient celui d'une autre famille :

Eijcken, Giffarde, HEMBERCH, HONGHER, INDOUT, Irnich, Clutinc, CRAYWINCKEL, Cuchenheim (un autre?), MARCHINIS, Quaderebbe, RINGHELDEN, Schrijver, Thieusies (échevins), Troijen, Thuin, Versaines, Wilde (voir Calsteren).

*

**

Sceaux datés.

A partir du XIII^e siècle, on rencontre de rares contre-scels comprenant en légende la date de leur confection. On a aussi pris soin, pour quelques sceaux qui avaient été brisés ou annulés, puis refaits à neuf, de marquer au bas l'année de leur renouvellement ; toutefois, de pareilles précautions n'ont été prises qu'exceptionnellement. A la Renaissance, il devient un peu plus de mode de dater les matrices. Mais, comme le fait remarquer, à juste titre, M. LECOY DE LA MARCHE (*Les Sceaux*, p. 282), à une époque aussi tardive, les indications de ce genre offrent moins d'importance.

Voici quelques-uns des rares exemples de sceaux datés que nous ayons à décrire :

Jean van Riebeeck appose, à un acte de 1564, un sceau au millésime 1564 ;

Jean le Roy, homme de fief de Flobecq, emploie, en 1585, un sceau avec cette légende : *S' Jehan le Roi. 16. avost 157.* (le dernier chiffre est illisible) ;

Guillaume van den Velde (*de Campo*), doyen de N.-D., à Saint-Trond, surmonte son écu du millésime 1555 ;

Michel le Waitte, homme de fief du Hainaut, scelle, en 1575, d'un sceau sur lequel on lit : *Seel Michiel le Waicte* 1566 ;

Paul Schot, homme de fief de la sgr^{ie} d'Aa, à Lembecq, etc., porte sur son sceau, appendu à des actes de 1597 et 1620, la légende : * *S Pavwels Schol* 1594 ;

François Douillet, homme de fief du Hainaut, etc., en 1605, a fait graver sur son sceau le chiffre 159. (1595?) ;

Enfin, les échevins de Houtain-l'Évêque, sur leur sceau, surmontent l'écu de Berghes du millésime 1558, et les fabriciens de l'église de Norderwijck, le blason des 't Serclaes — tenu par un saint Bavon — du millésime 1662.

Toutes ces dates sont en chiffres *gobâr*, dits arabes.

*
**

DES HACHURES ET DES ÉMAUX.

L'invention des hachures *conventionnelles*, en usage encore à l'heure qu'il est, est due, dit-on, au jésuite romain SILVESTER A PETRA SANTA, qui s'en servit le premier dans son ouvrage intitulé *Tessera gentilitia*, imprimé, à Rome, en 1658 ; mais, contrairement à une opinion répandue, l'existence des hachures est de beaucoup antérieure aux *Annales de la Maison de Lynden*, signées par CHRISTOPHE BUTKENS (1). Elle remonte, au moins, au XIII^e siècle, et, depuis lors, on s'en est servi dans tous les pays, mais non d'une façon uniforme.

(1) C'est à tort que BUTKENS passe pour être l'inventeur du système de hachures qui figure en tête de ce livre. Celui-ci, tout en étant signé par lui, n'est pas son œuvre. Cela résulte d'une lettre de BUTKENS, écrite, en 1642, à son ami Rietwijck, où il déclare que le véritable auteur de cet ouvrage est Ernest de Lijnden, comte de Reckhem, et que lui n'a fait que coordonner les documents recueillis par ce dernier. L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. le comte Thierry de Limburg Stirum. BUTKENS l'a écrite pour se laver du reproche d'avoir publié des documents falsifiés. Les *Annales* sont un véritable tissu de mensonges.

BUTKENS se charge, d'ailleurs, lui-même de nous prouver qu'il n'est pour rien dans l'invention d'un système raisonné de hachures : dans ses *Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, publiés après les *Annales*, il ne se souvient plus du tout du *schema* contenu dans « son » livre précédent ; il continue, à la façon de ses prédécesseurs, à marquer les armoiries de hachures, au hasard ; tantôt il en emploie, tantôt il n'en emploie pas. Et là où il s'en sert, il le fait sans aucun système : sur deux pages, en regard, il indique, dans quatre blasons différents, le gueules d'autant de façons diverses. Cela est bien aussi une preuve de plus que BUTKENS, qui, nous l'avons dit, est en aveu formel sur ce point, n'est pas l'auteur des *Annales*. Ce livre a fait un tort immense à la réputation de BUTKENS. Ses *Trophées* sont venus le réhabiliter, jusqu'à un certain point ; mais ce livre aussi contient pas mal de documents faux ou arrangés.

Si les anciens graveurs se servaient des hachures et du pointillé, c'était moins pour indiquer ainsi les émaux que pour différencier les partitions, rebattements, les meubles et le champ, etc. C'est ainsi, pour nous borner à un seul exemple, que, sur le sceau de Jean van der Meeren (1574), les pals du chef, qui sont de gueules, sont hachurés de la même manière que le champ plain, qui est d'azur, à savoir : par des diagonales croisées.

Le pointillé est assez rare au moyen âge. Nous n'en avons rencontré que peu d'exemples :

Le lombard *Milonus* Busket porte sur son sceau, de 1575 : plain ; au chef plain, pointillé, à la bande brochante, chargée de trois étoiles à huit rais ;

Le chevalier Jean van den Calsteren, de Louvain, scelle, en 1574, d'un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain, pointillé ; au chef de quartier, chargé de trois maillets penchés. Ce franc-quartier représente les armes des Gielis, patriciens de Louvain, mais, au témoignage de GELRE, aux émaux intervertis, le champ de l'écu étant de métal, d'or : le plain est de sable, le chef d'argent, les maillets sont de gueules. Le graveur a donc indiqué la couleur noire, le *sable*, par un pointillé : *des grains de sable* ;

Johannes dictus Albus (de Witte), échevin de Louvain, en 1402, porte un écu de Limmingen : trois pals, au chef plain, pointillé, brisé d'un franc-quartier de Steen : un sautoir échiqueté. Cette combinaison ayant, sans aucun doute, amené une modification — probablement une interversion — des émaux, on peut se demander si, ici encore, le pointillé ne doit pas indiquer le sable, emprunté au sautoir échiqueté des Steen (1).

Le damasquiné, ou diapré, lui aussi, n'avait d'abord — la question artistique réservée — d'autre raison d'être que de différencier le champ des meubles et, parfois, ceux-ci de celui-là. On est allé trop loin en affirmant que le diapré ne s'appliquait que sur un métal. On en ornait aussi les couleurs, à preuve, entre autres, le sceau de Jean van der Meeren, chevalier, seigneur de Sterrebeek, de 1454, où le champ est diapré. Et il ne s'agit pas ici d'armoiries brisées.

Dès le XIV^e siècle, on commença, semble-t-il, — était-ce en tâtonnant, à titre d'essai, ou bien selon des lois, peut-être régionales, encore à déterminer? — à caractériser les émaux, sur les sceaux, par un emblème qui les symbolisait. C'est ce qui constate de l'intéressant sceau d'Evrard de Schaumburg, de 1500, publié par le PRINCE DE HOHENLOHE, dans son *Album sphragistique* et reproduit, naguère, par GUST. A. SEYLER (2) : il montre un écu coupé ; au 1^{er}, parti ; *a*, une étoile à huit rais ; *b*, cinq roses en sautoir ; au 2^d, trois fleurs de lis. A nous en rapporter à l'autorité de ces auteurs, ces meubles ne constituent pas partie intégrante du blason et n'en sont pas davantage des brisures ; ils n'auraient d'autre but que d'indiquer les émaux, l'étoile : l'argent, les roses : le gueules, et les fleurs de lis : l'azur (!).

(1) Pour étayer cette hypothèse, que nous donnons pour ce qu'elle peut valoir, nous n'invoquerons aucun autre témoignage du moyen âge que le sceau de Jean van den Calsteren, en nous abstenant de consulter, à ce sujet, DIVÆUS, souvent sujet à caution.

(2) *Geschichte der Siegel*, Leipzig, sans date (1895), p. 281.

Du temps que Jean de Wesemael fut seigneur du pays de Malines, le sceau des échevins de Schrieck, un des villages de cette terre, nous montre l'écu de ce personnage, brisé au point du chef d'une étoile (1459). Comment interpréter cette brisure, Jean étant le chef de sa maison? Les seigneuries se servaient, cependant, toujours, en ce pays-ci, des armoiries pleines de leurs maîtres. Du temps des Berthout, notamment, les échevins de leurs terres, au pays de Malines, scellaient des trois pals, sans brisure.

Ne serait-on pas tenté de croire retrouver dans ce sceau de Schrieck le principe dont l'application a été constatée à propos du sceau d'E. de Schaumburg? L'étoile symboliserait-elle ici les gueules? Certes, ce serait étrange.

Le sceau scabinal de Vorst, du XIV^e siècle, aux armes de Diest, brisées en chef, à dextre, d'une fleur de lis, a été attribué à Thomas, seigneur de Diest (1). Mais Thomas était chef de sa maison, devait porter plein, et portait plein, sur les sceaux de 1595 et 1596 (n. st.) que nous avons rencontrés. On peut donc se demander si, sur celui de Vorst, la fleur de lis ne doit pas symboliser l'or du champ de l'écu, ce qui semblerait assez rationnel, à moins, toutefois, que la terre de Vorst n'ait été, antérieurement, l'apanage de quelque cadet de Diest, dont elle eût gardé la brisure, après retour au chef de la famille. Le sceau porte, en effet, la légende : † *S' scabinorum dni de Diest in villa de Worst.*

*
**

Nous avons rappelé que l'on croit PETRA SANTA l'inventeur des hachures conventionnelles dont l'usage a prévalu sur les divers autres systèmes adoptés par quelques héraldistes du XVII^e siècle. Cette priorité fut contestée par MARC DE WULSON, SIEUR DE LA COLOMBIÈRE, qui, dans la deuxième édition de son livre intitulé : *La Science héroïque*, parue en 1669, accusant de plagiat PETRA SANTA, revendique la paternité de l'invention, qu'il dit avoir appliquée « au premier livre de blazon » qu'il fit imprimer, « pour connoître les métaux et les couleurs par la taille douce ». « Auparavant, ajoute-t-il, l'on se servoit des lettres capitales des métaux, et des couleurs pour les dénoter; mais cela enlaidissoit l'armoirie, et apportoit de la confusion (2). »

Il n'en est pas moins vrai que les sceaux, antérieurs à son temps et même beaucoup de sceaux de la seconde moitié du XVII^e siècle, ne nous révèlent pas les émaux des armoiries.

Pour combler cette lacune, il faut donc avoir recours à d'autres éléments : les armoriaux, miniatures, manuscrits, chroniques et romans de chevalerie du moyen âge.

(1) *Notes sur les armoiries de Diest*, par M. l'abbé P. DANIELS (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. I, p. 97-103).

(2) Nous n'avons pas découvert d'ouvrage de WULSON, antérieur à celui de Petra Santa.

C'est ce que nous avons fait, dans une certaine mesure, car, à ce point de vue encore, il a fallu nous restreindre et ne nous en rapporter qu'à des témoignages non suspects.

*
**

L'armorial du héraut GELRE.

La source la plus précieuse et la plus riche, sinon la plus ancienne, nous a été l'armorial manuscrit du héraut d'armes GELRE, du XIV^e siècle, un des joyaux de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et dont M. V. BOUTON, à Paris, a commencé la publication. Les parties relatives aux Pays-Bas et aux pays germaniques, c'est-à-dire précisément celles qui intéressent nos investigations, sont restées inédites, à part quelques blasons, au nombre de sept, reproduites dans *La Bataille de Staveren* (26 septembre 1545), par M. JEAN VAN MALDERGHEM (Bruxelles, 1870).

Cet auteur est le premier, à notre connaissance, qui ait attiré l'attention sur ce précieux manuscrit; il en donne une description détaillée, accompagnée de fort judicieuses observations. Le plus ancien des poèmes contenus dans ce codice remonte à l'année 1554. Celui-ci fut-il commencé vers cette époque? Il est certain qu'un très grand nombre des armoiries peintes par GELRE se rapportent à des personnages vivant à la fin du même siècle. Ainsi qu'on l'a constaté, le roi d'armes BELJEREN changea et compléta dans ce manuscrit quelques dessins restés inachevés et en ajouta d'autres.

En ce qui concerne les Pays-Bas et quelques pays allemands, nous avons pu contrôler, par les sceaux, la plupart des blasons exécutés par GELRE lui-même. En décrivant ces sceaux, nous ajouterons, sous forme de notes, les émaux des armoiries, avec indication des cimiers, d'après le manuscrit, là même où les sceaux n'en sont pas décorés. On constatera avec nous, dans la plupart des cas, la concordance la plus rigoureuse entre les sceaux et les peintures. Notre héraut d'armes est donc incontestablement une autorité de tout premier rang pour le XIV^e siècle. Jamais il n'ajoute, de son propre chef, le moindre détail aux blasons qu'il dessine; par contre — nulle œuvre humaine n'étant d'une perfection absolue — il lui arrive quelquefois d'en oublier l'un ou l'autre (1).

(1) Sur l'écu de Baudouin de Fontaine, qu'il donne deux fois, il oublie, dans un des dessins, le lion de gueules, couronné d'or, qui broche sur le fascé d'argent et d'azur (Luxembourg?). Ne serait-ce pas aussi par inadvertance qu'il donne au sire d'Agimont les armes pleines des Looz, et qu'il donne *plaine* la bande du comte de Northampton, qui, sur le sceau de 1339, se trouve chargée de trois étoiles? Il est évident que, sur l'écu de *her Gerit van Wedenau* qu'il représente: burelé d'or et de gueules, il oublie les trois lions brochants, — que nous montre le sceau de Gérard *van Wedenauwe* (Weidenau), chevalier, appendu à des actes de 1391 et 1394 — et, sur la bordure du 3^e quartier de Louis de Harcourt, les besants, que nous voyons sur ses sceaux de 1375.

De plus, les noms ne sont pas toujours rendus très correctement, abstraction faite, bien entendu, des corruptions qu'infligent habituellement aux noms étrangers les contemporains de la langue de notre héraut d'armes, qui, tout naturellement, adaptent l'orthographe de ces noms à celle de leur propre idiome, transformant en *Waelkuert* le nom de Walcourt, en *Waelhem*, celui de Walhain, etc. Ces changements se comprennent, et il est facile de reconnaître les véritables formes des noms qu'ils recèlent. Mais il en est d'autres qui sont le résultat de mauvaises leçons, de fautes de copiste, et on éprouve souvent de grandes difficultés à les rectifier. En voici quelques exemples :

GELRE donne :

Au Brabançon Jean van den *Eechout* : de sable à trois croissants d'argent, qui est le blason des *Eechove[n]*;

Au Gueldrois *Sander van Vossem* : de gueules au cerf d'argent; ne serait-ce pas un Issum? Il attribue à *Loef van Ysem* : d'or au cerf de gueules, et, à l'un et à l'autre, pour cimier : une tête et col de cerf ;

Il cite, parmi les Liégeois, *her Daem van Virken*, portant : d'argent à six fleurs de lis de gueules ; au franc-quartier brochant d'azur plain ; c'est, sans aucun doute, ce Mgr. Adam de *Kerkehem*, dont parle HEMRICOURT ;

Her Evert van Ulst, Gueldrois (d'or à la croix de gueules) est évidemment cet Everard van Ulft, chevalier (1567-1580), mentionné dans une étude sur cette famille, dans la *Heraldieke Bibliotheek* (La Haye, 1885, p. 54) ;

Enfin, *Her Willem van Blaeten*, vassal de Juliers, est Guillaume de Vlatten, chevalier, qui fut bailli du duc de Juliers, à Nörvenich, et vivait encore en 1594 (1).

*
**

Le Miroir des nobles, par HEMRICOURT.

Le Miroir des nobles de Hasbaye, par JACQUES DE HEMRICOURT, nous a donné les émaux des blasons d'un grand nombre de familles, liégeoises et autres. Nous nous sommes servi de l'édition DE SALBRAY, de 1675. Outre les blasons décrits par l'auteur, on a publié, dans son œuvre, si importante pour l'histoire et l'archéologie du XIV^e siècle, — c'est-à-dire contemporaine de l'auteur (2), — une foule d'autres écus, dont beaucoup sont apocryphes et contre lesquels il est donc bon de se mettre en garde. Inutile d'ajouter que nous n'avons tenu compte que du texte

(1) E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode* (Prague, 1877), I, p. 32.

(2) On fera, cependant, bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire ce qu'il dit des époques antérieures.

de HEMRICOURT, et encore non sans quelque réserve, en nous abstenant d'enregistrer des renseignements de ce genre : *A cely temps estoit uns Nobles Chevaliers nommeis Rasse alle barbe Freres al Conte de Domartien en Goyelle (Goelle), quy portoit en son escut on confanon à trois pendans & al desoir trois aneles. Des relations de cette nature sont des écueils qu'un peu d'expérience archéologique fait tourner sans difficulté; elles ne doivent en rien diminuer notre croyance à la bonne foi du chroniqueur liégeois, qui, d'ailleurs, ne se fait pas faute, parfois, en des circonstances où sa religion ne lui semble pas suffisamment éclairée, d'en avertir le lecteur par des phrases comme celle-ci, qu'il écrit précisément à propos des armes dudit Rasse à la Barbe, VIVANT A UNE ÉPOQUE ANTÉHÉRALDIQUE : *mais je ne say queiles les coleurs estoyent partant que je n'en suy nint bien informeis, nequident je ay veut en chire lenprinte del seal Monss : Otton jadis Saingnor de Warfesées dont il fut tayons (aïeul)..., en queil seal ilh at on confanon..., la queile chatre termine en la daute de l'an mil dois cens & quarante dois.**

Ce dernier renseignement, tenons-le hardiment pour absolument certain; il est vrai que, pour le moment, nous ne pourrions, à son appui, présenter ce sceau de 1242, mais une recherche aux Archives de l'État à Liège ne tardera pas, croyons-nous, à confirmer que cet Othon, sire de Warfusée, scellait bien d'un gonfanon.

Les éditions existantes de l'œuvre de HEMRICOURT n'étant pas en rapport avec les exigences de la science moderne, il serait à souhaiter qu'on en fit une nouvelle et qu'on l'annotât d'après les actes authentiques, tels que reliefs de fief, etc., etc. Notre recueil apporte un appoint assez considérable de renseignements qui pourraient être utilisés pour ce travail.

*
**

L'armorial dit de Saint-Trond.

Enfin, M. le baron Léon de Pitteurs Hiegaerts, d'Ordange, nous a communiqué, avec beaucoup d'obligeance, un armorial manuscrit du xvii^e (?) siècle, contenant un grand nombre de blasons de familles de Saint-Trond, Léau et des environs, et presque tous d'accord avec ceux que nous avons relevés sur les sceaux de beaucoup d'entre elles. En présence de cet ensemble important de données sur une seule région, nous avons emprunté les émaux d'un certain nombre d'armoiries à ce manuscrit, auquel nous appliquons la dénomination de : *armorial manuscrit de Saint-Trond*. Cette source est, toutefois, loin d'avoir l'authenticité des autres que nous venons d'énumérer.

*
**

Les chroniques.

Voici quelques chroniques où nous avons puisé des blasonnements :

JACQUES BRETEX, *Li tournois de Chauvenci* (1285);

JEAN VAN HEELU, *Rijmkronijk betreffende den slag van Woeringen* (fin du XIII^e siècle);

LES ŒUVRES DE FROISSART;

De Brabantsche IJeenen, par JEAN VAN BOENDAEL (XIV^e siècle) (1).

*
**

Les romans de chevalerie.

Parmi les œuvres d'imagination, nous avons consulté :

RAIMBERT DE PARIS, *La Chevalerie Ogier de Danemarche* (XII^e siècle);

ADENET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2^{de} moitié du XIII^e siècle);

Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faiël.

Ce dernier poème avait été généralement attribué au commencement du XIII^e siècle. Il est anonyme; mais, ainsi que vient de le constater M. le capitaine-commandant GAËTAN HECQ (2), l'auteur a voulu laisser trace de son nom dans la strophe finale, par un acrostiche, coupé en deux d'un nombre de vers égal au nombre de ceux qui forme l'acrostiche lui-même. Ce nom est *Jacques*, et ce Jacques est probablement Jacques Bretex, auteur de *Li Tournois de Chauvenci*, attendu que, « dans les deux poèmes, on remarque la même manière de présenter les personnages, de blasonner, d'intercaler des chansons. Certaines expressions — non de celles qui s'emploient partout, mais, au contraire, de tournure très caractéristique — s'y rencontrent, presque identiques... »

Li Roumans dou Chastelain de Coucy et de la dame de Faiël, si précieux au point de vue du blason, date donc, sans doute, aussi de la fin du XIII^e siècle, ce qui se confirme, d'ailleurs, par les détails archéologiques qu'il renferme.

De Grimbergsche oorlog, poème thiois d'environ le milieu du XIV^e siècle, nous a fourni pas mal de blasonnements. Ce roman, publié par les *Bibliophiles Gantois*, a été accompagné, dans chacun des deux volumes, d'un armorial où les éditeurs, MM. BLOMMAERT et SERRURE (3), ont représenté les armoiries des chevaliers cités

(1) La seconde partie de cette chronique est du XV^e siècle. Elle ne nous a pas donné de détails héraldiques.

(2) *Un Poète imaginaire* (Ann. de la Soc. d'arch. de Brux., T. X, p. 156-7). M. Hecq est occupé à préparer une nouvelle édition du *Tournois de Chauvenci*.

(3) D'après nos informations, c'est M. BLOMMAERT seul qui est l'auteur des armoriaux joints à ces deux volumes.

dans le texte. L'idée, heureuse en elle-même, n'a pas été réalisée avec succès, car, au lieu d'exécuter les dessins suivant les descriptions du poème, après une étude préalable des sceaux des familles, ils ont donné des blasons parfois assez fantaisistes. C'est ainsi que l'on voit dans celui du sire de Trazegnies une ombre de lion, non mentionnée dans le roman, et dans les armes du sire de Zuijlen, à la place des trois colonnes conventionnelles, rangées 2 et 1, trois grands piliers (*pilaren*) naturalistes, rangés en fasce, etc., etc.

De plus, quelques noms sont tronqués et d'une restitution peu aisée. On fera donc bien de ne pas recourir à ces deux armoriaux, mais de s'en tenir aux blasonnements du texte et aux observations présentées par nous à leur égard.

La guerre de Grimberghe, formant le sujet de cette œuvre, se déroule au milieu du XII^e siècle; mais le poète, entremêlant à quelques faits vrais des épisodes imaginaires, fait agir des personnages fictifs qu'il dote des noms et des armoiries des grandes familles de son temps. Abstraction faite de quelques-uns qui échappent au contrôle, les blasonnements sont très exacts.

Il en est de même des autres romans de chevalerie : tous, au point de vue héraldique et, en général, au point de vue archéologique, contiennent des matériaux de grande valeur pour l'histoire de l'époque de l'auteur lui-même, celui-ci incarnant ses personnages en ses propres contemporains, sans le moindre souci de la réalité historique, de l'anachronisme, n'hésitant pas à nous décrire minutieusement les armoiries de ses héros qui vécurent à des époques *antéheraldiques*.

Pour nous borner à un seul exemple de cette nature, voici, d'après ADENET LE ROI, *Les Enfances Ogier* (2^{de} moitié du XIII^e siècle), les armes de Charlemagne :

*Armes parties d'or et d'azur portoit,
Dedenz l'azur fleurs de lis d'or avoit
Et de mi aigle noire sor l'or seoit...*

et celles de Charlos, li fiex Charlon :

*Teles, dont j'ai fai la devision
Qu'ot li rois Charles.....
.....
Mais il y ot, pour des comparoison
Ourle de gueules endenté environ.*

L'auteur ajoute :

*L'aigle et les flours, que le celeroit on?
Sont aujourd'hui à grant confusion,
Si sont les armes de maint riche baron.*

*
**

Familles portant les mêmes armoiries.

On est assez tenté, en général, de croire issues d'une même souche les familles portant des armoiries semblables, surtout quand elles sont originaires de la même région. Cela peut être vrai dans bien des cas, mais souvent il n'en est rien.

De même que des membres d'une famille se servaient d'armoiries tout à fait distinctes, de même aussi beaucoup de familles d'une région avaient adopté des emblèmes identiques, ce qui a amené les généalogistes à les rattacher, d'une façon arbitraire, à un auteur commun, d'une existence parfois très problématique. En réalité, cette identité d'armoiries s'explique fréquemment par une préférence marquée, dans certains pays, pour l'un ou l'autre emblème figurant, peut-être, comme prototype sur le bouclier et la bannière de quelque grande famille. Au moyen âge, chacun choisissant ses armoiries à son gré, on s'inspirait souvent de celles d'un puissant voisin, et il advint ainsi que les officiers de justice, échevins, vassaux et tenanciers prirent l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain, seigneur, etc.

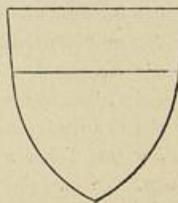
N'avons-nous pas constaté, plus haut, des exemples nombreux de ce genre? N'est-ce pas un fait acquis que presque tous les échevins d'Aerschot scellèrent des trois fleurs de lis, au pied coupé, des anciens seigneurs de cette terre? qu'un grand nombre d'échevins de Heusden et de Malines introduisirent dans leurs écus les meubles de leurs anciens maîtres et que beaucoup de vassaux se servirent, parfois même sans brisure apparente, des armes pleines des familles auxquelles elles obéissaient?

Avant donc de tirer une conclusion quelconque de l'identité des armoiries de deux familles, fussent-elles de la même région, il convient d'examiner de très près l'histoire de celles-ci, sous peine de commettre de graves erreurs.

Pour faciliter les recherches, nous allons grouper quelques familles portant les mêmes blasons, en énumérant, de préférence, des armoiries plus ou moins caractéristiques, ou étant considérées comme telles, dont les unes appartiennent d'une façon spéciale à des régions bien déterminées et dont d'autres, au contraire, se rencontrent un peu partout.

*
**

Plain, au chef plain. Le champ ou le chef — parfois tous deux — se trouve souvent chargé de l'un ou de l'autre meuble, qui, en bien des cas, n'est que brisure. C'est ainsi que *Chukinc* de Keeken, en 1557, brise d'un lambel brochant, tandis qu'Anselme de Keeken, et son frère Jean, en 1567, chargent le chef de trois roses.



Voir aux noms suivants :

ALDEROYDE, ANGEREN, BAUDIMONT, Balct, Beerte, Bergheim, Béthune, Bigard (1), Bont, Bornival, Bouden, Brakel, Broich, Busket, Dieghem, Douvrin, Duchewelx, Duytsche, Dussen, Ehren, Eijcken, Elz, Elst, Emines, Emmerich, Esbeemde, Esch, Eure, Everaerdt, Falkenstein, Fecht, Folie, Freiheit, Froighten, Gaiffier, Gerimal (ou Geude?), Gil[l]ijs, Glisuelle, Gothem, Greve, Guignies, Haye, Hahn, Haymanne, Harf, Haulchin, Heffingen, Heymeric, Heimersheim, HERSSELE (échevins), Hertoghe, Hetzerath, HOFSTEDEN, Honnef, Houtain, HUCKELSHOVEN, HUNENBERG, Cambeke, Campenhout, Canne, Keeken, Kint, Cnoep, Cock, COOLHEM, Coppijn, Coptiten, Kratz, Lahnstein, Lalaing, Leeuw, Lennep, Leuth, Liège, Lit, Loix, Lowaige, LUTZINCK, Mammeren, Meerte, Megen, Mennen, Miedem, Moriancourt, Münster, Nederpoerten, Neersen, Overbach, Pentling, Petitbon, PUELWIC (voir Poelwijk), Pottreel, Princel, Pulle, Quaderebbe, Quiévrain, Rêves, Ristes, RODE, Rohr, Rover, Sains, Zass, Zasselt, Sauvaige, Semousies, Seuwart, Schalie, Schillinck, Schooten, Stael, Starke, ZULEKEM, ZWAPPENBURCH, Thoenijs, Toussaint, Vaerste, VEELST, Vilain, Vilainmont, VRANKENHOVEN, WALDENBERCH, WALTEM, Wampach, Wanniers, Wanis, Waudart, Wenmar, Weren, Wez, Wezeren, Wiltz, Winde, Witteman (2).

*
**

Un certain nombre de familles portent plain, au chef d'hermine :

Baarle, Brede, Broekhuijzen, Butschard, Lichtervelde, MERWIJK (?), Rolmann (?), Swalmen.

*
**

(1) *D'or, au chef échiqueté d'argent et de sable*, est porté par beaucoup de familles bruxelloises.

(2) Empruntons encore à l'armorial de GELRE (XIV^e s.) les blasons suivants :

die Bachusen (comté de Berg) : d'argent, au chef de sable ;

Beresou (Bernsau) : d'or, au chef d'azur ;

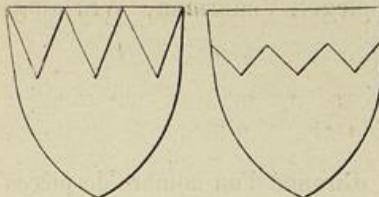
die Kosen (comté de Berg) : d'or ; au chef d'azur ; à la bande échiquetée d'argent et de gueules, brochante. Capeline d'or. C. : deux cornes de bélier d'azur ;

die Crauwele (comté de Berg) : d'or, au chef d'azur, chargé de trois boucles d'or, en losange ;

her Otte Tsenger (Hollande) : d'argent au chef de sable, chargé d'une tenaille d'or, posée en fasce. C. : un tube d'argent, chargé d'une fasce de gueules.

Trois piles, ou bien aussi : plain, au chef denché, et, parfois, émanché. Ces blasons se confondent fréquemment. Certaines familles portent tantôt l'un, tantôt l'autre. Ils sont très fréquents en Brabant, dans le pays de Namur, etc.

Voir aux noms suivants :

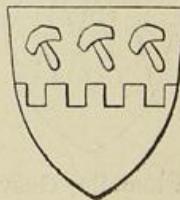


Assesse, Avin, Banesse, Blitterswijk, Boitberg, Bonant, Bonnant, Bossimé, Bouge, Bounant, Bruyère, Chenois, Dauvin, Dave, Dhuy, Dormael, Fernelmont, Flokias, Gheten, Ghiselin, Goudacker, Halle, Hannesche, Heylarde, Heneko (chef émanché), Hun, Clerch, Crotte, Liefkenrode, Liroux, Longchamps, Macler, Mathieu, Nes, Oyelers (?), Peron, Pré, PREUPEDEN, Refail, Reijnere, RIWECHIAL, S^t-Martin, SCELVE, Smeersnidere, Spee[c]ken, Stapel, Zuerinckx, Tibault, Truwant, Tutegem, Tutelere, Warisoulx, Wartaing, Weeders.

*
**

Coupé-enclavé, au 1^{er} chargé de trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2^d plain ; parfois aussi : plain, au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. Plusieurs familles brabançonnnes, hennuyères, etc., ont scellé de cet écu.

Voir aux noms suivants :



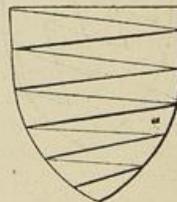
Bois, Boc, Buisseret, Famelleux, Familleureux, Huld-
denberg, Winxele.

*
**

Parti-émanché. Le nombre de pièces varie.

Blason très répandu en Brabant. Emblème, entre autres, du lignage de Weert à Bruxelles. La plupart des familles affiliées à celui-ci l'introduisirent dans leurs armes.

Voir, entre autres, aux noms suivants :

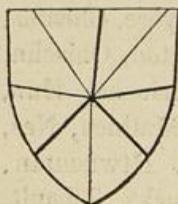


Baerdeghem, Banck, Douillet, Habbeke, Hauwaert, Hert, Huld-
denberg, Jans, Cattebroeck, Kesterbeek, Cluting, Cobbenbosch, Coele, Cock, Koster, Crane, Labus, Landas, Linkebeek, Loze (parti-enté), Magnus, Meijlaen[s], Nolten, Pape,

Pluckemese, Poorter, Rijpelbant, Rode, St-Gery, Servranx, Spernagle, Spiegel, Vederman, Warlaing, Was, Watermael, Winckele (1).

*
**

Gironné d'un nombre de pièces variant entre huit et douze.



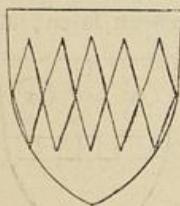
En Belgique, la principale maison qui ait porté un gironné est celle des sires d'Enghien. Quelques-uns de leurs vassaux l'adoptèrent.

Voir aux noms suivants :

Armoises, Bommershoven, Braffe, Braine, Eesbeeck, Eller, Enghien, Escolle, Forst, Gorins, Hagen, de Sancto-Gangulpho, Sorey, Walpode.

*
**

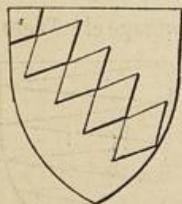
Une fasce de cinq fusées. Dans les Pays-Bas, la famille d'Hamal est la plus importante qui porte ces armes. Un certain nombre de ses vassaux les adoptèrent par la suite.



Voir aux noms suivants :

Alter, Aubigny (4 fusées), Bauzele, BLIZE, Bo[e]smans, Bottaert, Brialmont, Brusthem (*ville*), Deijnaert, Diest, Dijke (comp. Dillen), Eijcken, FINTBROECK, Elderen, Flémalle, Gesves, Hamal, Hazebrouck, Heelen, Heijsselt, Hoije (3 fusées), Honsem, IJzeren, Jadou, Cannart, Kerchoven, Crujce, Ladoen (3 fusées), Loon, LOWAR (3 fusées), Nadons, Oten, Overbeke, Paifve, Reek, Rouchout, Zerkingen, Stockhem, Staden, Textor, Thienst, Vlemincx (6 fusées), Walschaertz.

*
**



Une bande de cinq losanges. Blason très répandu en Brabant.

Voir aux noms suivants :

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE, le blason de (?) *van Duvelant* : parti-émanché de sable et d'argent. Le cq. d'or. C. : une cuve partie (!) d'argent et de sable, doublée de gueules, entourée d'un bourrelet de sable et d'argent.

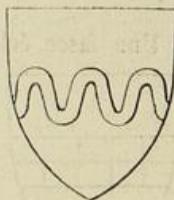
Asbeck (2 bandes) (1), Berghe, Bickem, Broeck, Denis, Dilbeek, Feluy, Ferté, Haesdonck, Hamme, He[e]rzele, Heyden, Hond, Hove, Canborne, Coelputte, Cole, Colins de Villy, Kornhorst, Cuene, Mailfer (de 3 losanges), Monceau, Mouwe, Ophem, Papé, Pierres, Riffart, Serarijs, Sivry, Schenke (barre de 3 losanges), Schoor[e], Sot, Spreedt, Steyne, Tsas, Varent, Velde, Vertain, Vertbois, Vivere, Wachelgem, Walpode, Weijns, Winter (2).

*
**

Une fasce entée. Appartient à un groupe de familles gueldroises.

Voir aux noms suivants :

Baarle, DOENEN, Groesbeek, Hautart, Lawick (3).

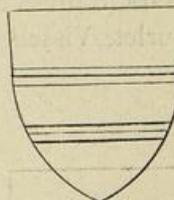


*
**

Une fasce entre deux burelles, blasonné par HEMRICOURT : une fasce germelle.

Voir aux noms suivants :

Ambresin, Avin, Barbesalée, Blehen, Boneffe, Borghet (?), Branchon, Dinant, Erpent, Grand, Happar, HAUCHERY, Hosden, Jemeppe, Collart, Colle, Loet, LOON, LUGENE, LUCKE, Machuray, Masson, Mathieu, Moxhe, Mouzet, Namèche, Pont, Rosne, Saint-Martin, Saint-Servais, Sart, Surllet, Wasseiges.



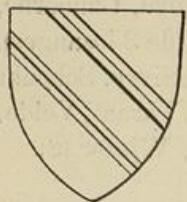
*
**

(1) GELRE donne au *here van Bickebach* (= Bickenbach), vassal de l'empereur : de gueules à deux bandes, celle de dextre formée de six losanges et demi, celle de senestre de quatre et de deux demi-losanges, le tout d'argent, les demi-losanges mouvant des bords. Cq. d'or. Capeline de gueules. C. : un vol de gueules, chargé de deux fasces de trois losanges d'argent.

(2) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE, les armes du burgrave de *Voorn* (Furnes) (en Flandre) : d'hermine à la bande de cinq losanges de gueules.

(3) Dans l'armorial ms. de GELRE, nous trouvons encore ces deux blasons gueldrois : 1° *Her Rutger van Laermont* (Laarman?) : d'or à la fasce entée de gueules ; 2° *Jan Oesterbant* : d'argent à la fasce entée de sable.

Une bande côtoyée de deux bâtons, ou filets. Blasonné aussi : une bande cotivée et, par HEMRICOURT : *une bende germelle* et : *une bande a dois germellés*.

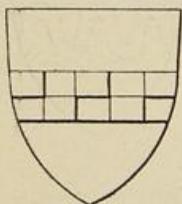


Voir aux noms suivants :

Aische (Ays), Barse (?), Bertrix, Bladelin, Celles, Chenard, ERKELEY, Goesnes, Gross, Coria, Custines, Maillen (?), MARCHIN, Northampton, Putmans, Rieu, Spoltin, Tamison, TWEENBERGEN, Villers, Vlec.

★
★ ★

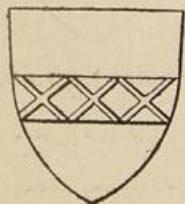
Une fasce échiquetée, généralement de deux tires, mais aussi, quelquefois, de trois tires. Sous cette première forme, elle est, entre autres applications, l'emblème de six des prétendus lignages patriciens d'Anvers (le septième lignage (?) porte une *bande* échiquetée), dits *Schaken*.



Voir aux noms suivants :

Aleijn, Balen, Belzeele, Bode, Bombaye, Braem, Bruele, Daems soen, Fikere, Gilles, Hoboken, Letmathe (3 tires), Limpias, Mark (3 tires), Meijere, Mom (3 tires), Pape, Zijmaer, Straten, SUIJKAMEN, Surlet, Visscherijen, Volkaert, Wilmaer, Wruhoven (1).

★
★ ★



Une fasce frettée.

Voir aux noms suivants :

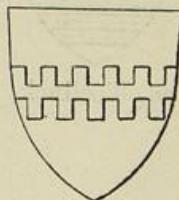
Batiaus, Buir, Buschfeld, Francq, Gent, HEMBERCH (?), Hofstaden, Ingenhave, Landsberg, Loverich, Mannins, Meijere, Morshof, MUSEN, Post, Sechtem, Scachiin, Snoeck, Sombreffe, STEELANDT, Voocht, WYLRE.

(1) Portent deux fasces échiquetées : Müggenhausen, Müllenark, Tomburg, Virnich. GELRE donne ainsi les armes de *Her Claes Vijt*, homme du comte de Flandre : d'or à deux fasces échiquetées d'azur et d'argent, au lambel de gueules, brochant sur la 1^{re}. Volet d'or. C. : un homme d'armes, la figure à découvert, lançant de la main droite une pierre et tenant de la gauche deux bâtons, ledit homme issant d'une tour d'or, chargée des deux fasces de l'écu (sans le lambel).

Une fasce bretessée et contre-bretessée. Blason assez fréquent au Bas-Rhin (Flecke, Hugenth, Lülldorf, Nesselrode, etc.).

Voir aux noms suivants :

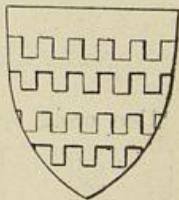
BANEWALT, BENSURE, Berge, Bije, Blanckert, Bottlenberg, Buren, Daems, Dussen, Egmond, Flecke, Frambalch, Ghistelles, Goirle, Haecht, Herlaer, Höhscheid, Hove, Camphuijzen, Cant, Kirskorf, Lamp, Landsberg, LUIJNRICKE, Lülldorf, Molenere, Nederveen, Nesselrode, Ouden, Paridaens, Pelgrom, Pels, Poederoijen, Raessen, Rijt, ROBERT, Schirp, Schoijte, Steinbüchel, Tajbert, Tricht, Veerze, Verhaecht.



Deux fascies bretessées et contre-bretessées. Quelques-unes des familles portant ces armes descendent de l'antique maison d'Arkel.

Voir aux noms suivants :

Arkel, Asperen, Boetzelaer, Dijcke, Donc, Dussen, Est, Heukelum, Holte, Hooch, Leeden, Löwenburg, Noordeloos, Oem, Pickaert, Quadt, Rieghe, Rijnestein, RIJNSWOLDE, RIJESWIC, Zelichs, Schelle (échevins), WIsselaer.

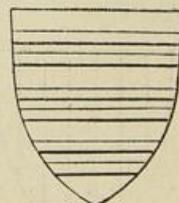


SCHOONOUWEN,

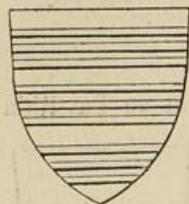
Trois jumelles.

Voir aux noms suivants :

Fosseux, Grutere, Hove, LUESDONCK ou LUESVONCK, Molen, RAVENECKER, Rubempré, Zack van Wijck, Swerts.



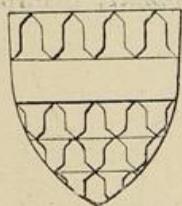
Trois tierces. Blason qui jouissait d'une certaine préférence dans le Brabant septentrional.



Voir aux noms suivants :

BOERT, Bossche, Doerne, Eijcman, Goben, Haneman, Hezacker, Coelen, Loon, Papendonk, Pijnappel, Riethoven, Toelinck, Tulden, Waarle.

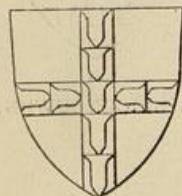
De vair à la fasce. Blason assez fréquent dans le Limbourg et au pays de Liège (1).



Voir aux noms suivants :

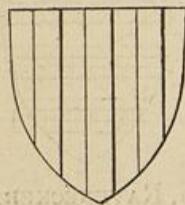
Barbial, Bartholéijns, Bommershoven, Bossche, Duren, Frei, Grimberghen, HEERTE, Honsem (?), Cromme, MAGREY, MANY, Mopertingen, Oze, Petitjean, Pousset, Rosen, Surpele (Zulper), Wijer, Wildenrath.

Une croix de vair (1). Blason qui se rencontre souvent dans les mêmes régions que le précédent.



Voir aux noms suivants :

Anthony, Arthonis, Bardouil, Drake, Heer, Herckenrode, Hinnisdael, Kemper, COLAR...., Coninxheim, Mettecoven, Mobbe, NIJSEM, Puelinchs, Scep, Stapel, Tiegeldeckere.



Trois pals. Emblème, entre autres familles, des puissants dynastes de la maison des Berthout et des familles de Berchem, Berlaer, Duffel, Ranst, qui en forment des branches, de nombreux vassaux des seigneurs de Malines et d'échevins de cette ville.

(1) Nous groupons ici comme étant de *vair* des champs, des croix, sans avoir égard aux émaux de cette fourrure, et alors que, pour certains cas, il faudrait blasonner : *vairé de ... et de ...*

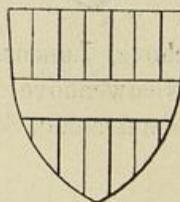
Voir aux noms suivants :

Aarle, Adeghem, Adelijen, Attenrode (Daneels), Befferen (cour), Blanden (échevins), Berchem, Berlaer, Berthout, Bièvre, Bossaert, Bossche, Boulange, Breux, Briey, Broekhuijzen, Buijle, Duffel, Elsbroeck, Estor, Everart, Fiquelmont, Frelenberg, Gestel, Gootens, Gracht, Greve, Grijmmaer, Grootloo (échevins), Haverskerque, Heelt, Heffen, Heijst, Herotten, Héverlé, Houte, Cale, Keerbergen (échevins), Keerle, Kerman, Kets, Coelputte, Contich (échevins), Courtois, Kruiningen, CUYPERE, Landres, Lierre, LIORCHSTRATEN, Malsart, Meeren, Mechelen, Messancy, Naives, Nesles, Nieuwe[n]steen, Noot, Plahier, PUYs, Puttelage, Radewaerd, Raes, Ranst, Ridder, Rijt, Rode, ROGBROEC, Runkel, Rupelmonde, Schelle (échevins), Schiplaken, Schoor[e], Schrieck (échevins), Snidelanth, Sormonne, Stadeiken, Stevens, Stockman[s], Straten, Tielot, Tusbake, Tutegem, VILLENFAIGNE, Vlaest, Waelhem, Winriex, Wyse, Wisselaer.

..

Trois pals (un palé) et une fasce brochante.

Voir aux noms suivants :

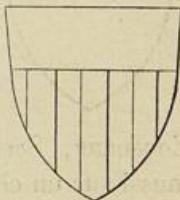


Bo[e]kel, Ere, Geilenkirchen, Lo[e], Loverich, RENCVELT, Schilder (fasce vivrée), Thiebegos.

..

Trois pals; au chef plain. Blason appartenant, par exemple, au lignage uten Limminghen, de Louvain, et adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et dont la plupart se trouvent énumérées par DIVÆUS et l'auteur de *S. P. Q. L. sive septem tribus patricia lovanienses*.

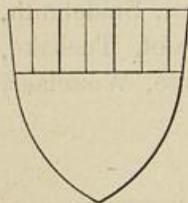
Voir aux noms suivants :



Berghe, Berthijns, Blancart, Boys, Bolleborne, Bollo, Borne, Bre[e]mpt, Domesdach, Edelhere, Erembodegem, Eveloghe, Faucompierre, Grimde, Grutere, Gruwel, Gunter[e], Herckenrode, Hers, Heverlinc, Hougaerde, Immendorf, Jans soen, Cardinal, Keijenhoghe, Coeman, Corneken, Cricsteen, Cruesen, Libeek, Limminghen, Lips,

Lombart, Loven, Merode, Minnemoen, Odilienberg, Oem, Oppendorp, Ouderogge, Pape, Peron, Pijnnoc, Pot, Rabode, Racour, Rijcke, Rillaer, Rode, Rompen, Schenckel, Schoor[e], Smacht, Speect, Zwarte, Velpe, Velthem, Vinalmont, Visscher, Vos, Vroede, Walraven, Wanis, Wassenhoven, Wijmael, Wilmaer, Winter, Witte.

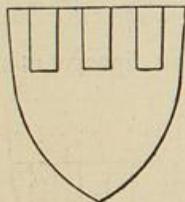
Plain; au chef chargé de trois pals. Armoiries portées par beaucoup de familles brabançonnnes, de même que les précédentes, qui peuvent leur servir de pendants.



Voir aux noms suivants :

Berghen, Binkem, Bijsscopdoeme, Damme, Driessche, Foet, Ginderbuijten, Gruwel, Halle[n], Heijden, Herotten (?), Heule, Hortbeke, Kelbergen (?), KERKEM, Kerchove, Lunens, Male, Matheeus, Meeren, Meldert, Molen, Nederheim, Nieuwenhove, Noot, Ongheleghe, Plassche, Putte, Zeelijns, Somergem, SPEELBROEC, Suerendoncq, ZUERSELE, Tolmer, Troest, Wambach, Winghe.

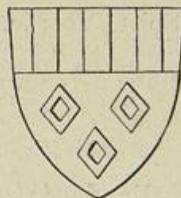
Trois pals retraits. Se trouvent aussi, parfois, dans la même famille, posées sur un chef.



Voir aux noms suivants :

Borch, Bosch, Eijck, Elsmeer, Gillis, Grieken, Hambroec, Hoeleden, Hove, IJzeren, Casselaer, Clerc, Cruijdere, Linden, MALE (aussi sur un chef), Meeus, Merode(?), MERWEKE, MONDEION CUTFET, Namelot, Oliverus, Ouera, Zevenaer, Sreije, Tongeren, Truijder, Vladèken, VOMEI, Wambach (aussi sur un chef).

Trois macles; au chef chargé de trois pals. Blason assez répandu dans le Brabant méridional. Les trois macles semblent n'être, parfois, qu'une brisure. Ne serait-on pas tenté de penser à ceux du lignage louvaniste des Verusalem? La plus célèbre des familles scellant de cet écu est celle des Bautersem, qui, devenus seigneurs de Berg-op-Zoom, s'appellent, plus tard, de Berghes (1).

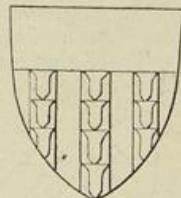


Voir aux noms suivants :

Bautersem, Berg[h]en, Borch, Ginderbuijten, Glimes, Gracht, Hoeven, Houtain, IJzeren (?), CARLEWIJCH, SCINES, Winghe.



Trois pals de vair; au chef plain. Armes de la célèbre maison de Châtillon, et très répandues dans les Pays-Bas septentrionaux, notamment en Gueldre. La fréquence de ce blason en cette dernière région pourra s'expliquer, en bien des cas, par des liens de vasselage avec les Blois.



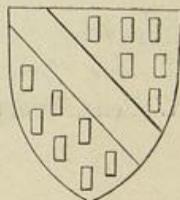
Voir à ces noms :

Ammerzoden, Arkel, Beest, Blois, Bouwe, Bovier, Brau, Broekhuijzen, Châtillon, Chaversson, Deventer, Doern, Drongelen, FRANCIA, Geeraet, Greve, Haaften, Hacke, Ham, Hees, Heijden, Hemert, IJzendoorn, IJwijn IJwijns, Kanis, CLAESZ (un seul pal), Cock, Kuijek, Lawick, Merlants soon, Oosterwijk, Oud-Heusden, Pauw, Sas, Steenhuijs, Steke, Tuijl, Veen, Voecht, Waardenburg, Willem Nicolaes zoon, Wouters.



Une bande (cotice, bâton) et un semé de billettes (Limbourg, Liège, Juliers, etc.).

Voir à ces noms :

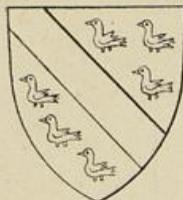


(1) Henri, sire de *Berghe* (-op-Zoom), chevalier, jadis prisonnier à Bastweiler, scelle, toutefois, en 1374, de cet écu : plain; au chef chargé de trois pals.

Berneau, Boesdael, Boinsire, Eyneburg, Gallon, Glimes, Kulen, Laurent, Onin, Oost (bastogne), Porte, Schinnen, Schirick, Schönborn, Spiet, Voorde.

..

Une bande (cotice, bâton) et un orle de merlettes (canettes), de six ou davantage (Limbourg, Liège, Bas-Rhin, etc.).

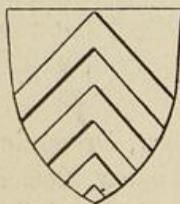


Voir aux noms suivants :

Astenet (?), Frameries, Harvengt, Holset, Cauwet, Lens, NEYVELDINGHEN, REYCSTHEMME, Seilles, Seron, Waelhoven, Willich.

..

Trois chevrons. Emblème des anciens burgraves d'Anvers (issus de la famille van de Werve), de la ville de Lierre, de l'abbaye de Tongerlo et d'un grand nombre de familles de ces trois localités et de leurs environs.



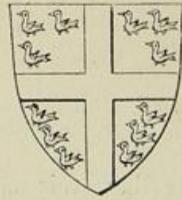
Voir à ces noms :

Beaumont, Beerst, Beke, Belle, Berlekem, Biest, Bickelere, Borch, Born, Broeke, Brune, DHESIUS, Deurne, DOERNE (Deurne), Douve, Drake, Dussen, Eemeren, Elst, Fallais, Galifort, Geeraert[s], Ghellinck, G[h]oey, Gorsemeroel, Gorssum, Gorttere, Gracht, Gravenwesel (échevins), Grijsperre, Hees, Heylarde, Herde, Hönnepel, Hosden, IJEUWEN, ITTEREN, Cant, Cauwe, Cauwere, Keersmaker, Kiekin, Cloeters, Collin, Colvere, Courtrai, Cros, CURIALIS, Letwerch, Lierre (ville), Lippeloo, MARD, Masier, Molle, Mulert, Noijts, Nose, Oeden, Papperel, Planchon, Recke, Rijcke, Rijt, RODEWELLE, Roesbroeck, RUUSVORT, Saint-Gangulphe, Zauwen, Sgroots, Sompeke, Steenbrugghe, Stevens, Teldere, Tollenaere, Tullere, Vlaesche, Warsberg, Weijns, Wellens, Werve, Wezel, Wijneghem (1).

..

(1) GELRE (XIV^e s.) donne à *Her Vrederic van Rechteren* : d'or à trois chevrons de guèules, au lambel de ... (non colorié).

Une croix, accompagnée de merlettes, généralement de douze — rangées, soit en orle, soit 2, 1, — mais aussi, parfois, de six, placées dans les seuls cantons supérieurs. Les familles qui en portent douze sont presque toutes issues de la grande maison de Maldeghem, en Flandre.

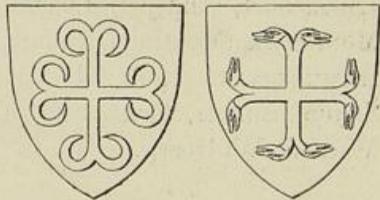


Voir aux noms suivants :

Bonin, Gijsegem, Groot, Haarlem, Heile, Hoeijlaert (2,1), Honsem (2.1), Isegem, Kadzand (2, 1; les 2 quartiers inf. plains), Maldeghem, OLSENE, Poele, Zaamslag, UPSCOTE, Wilde, etc.

..

Une croix ancrée, recerclée, ou bien gringolée. — On rencontre aussi, exceptionnellement, des têtes de dragon, au lieu de têtes de guivre. — Blason fréquent dans le Limbourg, le Luxembourg, etc.



Voir à ces noms :

Boulay, Bourguignon, Braine, Brassart, Buymont, Damme, Eynatten, Florin, Gent, Gilbert, Groot, Guttekoven, Haegen, Hasart, Havert, HEYLEGHEBORRE, Herteken, Hertoghe, HEREWIJNSAERT, Hondelange, Horst, Huijū, Itter, Cayeu, Capellen, Kerssen, Claijs, Clef, Cruijce, Crumfoet, Cuijek, Limpach, Lombeek, Longavesnes, Michielsz, Milburg, NIJVELE, Noedlange, OITSCHEIT, Pagge, Pape, Pettange, Pierre, Quétin, ROCELLE, Rechette, Ruijsschen, Septfontaines, Symonis, Sprolant, Tacken, Teelmansz, Thuin, Usele, Willemsso, Wodecq (échevins) (1).

..

Une croix nillée. Blason assez rare.

Voir aux noms suivants :

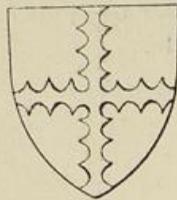


(1) Citons encore d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.) :
Avclgem (Flandre) : de gueules à la croix recerclée d'argent ;
Oistgeest (Hollande) : d'or à la croix recerclée de gueules ;
Rolof van Vieracker (Vierakker) (Gueldre) : de ... (le champ, non colorié, a été hachuré, probablement à une époque moderne, de lignes diagonales, en bandes) à la croix fourchetée d'or.

BOIJEGHEEM, Brantin[s], Hacke, Lodewijcx, Luthyer, Noelf, So[e]ij.

..

Une croix engrêlée, ou échanquée. Blason assez répandu dans le Limbourg, pays de Liège, etc.

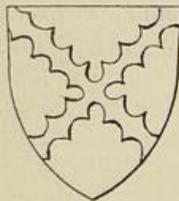


Voir aux noms suivants :

Asch, Atrive, BEAUMEZ, Bollis, Bonier, Boulaere, Broeck, Bro[in]gnart, Charneux, Dalhem, Doenraad, Driessche, Dudzeele, Eupen (?), Evrart, Falize, Frankenberg, Galoppe, Gastmolen, Gheyte, Gilsen, HAYNIN, Hangest, Heijndael, Hove, Holset, Julémont, Karijs, Clermont, COELGROVE, Lenoncourt, Linden (?), Loncin, LUTTELNOWE, Meeux, Middachten, MONCHY, MONIOUWE (Montjoie), Nancy, Neufchâteau, Prés, Putzeijs, Reigersvliet, REIJMESDALE, Rode, RUWE, Zassen, Selal, Scavedries, Schiffelart, SCHUDERMHEIM, STRECHEIS, Tinterey, Voecht, Volckerich, WAUDENBERG, Wittem, Wulfberg.

*.

Un sautoir engrêlé, ou échanqué. Armoiries du lignage louvaniste des Calsteren, et adoptées par d'innombrables familles affiliées à celui-ci, dont la plupart ont été énumérées dans DIVAEUS et dans *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciae lovanienses*.



Voir, ensuite, à ces noms :

Abraen, Andrisse, Bertremoul, Blijde, Espen, Essars, Godenard, Grimde, Haneman, Heine, Herent, Hermeis, Hers, Hoeijlaert, Hove, Calsteren, Catthem, Keersmaker, Keijenhoghe, Cobbere, Koeker, Coeman, COSSELAER, Craehoven, Lake, Limminghen, Linschoten, Loste, Maes, Mathijs, Oostrem, OVERDILE, Paicia, Persemart, Pijnnoc, Platvoet, Poorten, Puse, Putte, Quisthoudt, Racour, Riffart, Rode, Rogghe, Roelants, Sempst, Schulen, Sluc, Swertere, Tiptoft, Vagevuer, Vroede, Wachelghem, Weert (1).

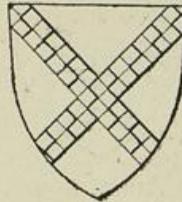
(1) GELRE (XIV^e s.) donne à *dite* (ou *dye* ?) van Lochorst (Lokhorst) (évêché d'Utrecht) : d'or au sautoir engrêlé de sable.

..

Un sautoir échiqueté. Emblème du lignage louvaniste de Steen et d'un grand nombre de familles admises dans ce dernier. (Voir les deux ouvrages cités à propos du blason précédent.)

Voir aussi aux noms suivants :

Absoloen, Amstel, Andel, Appeltern, Dussen, Edelhere, Egmond, Gossoncourt, GRADU, Huffel, Kemmerline, Claes Aertsz, Minnemoen, Noppe, Overbroeck, Poele, Rabode, Roelofs, SPECT, Steen, Velpe, Vorenbruderen, Wijcop, Wilde, Witte.

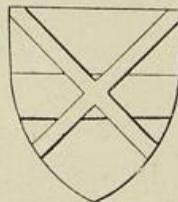


..

Une fasce et un sautoir brochant. Parfois, la fasce broche sur le sautoir. Armoiries des sires de Grimberghe, issus de la maison des Berthout, de quelques familles en descendant et de beaucoup de vassaux de Grimberghe, etc. Elles se rencontrent dans les blasons de beaucoup de patriciens bruxellois.

Voir encore aux noms suivants :

Assche, Borch, Briele, Broeck, Eechoute, Eggloij, Grimberghe, Haeghen, Hamme, Hertoghe, LIORCHSTRATEN, Londerzeel (échevins), Maalstede, Meijse (échevins), Moerzeke, PITTEVELDE, Ruijsbroeck (échevins), Rumpst (échevins), Zeebroeck, Schure, Suetinge, Swaef, Varent, Viauden, Vilain, Visschere, Wesenhaghe, Woumen.

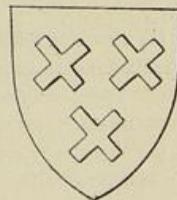


..

Trois flanchis. Emblème des sires de Bréda, de beaucoup de leurs vassaux, etc., etc.

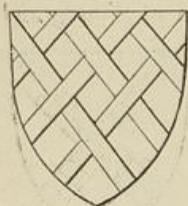
Voir à ces noms :

Bonte, Bréda, Buijs, Dilt, Doerne, Duc, Geest, Hermans, Hessels soen, Hoghenhuijs, Hughen soen, Claijs sone, Collart, Cranendonck, Lamens sone, Linden,



Pensaert, Zevenbergen, Zijd[e]wijn, Standart, Strijen, Zuetinge, Uijthoeck, WISSELERE, WOESIC (1).

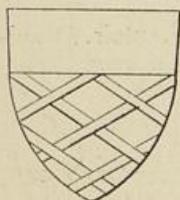
*
**



Un fretté.
Voir aux noms suivants :

AULE, Boursin, Dab, Daun, Goulart, Humières, Cousin, Crune, Leefdael, Limminghen, Morel, Norrendyn, Oversteijn, PONTDREMY, Prés, Rechede, Zievel, Sottenghien, Vichte, Voet (2).

*
**



Un fretté ; au chef plain, qui, parfois, pourrait n'être qu'une brisure. Blason fréquent au comté de Namur et au pays de Liège.

Voir à ces noms :

Bouvignes, Champigny, Chier, Jamblinne, Oultremont, Scoive, Stain, Thynes, Véhir, Versaines (?), Vilain, Wierde.

*
**



Un burelé, ou fascé, au lion (3) — parfois couronné — brochant. Le burelé, ou fascé, en quelques cas, n'est qu'une brisure : Luxembourg brise Limbourg de burelles d'azur,

Voir aux noms suivants :

(1) *Jan van Sueteholt* (Südholz) (évêché de Munster) porte, d'après GELRE (XIV^e s.) : d'argent à trois flanchis de gueules.

(2) Voici, d'après GELRE (XIV^e s.), le blason de *Herman van Meervelt* (Merfeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules fretté d'or.

(3) Nous nous conformons à l'usage de dire : un lion, tout court, quand le lion est rampant. Ce mot ne signifie pas *rapiens*, ainsi que d'aucuns le pensent, mais grim pant :

Alfter, ARENBOELE, Blavier, Chenac, Fléron, Fontaine, Gijsberts, Grandpré, Heyden, Hollogne, Horst, Keytz, Lantmetere, Louvain, Lüdinghausen, Luxembourg, MALBORCH, Melen, Neufchâteau, NEUVICE, Slye, Stade[n], Wolf.

♦♦

Un lion, léopard lionné, etc. — parfois couronné — et un semé de billettes. Armoiries, entre autres, de l'illustre maison de Nassau. Quelques familles, portant ce blason, ont prétendu descendre d'elle. Souvent les billettes ne sont que brisure. Dans les blasons de certaines familles bruxelloises, le lion représente l'emblème du lignage de Leeuw, et les billettes sont empruntées à l'écu des Serroelofs, bien que les émaux diffèrent quelquefois de ceux de ces familles.



Voir à ces noms :

Alkemade, Awans, Beaujeu, Berghe, Boot, Boxmeer, Châteauvilain, Hinckaert, Hondeloese, Honssem, Conflans, Cuijk, Leeuwerger, LEOPARDO, Löwenberg, MEER, Metten Scachte, Moers, Mule, Nassau, NEKOUT, Nijenbeek, Noirchain, Nolten, Noot, Normant, O[e]brechts, Petersheim, Planche, Pottier, Prévôt, Renesse, Rijckel, Serclaes, Setterich, Schaveij, Schendelbeke, Solms, Swaef, Taije, TUMMEKEN, Valke, Vederman, Verkoven, Vienne, Voss, Waltelmi, Wanfercée, Werchin, Wérimont, Wijhe.

♦♦

*Einsi s'en va Tybert devant,
Et Renart va après corant.
Tybert ne fu mie à aprendre,
Bien sot monter et bien descendre;
As ongles à la croiz se prent,
Si RAMPA sus moult vistement,
Dessus un des braz s'est assis.*

(*Le Roman du Renart*; auteur des deux premières branches : PIERRE ou PERROT DE SAINT-CLOUD, vers 1200; édition Méon, Paris 1826.)

L'adjectif *rampant* pourrait donc s'appliquer au chat et aux autres quadrupèdes aptes à grimper.

Trois lions, parfois couronnés. Armes très répandues, appartenant à quelques grandes familles féodales, comme aux Barbençon, Gavre, Halewijn, Lannoy, Vaernewijk, desquelles d'autres ont prétendu descendre, par suite de la similitude de leurs emblèmes.



On rencontre aussi des familles portant une fasce, accompagnée de trois lions.

Voir à ces noms :

Barbençon, Birgel, Boede, Borgher, Borlez, Boudet, Boveaz, Braine-l'Alleud, Brognart, Bruninchs, Buijle, Buijsinghen, Deftinghe, Denville, Deurwaerdere, Duc, Ecaussinnes, Elsbroeck, Entbroeck, Erpe, FAUS, Fordes, Gaillard, Gavre, Genappe (?), Gent, Gestel, Gossoncourt, Grinsven, Haesbaert (?), HAYNIN, Halewijn, Han, Heede, Hériamont, Hollogne, Honnial, Cambrai, KEYNODTSHOYVEN, CORROIT, Creeft, Crimpen, Lannoy, Leeu, Lens, Liedekerke, Liessem, Linden, Lombeek (?) Loon, Maechelini, Maini, Masmynes, MAUCRÈUX, Mompelier, Mulaert, Musset, Naes van der Hulst (?), Nieubridik, Nyt, Nokerboem, Oliverus, Paddenbrouck, Pont, Ramoneur, Roderborch, Rœux, Rosières, Rosmeer, Rullingen, Zant van Merle, Sart, Ser Hannoots, Sestich, Zoppenbroich, Sorbon, Tichelen, Torre, Vaernewijk, Vecmont, Verlaine, Vierre, Villeroux (?), Villers, Vries, Walleran, Weidenau, Wijneghem, Wittem.

*
* *



Trois lions naissants, couronnés ou non. Ces armes constituent, parfois, une brisure des précédentes.

Voir aux noms suivants :

Aliche, Falize, Farchis, François, Halling, Hughen soen, Crimpen, Otreppe, Pré.

∴



Trois léopards, ou lions léopardés, couronnés ou non, rangés en pal (1). Armoiries appartenant, entre autres, aux rois d'Angleterre. On a attribué à Guillaume le Conquérant un écu parti des trois léopards et de Flandre ancien (le gironné et l'écusson en cœur) (*sic!*).

On les rencontre fréquemment dans les Pays-Bas septentrionaux.

(1) Le rangés en fasce, en pal, en bande, en barre, en sautoir, indiquant d'une façon parfaite

Voir à ces noms :

Derby, Hugensoen, Jan Hugen zoon zoon, Ommeren, ROBERT, Steenhuijs, Veen, Verlaine.

∴

Deux léopards, ou lions léopardés — parfois couronnés — rangés en pal. Armes fréquentes au comté de Namur, au pays de Liège, etc.

Voir aux noms suivants :

Bachenberg, Bioul, Biourge, BOLONGNE (Welin), Bray, Dietz, Crupet, Lardier, Loyers, MESSENCOURT, Moustier, Ochain, Pont, Rodelo, St-Gilles, Vaux, Villaine (?), Warisoulx, Wiseppe, Wisch.



∴

Un lion naissant — parfois couronné. Emblème qui se rencontre assez souvent dans les Pays-Bas septentrionaux.

Voir à ces noms :

Avezaath, Ever, Heuke, Jans soen, Ridder, Zandwijk, Seraing, Tour, Vredericks zoen, Wijhe.



∴

Une fasce et un lion issant, tantôt sommant la fasce, tantôt brochant. Blason appartenant au lignage louvaniste des Redinghen, adopté par beaucoup de familles affiliées à celui-ci, et aux Rolibuc, famille patricienne de Bruxelles. C'est sans doute comme descendants de cette dernière qu'un grand nombre de Bruxellois le choisirent à leur tour, ou le combinèrent avec leurs propres armes. Emblèmes fort répandus, notamment en Brabant.



la *direction* dans laquelle sont disposés les meubles, nous appliquons le *rangés en pal* aussi bien aux animaux qu'aux autres meubles quelconques.

Voir aux noms suivants :

Aelst, Assche, Battel, Bautersem, Beerte, Biévène, Blanke, Boetsaert, Bombaye, Borchoven, Bornival, Braem, ENDELSDORP, Epeghem, Ferooz, Froijere, Haesdonck, Halfhuijs, Hanswijk, Hauwaert, Heyden, Hérissem, Hersele, Hert (?), Houlz, Capelle, Kesterbeek, Coltereel, Corsbout, Coudenberg, Loenijs, Lombart, Meeren, Monceau, Mortier, Néthen, Nieuwenhove, Oemen, Ockerzeel, Overbach, Pede, Pijlijsen, Pipenpoij, Platvoet, Redinghen, Rijke, ROES, Rolibuc, Serarijs, Zijpe[n], Schoor[e], Spijsken, Staes, Stevens, Straten, Taije, Thommen, Varent, Vilvorde, Waelpoijt, Warsage, Werve, WILRE, Woelmont, Wolf von Glimbach.



Trois têtes de lion, couronnées ou non.
Voir aux noms suivants :

Dongerade, Herlaer, Panau, Poederoijen, Smellinc, Stegen, Toelinck, Venbosch.



Une ramure de cerf.
Voir aux noms suivants :

Bassenheim, Beheim, Bemelen, Bérenger, Berkelaar, Gouvion, Heede, Hircelinus, JEKERE, Joly, Clabot[s], Cronenburg, Lissendorf, Meyer, Metz, Nijhuizen, Rittersbach, Schaedbroeck, Steen, VOEREN, Wanniers, Willems sone.



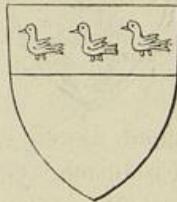
Une aigle éployée.
Voir à ces noms :

Amandeau, Baduic, Baert, Bossimé, Buijsingen, Daen, Dijke, Doedins, Doelvoet, Driel, Engbertsz, Fevre, FRANCIA, Gaiffier, Ghiselin, Goetghebuer, Haelen (échevins), Hoevel, Jode, Coptiten, COREMAN, COSSELAER, Craehoven, Millinck, Moers, Molen, MONTIS REGALIS, Oijen, Overschie, Pallaris, Pauwels, Planche, Pole, Poll, Poorten, Randerath, Reymboldi, Riemsdijk, Rijke, Rode, Rousseau, Ruckelingen, Saarwerden, Saint-Genois, Sdeken, Sonmans, Spiering, Squaden, Steenweg, Stevens, Tijt, Unverzagt, Verboom, WITKERINC, Witte.

Plain ; au chef chargé de trois — aussi de deux — merlettes. Armes assez répandues dans les Pays-Bas septentrionaux et dans les pays du Rhin.

Voir aux noms suivants :

Aelbrechts, BOETBERG (comp. Dierckx), Gueldre (GELREN), Hagen, Hinnisdael, Honselar, Ho[e]rne, Houman, Clervaux, COENE (?), Leuth, Meere, Meysembourg, Zijpe[n], Stromberg, Ursel, Vrolo (2 merl.), Wijnhorst (1).

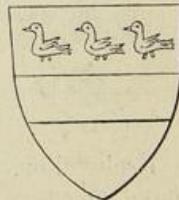


*
* *

Une fasce, surmontée de trois — parfois de deux — merlettes. Celles-ci ne sont, en quelques cas, comme dans les armes de *Doornik*, qu'une brisure. On rencontre fréquemment ce blason dans le pays de Termonde.

Voir à ces noms :

Aelbrecht[s], dit de Borsere, Beaune, Berwouts, Bombaye, Bossche, Bruijn[e], Chatelineau, Delft (2 merl.), DOORNIK (2 merl.), Dormael, Eerdbrugghen, Eckelrade, Elslaer, Giesendorf, Heppignies, Hoefft van der Horst, Hove, Houve, KALDENBURG, Capellaen(?).



(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.) :

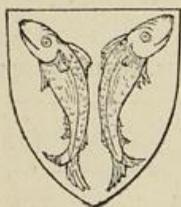
Symon van Berntvelt (Börnefeld), homme de l'évêque de Munster : de gueules ; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable ;

Gudichusen (comté de Mark) : de sable ; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules.

Cappe (?), Cloet, Coene, Collier, Cruit, Cugnon, Langhe, Linden (2 merl.), Marbais, Maertens, Meerbeek (fascé ondée), Metten Penninghen, Migrode, Moleman, Molen, Moranville, Muds (?), Nieuwenhove, Peborch, Pontillas, POTTE, PRAIELE, Remen, Ruisenberg, Zétrud, Sclachiin, Zoete, Sombreffe, Spontin, Tollin, THOURINES, Veer (2 merl.), Vrij, Wayaux, Walhay, Wavre, Weiher, Wintere.

*
**

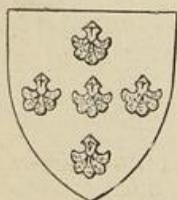
Deux poissons adossés, parfois parlants : *saumons* dans les armes de Salm, *bars* dans celles de Bar. Armes assez répandues, appartenant aussi aux sires d'Altena, dans les Pays-Bas septentrionaux. Il n'est pas de famille, portant cet emblème, qui n'ait prétendu se rattacher à l'une de ces trois grandes maisons féodales.



Voir à ces noms :

Adriaens, Altena, Ardembourg, Bar, Beaumont, Blâmont, Borchgrave, Brakel, Buekelair, Chiny, Diedenhoven, Emmechoven, Fischbach, Giessen, Ghouvion, Grange, Hetzerath, Hornes (Altena), Cabelliau, Calch....., Clémency, Clermont, Coijghem, Colin, Cranendonck, LESPAUT, LOOZ (Chiny), Mont, Poisson, Prévôt, Rijswijk, Roussy, Salm, SANSE SAVEREULZ, Schermer, Starke, ZULIKEM, Tsulle, Uijthoeck, Vauclairi, Vaux, Visch.

*
**



Cinq coquilles en croix. Armoiries appartenant, par exemple, au lignage bruxellois des Steenweg, ou *Via Lapidea*, et adopté par quelques familles alliées à celui-ci.

Voir aux noms suivants :

Eschweiler, Esselen, Hertoghe, Camborne, Coninc, Molenbeek, Mons, Noot, Peeters, PLATEA, Spiegel, Steenweg, Storm.

*
**

On distingue généralement entre la rose et la quintefeuille, qui sont, cependant, la même fleur, ainsi que nous l'avons prouvé dans nos *Mélanges héraldiques*

(Bruxelles, 1892) (1). La quintefeuille est la forme conventionnelle de la rose. C'est ainsi que les sires du *Rosoy*, parmi lesquels les seigneurs d'Audenarde, portèrent, dès la fin du XII^e siècle, tantôt des quintefeuilles, tantôt des roses, et que Gauthier Zas, échevin de Dordrecht, scelle, en 1575, d'une *quintefeuille*, enclose d'un chapel de *roses*. GELRE nous fournit les armes du sire de *Rosenberch*, vassal du roi de Bohême : une *quintefeuille*, et celle de *Roeselaer* (Roulers), en Flandre : trois *quintefeuilles*.

Ces exemples sont typiques, car il s'agit d'armoiries parlantes.

La maison souveraine de la Lippe, en Allemagne, on ne l'ignore pas, porte : d'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or. Voyez comment GELRE représente l'emblème du sire de la Lippe, un des chevaliers qui entourent l'évêque de Munster : une *quintefeuille*.

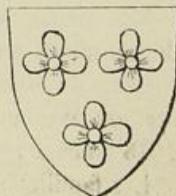
On a toujours blasonné *quintefeuilles* les fleurs dans le blason des seigneurs de Leeftael, en Brabant : GELRE nous les donne sous une forme identique à celle des roses de *Roeselaer*, des sires de *Rosenberch* et de la Lippe.

Il n'y a aucune raison pour voir dans la quintefeuille la fleur du néflier, — arbre rare et peu connu, qui n'a joué aucun rôle dans le symbolisme du moyen âge, — sauf quand on a affaire à des armes parlantes, comme, par exemple, celles du sceau de Renier *Mispelken*, échevin de Saint-Trond, en 1261, et dont le nom est le diminutif du mot flamand *mispel* = nêlle.

Au dire d'héraldistes modernes, on blasonne *quintefeuille* la fleur à cinq pétales dont on ignore la dénomination.

La vérité est que, sauf dans quelques armoiries parlantes, elle représente la rose, la reine des fleurs, dans le blason aussi bien que dans la nature.

Ce qui précède se rapporte aussi à la *quartefeuille*, que, sur certaines œuvres d'art du moyen âge, on voit alterner avec ces roses à cinq pétales. Elle est la rose, figurée à quatre feuilles, mais s'emploie plus rarement que la quintefeuille. Néanmoins, il y a lieu de remarquer que, en règle générale, les familles, l'ayant adoptée pour emblème, la conservèrent sous cette forme particulière.



Leur nombre est relativement restreint.

On peut voir aux noms suivants :

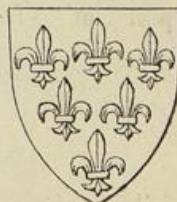
Beelaerts, Dinther, Geffen, Godevaerts, Herck, Coptiten (une seule), Crupelant, Martin, Meijgem, Nieu[w]land, Raets, Tiegheldeckere.

*
**

Les fleurs de lis en nombre — parfois un *semé*.

Le semé de fleurs de lis constitue des armoiries très caractéristiques pour le pays de Liège.

Voir aux noms suivants :



(1) On peut consulter aussi, à ce sujet, le beau travail de M. CHARLES JORET, *La Rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1892).

Amersfoort, Andries sone, Borloz, Bourbon, Brant, CHANTEMERLE, Duras, Elderen, Gargatte, Graux, Grijskerke, HALLANDAS, Harduemont, HAUCHERY, Haultepenne, Hauteroel, Heymslaken, Jemeppe, Kint de Rüdesheim, Custines, Louchars, Malapert, MALE(?), Momalle, Neufchâteau, Oijenbrugghe, Orey, Oupeye, Paignart, Périlleux, Rochefort (Haneffe), Rocour, Rollée, Roloux, Sept-Fawes, Seraing, Scherpenzeel, THILIESSE, Thouars, Vachon, Valois, Villers, Waleffe, Warfusée, Waroux (1).

*
**

Contrairement à la croyance universelle, la fleur de lis au pied *coupé* ou *nourri*, ne se rencontre pas exceptionnellement, comme signe caractéristique, ainsi qu'on l'a dit, dans les armes des grandes maisons de Lierre, d'Aerschot, de Wesemael, de Rotselaer, etc.; mais, en général, la fleur de lis est représentée, sous cette forme, dans les armoiries brabançonnnes, au point que la fleur de lis *complète* constitue l'exception à la règle.

Ce *ped coupé* — appellation d'ailleurs impropre — n'avait aucune signification spéciale, aucun symbolisme ne s'y rattachait, à preuve, entre autres, le sceau d'Henri Marteau, ou *Marteel*, chevalier brabançon, qui fut fait prisonnier à Bastweiler, dans la rotte du sire de Diest, et appartenant à la famille liégeoise bien connue, portant un semé de fleurs de lis, *complètes*, armoiries si répandues au pays de Liège. Ce sceau, exécuté, sans doute, par un graveur du Brabant, est orné d'un écu semé de fleurs de lis, *au pied coupé*.

Les sceaux mêmes des grandes familles brabançonnnes représentent les fleurs de lis, tantôt *complètes*, tantôt *au pied coupé*.

Ceux de Charles d'Aerschot, 1245, de Godefroid de Lierre, 1270, d'Arnould, sgr. de Wesemael, 1241, 1260, des échevins de l'avouerie de Duffel, 1408 et 1615 (ancien apanage des Wesemael), nous les montrent *au pied coupé*.

Les familles suivantes :

Egglouij, Hauwel, Hertoghe, Cassart, Colibrant, Loze, Meijnartshoven, Nieuwenhuijze, Pipenpoij, RODE (à Louvain), Sabel[s], ZIERENBEKE, Schoonhovenn, Wesembeek, etc., etc.,

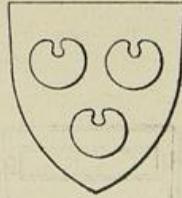
portaient les fleurs de lis des deux façons.

*
**

(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (xiv^e s.) : *Wouter van Stoutenberch* (Stoutenburg), homme de l'évêque de Munster : d'argent à six (3, 2, 1) fleurs de lis de gueules.

Trois feuilles de nénuphar, ou de tilleul, selon les circonstances. En tant que feuilles de tilleul, il est nécessaire d'indiquer qu'elles sont renversées et sans tige.

Dans une étude intitulée : *Die Linde in der Heraldik, in der Sphragistik und als Ornament (Jahrbuch des herald.-genealog. Vereines « ADLER » in Wien, V, 1878, p. 45-54)*, feu le PRINCE F.-K. ZU HOHENLOHE-WALDENBURG constate que, dans les armoiries allemandes, les feuilles de nénuphar sont bien plus rares que les feuilles de tilleul, et que, souvent, celles-ci ont été transformées en feuilles de nénuphar. Il en est de ce meuble héraldique comme de la *quintefeuille* qui prend différents noms selon les besoins des armoiries parlantes. Blasonné tantôt feuille de tilleul, tantôt cœur — peu important les variantes sous lesquelles il se présente — il n'est autre chose que la feuille de tilleul, — arbre qui joue un si grand rôle dans les traditions, notamment chez les peuples germaniques, — sauf dans certaines armoiries parlantes constituant une allusion au nom de la famille. C'est ainsi qu'il faut blasonner : à trois feuilles de nénuphar les armes des van der *Meeren*, des Saint-Géry (île dans Bruxelles), des *Woluwe* (nom d'un cours d'eau), famille, d'ailleurs, issue des Saint-Géry, etc., tandis que l'appellation *cœur* s'impose pour les armes de familles comme *Herzlieb*, *Hertwig*, etc.



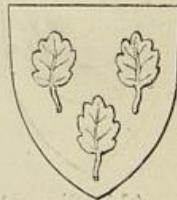
Voir aux noms suivants :

Aelst, Ante, BEDURWAEN, Blabbenere, Bourscheid, Brau, Dries, Fyck, Geeraert[s], Gemert, Gillemans, Hertewijk, Huijch Witte soen, Cobbenbosch, Coels, Küdinghofen, Metten Scachte, Neuburg, Not, Pape, Pijnbroek, Rape RODICHEM, Rosières, Saint-Géry, Saint Servais, Zeuwelgyn, SCHINNE, Snackert. Stockhem, Taije, Tollenaere, Vlodorp, Wampach, WECELS, WIJLRE (1).

*
**

Trois feuilles de chêne, de houx, ou panelles, etc. La dénomination varie selon que la dentelure des feuilles est plus ou moins accentuée et suivant les besoins des armoiries parlantes.

Voir aux noms suivants :



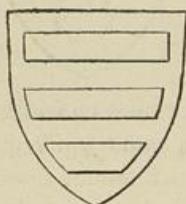
(1) Citons encore, d'après l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.), ces deux blasons :

Her Smeyc (sic !), homme du duc de Juliers : de gueules à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent; au chef d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'or, sommé d'un grelot renversé et garni d'un vol d'argent.

Her Sander Coehoven, homme du duc de Gueldre : d'or à trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, de sinople (échancrées au haut, feuilles de nénuphar). C. : un buste de Midas, de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles d'âne gris, vêtu d'argent, la tête munie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de l'écu, en pal.

Altena, CORROIT, Lappe, Mijnschart, Zobbe, Warin.

*
**

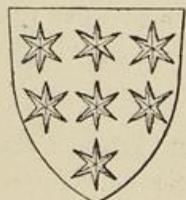


Trois hamaines; armes blasonnées, souvent, à tort, *une* hamaide.

Voir aux noms suivants :

Abeele, Anvaing, BALAIN, Baudrenghien, Brognart, Hamaide, Clocman, Loven, Molen, Motte, Neuville, Piers (1).

*
**

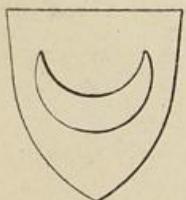


Des étoiles en nombre — parfois un semé d'étoiles (2).

Voir à ces noms :

Abeele, Borneken (6 comètes?), Dachverlies, Dalem, Exaerde, Faeijsen, Gheermis, Crimpen, Maire, Naen, Radewaerd, Sartiaux.

*
**



Un croissant. Blason assez répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas.

Voir aux noms suivants :

Abioulle, Douai. E[s]PEIS DE MARQUETTES, Ferme, Fexhe, Hanoyse, Havaine, Henotins, Homière, Honoré, Huijsman, Hulst, Jammaert, Jove-

(1) GELRE (XIV^e s.) donne aussi le blason de *Her Fransoys van Dobbiscoert* (Auberchicourt) : d'hermine à trois hamaines de gueules.

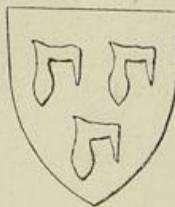
(2) Dans la plupart des régions — sauf celles à langue française — qui nous intéressent ici, les étoiles étant généralement représentées à six rais, nous n'indiquerons le nombre de ceux-ci que lorsqu'il y en a plus ou moins de six.

neau, Cammoussier, Clément, Lambrecht, Maret, Marquette, Masijn, MONTÉGNY, Motte, Nethen, Oliverus, Peron, Petit, Poul[1]et, Steghen, Trisson, Veves, Vieux-Waleffe, Wargny, Werbrouc.

*
**

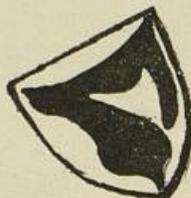
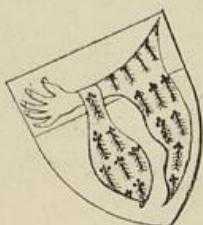
Trois manches *mal-taillées*, ou *manches*, tout court, comme HEMRICOURT blasonne les meubles de Blehen.

Ce meuble, assez étrange, a été figuré, plus tard, comme capuchon, et la plupart des auteurs modernes le dénomment capuchon, dans les armes des Fumal, Blehen, etc.



Voici, fac-similés d'après GELRE, deux blasons typiques :

Le premier, de sire Pierre de *Villeers* (Villiers de l'Isle-Adam), a un senestrochère, le second, du sire de Hastings, à une manche.



Cette sorte de manche, tantôt très serrante à sa partie supérieure, tantôt large pour se rétrécir à l'avant-bras, et munie d'un large sac flottant, attaché au-dessus de la main, fut adoptée par les femmes dès le XII^e siècle.

Nous reproduisons à la page suivante deux sceaux représentant des senestrochères ainsi parés, l'un, de Gilles de Cons, appendu à une charte de 1202 (1), l'autre de Gauthier de Hollain, d'après un acte de 1528 (2).

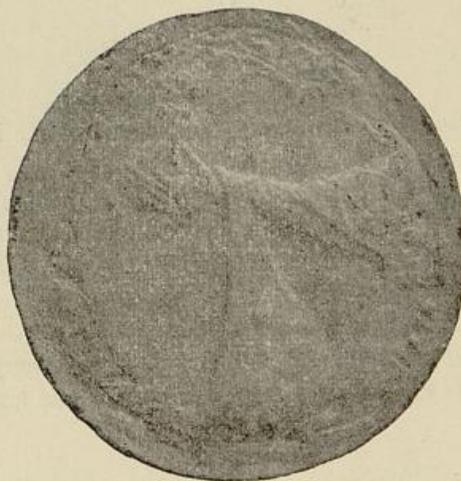
Ayant souvent été offertes comme prix aux vainqueurs dans les jeux chevaleresques, les manches de dame devaient occuper un rôle important dans les armoiries ; elles sont très fréquentes, notamment dans la partie romane des Pays-Bas.

(1) Dans sa monographie des fourrares (p. 34), HOHENLOHE a reproduit ce sceau, d'après un acte de 1199. Son dessin nous permet d'en rétablir ainsi la légende, peu distincte sur notre exemplaire : ✠ *Sigill' Egidij castellani de Cons*.

(2) Légende : ✠ *Sigillum Valleri de Holan*. Sur les deux sceaux en question, la main tient une rose.

Voir aux noms suivants :

Ambresin, ANDANA, Beyne, Blehen, Fanson, Gueux, Halle, Horn
(HOERNE), Thier, Vieux-Waleffe, Ville, Viron, Wezeren.



Sceau de Gilles de Cons (1202).



Sceau de Gauthier de Hollain (1328).

Ces familles portent une ou plusieurs manches.

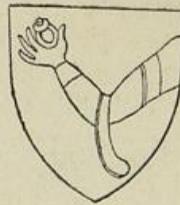
★

★★

Un senestrochère, paré d'une manche à sac et tenant une bague.

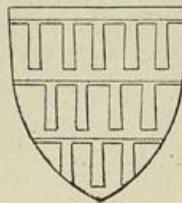
Voir à ces noms :

Boppart, Elsig, Geertzin, Grenier, Leyen, Löslich, Merheim, Spoennem.



*
**

Trois lambels. Le lambel, soit comme brisure, soit comme meuble, pour autant qu'il n'est pas en nombre, est toujours placé en chef. Primitivement, il repose sur le bord supérieur du bouclier, et ses pendants descendent sur celui-ci. Sur les sceaux anciens, et encore sur quelques sceaux du xv^e siècle, le lambel est mouvant des deux bords latéraux de l'écu (1). Plus tard, on le représente planant.

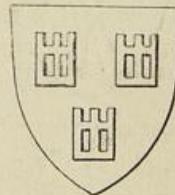


Voir aux noms suivants :

Essche, Lyskirchen, Overstolz, Quatermart.

*
**

Quelques familles, semblant toutes appartenir à des régions comprises dans la France actuelle, portent trois meubles affectant, plus ou moins, la forme de herses renversées (les pointes en haut), consistant en deux tiges horizontales et trois tiges verticales. Le double fait que ces meubles figurent dans les armes des LA TOUR et que, par la suite, ils ont été nettement représentés comme tours dans le blason des La Vaulx, prouve, à notre sens, qu'ils ne sont autre chose qu'une forme conventionnelle, et sans doute régionale, de la tour.



Voir aux noms suivants :

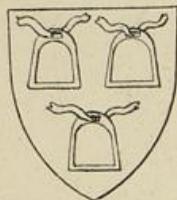
Bouquemont (mal ordonnées), Fontoy, Tour, Vaulx, VIZIN (2).

(1) Citons, comme exception à cette règle, le sceau de Jean de Vivier, de 1352. Le lambel étant, le plus souvent, à trois pendants, nous n'indiquons, dans notre armorial, le nombre de ceux-ci que lorsqu'il est supérieur à trois.

(2) Voir aussi au nom de *Dole*.

*
**

Trois étriers.



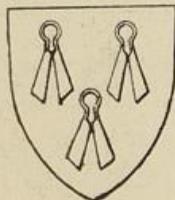
L'étrier est un meuble très fréquent au comté de Namur et au pays de Liège.

On le rencontre, entre autres, dans les armes des familles suivantes :

Acosse, Baduele, Blondel, Bois, Borlez, Chaussée, Chêne, Dammeroude, Empereur, Garsilles, Glimes, Graux, Hannesche, Hauteroel, Havrec, Hemptinne, Heusdens, Jaspar, Coir, Collart de Ville, Colle, Copin, Cugnon, Laer, Lambotins, Lathuy, Malas-suré, Marchant, Marneffe, Mertens, Molembaix, Moxhe, OYELERS (?), Paicia, Pitet, POELLINIS, Pontillas, Rixensart, Roloux, Rosières, Schwanbell (renversés), Smeersnidere, Strée, Zuweels, Textor, Thier, Troet, Velde, Ville, Villers.

*
**

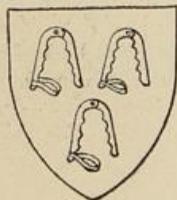
Trois forces renversées. Meuble très répandu dans les parties wallonnes des Pays-Bas, tandis que, dans leurs parties septentrionales, on rencontre, plus souvent, la force de tondeur ; mais les deux s'y voient, parfois, employées indifféremment par les mêmes familles.



Voir aux noms suivants :

Baduele, Berghe, BIERTHEYN, Boeseau, Bosch, Castele, DAMMEROUDE, Danneal, Fonteniers (les pointes en haut), Hallet, Hannut, Houthem, Jamotteel, Carpial, Comognes, Créhen, Longchamps, Paheau, PELEYMIS, Piétrain, Rahier, Ridder, S^t-Germain, Salmon, Sart, Seraing, Seron, THENIS, THIENES, Thiribut, WEZEREN.

**
*



Trois broyes. La broye, seule, ou au nombre de trois, figure dans un certain nombre de blasons rhénans et westphaliens.

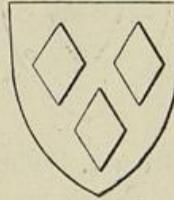
Voir à ces noms :

Avesnes, Dorneburg, Eggerscheidt, Holtei, Horst, Köckelsum, LIETHEN,
SCHADELICH.

*
**

Trois losanges. Blason fort usité dans les parties wallonnes des Pays-Bas.
Voir à ces noms :

ADRIAENS SONE, Aerleboud, Anthoine, Autre-Eglise, Bakaert, Beer, Bureal, Celles, Château, Dijck, Duc, Engh, Fauve, Flokias, Florzée, Fooz, Haar, HAEFSDONCH, Ham, Heylarde, Hoveles, Jauche, Jupleux, Careep, Cothem, LETÈ, Liernu, Lodevoet, Loo, Maillen, MARES, Marilles, MARKELE, MERKIET, Motten, Muchars, Neufforge, OLGUERES, ONGHELEGHE, Orp, Pasture, Pellaines, Persoen, PRAYLES, Presseux, Reutour, Roest, Saffenberg, S'-Germain, Scoels, Spaen, Ternijnc, Tour d'Upigny, Troet, Valve, Villers, Wayaux, WINNEZEELE.



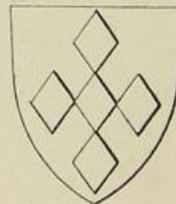
*
**

Une croix de cinq losanges, ou cinq losanges en croix — parfois aboutés et accolés.

Armes appartenant à la famille patricienne de Mol, à Bruxelles, et à d'autres familles brabançonnnes.

Voir aux noms suivants :

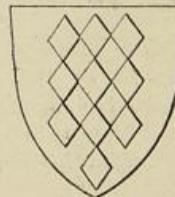
Eegenhoven, (échevins), Ghindertalen, Kessel, Coninxloo, Mol, Ophem, Rode, Schoor, Slaterbec, Spiegel, Wellen.



*
**

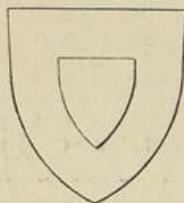
Dix losanges, 5, 5, 5, 1, aboutés, et, plus tard, généralement, accolés.
Voir à ces noms :

Dadizeele, Esnes, Forvie, Haudion, Hautrage (échevins), Housdaing, Lalaing, Oudendijck.



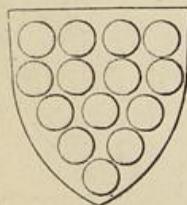
*
**

Un écusson. Blason très répandu dans les pays rhénans et aux Pays-Bas. Les familles les plus importantes qui le portent sont les Bonlez, les Boulaere, les Reifferscheid, les Walhain, les Wavrin, etc. Voir à ces noms :



Aseche, Baerch, Beaufaux, Beaufort, Beaufremez, Beusart, Bensenrade, Bertinchamps, Bonlez, Bossuyt, Boulaere, Bousart, Brandenbourg, Broich, Broekhuijzen, Bruiant, Buillemont, Bus, Chastre, Chaves, Chavet (comp. Dijke), Ende, Fauconpierre, Froitzheim, Fust, Harnes, Haye, Ham[me], Hamaide, Heer, Heijssen, Hennenberg, Hessen, Heurne, Hofstad, HUERNE (Horn), Huijssen, Hückelhoven, Katreal, KEILDONCK, Clèves, Knebil, Cole, Colle, Colpach, Corbais, Cortewille, Libressart, Limal, Loyaucourt, Malberg, Marchei, Molenbais, Mons, MORIALSART, Nuz, Prés, Rapemont, Reifferscheid, Rignée, Rosenauwe, RUEKISTE, Saint-Géry, SALBRUCGE, SAVENIAL, Schönberg, Schönecken, Schoonvorst, Sorcey, Taillefer, Trignée, Villeroux, Waardhuizen, Walhain, Wavrin, Wildenburg (1).

*
**



Des besants, ou tourteaux, en nombre, ou en semé. Armes fort fréquentes aux Pays-Bas méridionaux, surtout à Saint-Trond et aux alentours. Voir à ces noms :

Abertijns, Assole, Bevere, BOLZENDAL, Bont, Boot, Broeck, Brohl, Brugghen, Diercks, Dijke, Dunkering, Feix, Frankenberg, Gernoet,

(1) Voici encore quatre exemples, empruntés à l'armorial ms. de GELRE (XIV^e s.) :

Gherensteyn (pays de Juliers) : d'argent à l'écusson de gueules. Le cq. d'or. C. : un panache de sable, iss. d'une cuve de l'écu, doublée de gueules ;

Her Deric van Sinderen (Gueldre) : d'argent à l'écusson de gueules, chargé d'un écusson d'argent ;

Jan van Juutfaas (Jutphaas) (évêché d'Utrecht) : d'or à l'écusson de gueules, accompagné de huit fleurs de lis d'azur, rangées en orle ;

Loef van Kervenem (Kervenheim) : de gueules à l'écusson d'argent et au lambel d'azur brochant.

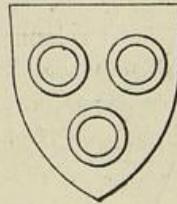
Heelen, IJsselt, Clerch, Copeij, Masschereel, Melun, Merode, Nieuwsteen, Pickaert, Poele, Ridder, Rumale, S^t-Gangulphe, S^t-Trond, S^{te}-Catherine, Zelichs, Scat, Schengen, Schönau, Schoonvorst, Schoor[e], Schoutheete, Sluse, Smeersnidere, Spiegel, Stapel, Zuerinx, VAUL, Walsche, Webbecom, Wolf.

*
**

Trois annelets. Blason porté par beaucoup de feudataires du château de Termonde, etc.

Voir à ces noms :

Anderenhove, Berghe, BERNTSBERCH, Bossche, Buffel, Buckele, Celen, Damme, Decker, Ensynck, Forstbach, Heijvaert, Hert, Hertoge, Judas, Keijser, MONDEION CUTFET, Montigny, dit Besaingne, Moranville, Putte, RIWECHIAS, Saint-Gor (?), Scheure, Vonderen, Vos.

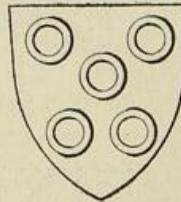


*
**

Cinq annelets.

Voir aux noms suivants :

Artaise, Büdesheim, Moncelle, Noyers, Ornes, Serarijs, Slirp, Suesdorne.

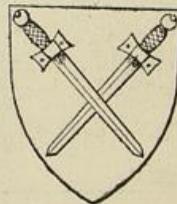


*
**

Deux épées, en sautoir, parfois les pointes en haut.

Voir à ces noms :

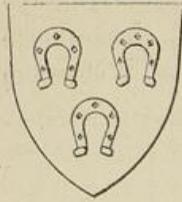
Afscheijde, Annoque, Bode, Diepenbroek, Doerne, Drolshagen, Geerincx, HOBANCK, KERSTIJNEN, Paijsmakere, Reimerswaal, Schwerte (échevins), Spiegel, Stekelink, Thoenijs, Vigreus.



*
**

Trois fers à cheval.

Voir à ces noms :

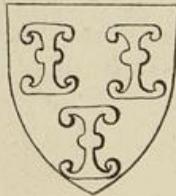


Amelsdorp, Ghisen, Hansbeke, Hees, Hert, Marscale, Masen, Reijnere, Roly, Smeets, WASCHENSTEYN.

*
**

Trois colonnes. Ce meuble est porté par une série de grandes familles, dont plusieurs semblent se rattacher à la même souche.

Voir aux noms suivants :

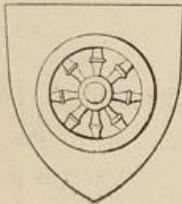


Abcoude, Amstel, Beusichem, Borssele, Brakele, Budel (comp. EERSTEN SOIN), ESSCHESTEIJN, Grutere, Culenborg, Rovetasche, Zoelen, Zuijlen, Vianen, Wijngaerde (1).

*
**

Une roue. Cet emblème, très répandu, appartient aux dynastes de Heusden et a été adopté par beaucoup d'échevins de la ville de ce nom.

Voir aux noms suivants :



Baningen, Berghe, Buijs, Busbois, Deventer, Didderic Luben soen, Dicbier, Dobbe, ETTEN (Ethen), Falkenstein, Gent, GEVER, Godevaerts, Hedikhuijsen, Heer, Herinex, Heusden, Hoeschen, Jan Aerts soens soen, Carlier, Caumont, Cuijck, Kuijst, Lison, Loddere, Merlants soon, Pauwels, Proet, Proper, Ramekieren, Reijmbouts zoon, Renialme, Ruette, Spierinc, Thonissen, Veen, Vendegies, Weren, Wiele, Wijck, Willems zoon, Wijtvliet, WOERINGEN (2).

(1) Citons encore, d'après l'armorial de GELRE (XIV^e s.) : *Her Jan van Kerberch* (Carsbergen), homme de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois colonnes de sable; au bâton d'or broch. Le cq. d'or. Cour. d'argent. C. : une tête et col d'âne de gueules, oreillé d'argent.

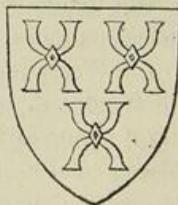
(2) *Die here van Haesbeen* (Heesbeen), homme du duc de Brabant, portait, d'après GELRE (XIV^e s.) : de gueules à la roue d'or. Volet de gueules. Chapeau de tournoi de gueules, sommé d'une roue d'or.

*
**

Trois fers de moulin. Meuble caractéristique pour la mairie de Bois-le-Duc en particulier et le Brabant septentrional en général.

Figure dans les armoiries des familles suivantes :

Bie, Bont, Bosmans, Bossche, Bruheze, Bueckelere, Buijs, Celen, Dens, Dicbier, Doerne, Dordrecht, Dormael, Eijke, Eijeman, Eijnde, Engelen, Everaerts, Gemert, Gerwen, Ghijsbrechts, Gommaers, Kanapt, Keteler, Colen, Gorijs, Gorsemeroel, HERETHEM, Herck, Cleren, Coptiten, Kuijst, Lijscap, Loets, Loon, Lu, LUESDONCK (ou LUESVONCK), Meirle, Milheeze, Molen, Molenere, Montfoort, Nedermoelen, Nesse, Nijversele, Papendonk, Pauwen, PRÉMENTEAUX, Rode, Rooden, Rover, Schilder, Zon, Stapel, Steenbeckers, Straten, Tempeler, Troesselmans, Uden, Veijlaerts, VECQUER, Vestarts, Voort, Vriese, Weder, Werve, Wiele, Winter.



*
**

Héraldique bruxelloise.

Par une charte du 12 juin 1506 (1), le duc Jean II de Brabant, aplanissant les difficultés qui avaient surgi entre les membres des sept lignages de la ville de Bruxelles et la commune, rétablit les lignages dans les droits et privilèges dont ils avaient joui sous son père, son grand-père et ses aïeux, et décida que les sept échevins éliraient, chaque année, huit jours avant la Saint-Jean-Baptiste, leurs successeurs, dans les sept lignages que l'acte désigne ainsi : *'s Huges 's Kints Geslachte* (lisez : *ser Huges 's kints?*), *des Weerts Geslachte*, *des Leus Geslachte*, *die van Rodenbeke*, *Seroloefs Geslachte*, *die uten Steenwege ende die van Coudenberge*.

Voici (2) les armoiries de ces familles patriciennes :

Ser Huges, appelée aussi Ser Huijgs et Clutinc : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent ;

de We[e]rt, ou 's Weerts : parti-émanché d'argent et de gueules ;

(1) Imprimée dans : *Den Luijster ende glorie van het hertogdom van Brabant*, p. 66.

(2) D'après les registres de *Rodenbeke* et de *Weert* (Arch. de la Ville).

de Leeuw, ou 's Le[e]u[w]s : de gueules au lion d'argent ;
van Rodenbeke : d'argent à la bande ondée de gueules ;
Ser Roelofs : de gueules à un nombre indéterminé (semé) de billettes d'or ;
uten Steenweg (*ex Via Lapidea*) : de gueules à cinq coquilles d'argent, en croix ;

van Coudenberg (*de Frigido Monte*) : de gueules à trois châteaux, portes crénelées ou tours, d'argent, ouverts d'azur (1).

Les Weert auraient porté primitivement : de gueules à l'aigle d'argent. Au siège de Randerath, un membre de cette famille étant monté le premier à l'assaut et ayant planté sa bannière sur les murs de la place conquise, substitua, dit-on, à ce blason celui de Randerath : parti-émanché d'argent et de gueules, pour perpétuer la mémoire de ce fait d'armes (sous Henri II, vers 1226). Comme presque toutes les traditions héraldiques, conservées, cependant, avec tant de soin par beaucoup de familles, ce récit est évidemment une pure fable. Les sires de Randerath blasonnaient d'ailleurs : échiqueté d'or et de gueules.

Pour être admis dans un lignage, il n'était point nécessaire d'en descendre en ligne droite et masculine ; il suffisait de s'y rattacher par l'ascendance féminine, à un degré quelconque.

Les couches nouvelles qui se formèrent, grâce à cette tolérance, eurent le désir très naturel de manifester, par leurs sceaux, leur affiliation aux lignages. Les familles en possession d'emblèmes héraldiques les combinèrent, de l'une ou de l'autre façon, avec ceux de la *gens* à laquelle elles appartenaient, mais quelques-unes d'entre elles ne tardèrent pas à abandonner complètement leurs propres armoiries, pour celles d'un lignage qu'elles portaient, tantôt pleines, tantôt brisées. D'autres, auxquelles nous ne connaissons pas d'armoiries spéciales, adoptèrent tout uniment celles d'un lignage et les combinaient même, très fréquemment, avec le blason d'un ou de plusieurs autres lignages, ou familles patriciennes.

*
**

Faute de données précises sur la filiation des magistrats bruxellois et leur affiliation aux lignages, il est, dans bien des cas, très difficile, sinon impossible, de se fixer sur le lignage qu'ils représentent. Les premières listes contenues dans les registres de lignages ne sont pas de beaucoup antérieures à la fin du xv^e siècle, et c'est seulement à partir de cette époque que l'histoire de ceux-ci pourrait se reconstituer sans interruption notable, sauf pour la période qui précède et celle qui suit de près le bombardement de la ville (2). Mais encore les renseignements

(1) Le gueules, couleur de la ville de Bruxelles, prédomine dans les armoiries des lignages, sauf dans celles de Clutinc.

(2) Voici les quinze membres du lignage de Leeuw, présents à l'élection de 1482 : Jean van Seebroek, Imbrecht van Aelst, maître Gilles van Seebroek, Gauthier van Redingen, Philippe

donnés par ces manuscrits ne fournissent-ils pas la preuve de l'authenticité des revendications généalogiques des récipiendaires. Est-il besoin d'ajouter que les généalogies nous inspirent trop de défiance, pour que nous osions les consulter? Et alors même qu'il en existerait de rigoureusement exactes, nous y trouverions tout au plus l'explication des combinaisons héraldiques présentées par les sceaux, c'est-à-dire que nous y verrions, d'une façon certaine, en souvenir de quelle alliance tel personnage brise de telle et telle façon ou porte, réunies avec les siennes, ou à la place de celles-ci, les armoiries d'une autre famille.

Les documents d'intérêt privé fournissent de précieuses indications sur la communauté de souche de familles que nous voyons posséder, ensemble, des biens dont la provenance remonte, généralement, à un ancêtre commun. C'est ainsi qu'un acte de 1546 permet de constater la proche parenté entre les Serclaes, les Swaef, les Clutinc, les Hondeloze et, peut-être aussi, les Saint-Géry (1). Or, les t Serclaes sont notoirement issus des Leeuw, et — détail significatif — les armes des quatre autres familles contiennent également — du moins quelquefois — l'emblème de ce lignage — la question des émaux naturellement réservée — en particulier en ce qui concerne les Hondeloze; mais nous croyons ne pas nous tromper en considérant comme blason spécial de ceux-ci l'échiqueté des 2^e et 5^e quartiers, et, d'autre part, les 1^{er} et 4^e comme une combinaison des insignes des Leeuw et des Serroelofs. Quant aux Clutinc, l'*Histoire de Bruxelles* leur assigne, entre autres, avec les trois fleurs de lis, au pied coupé, un écusson en cœur aux armes des Leeuw, et ce sont là les armes présentées par le sceau de Renier Clutinc, dit de Zegheleere, en 1561-81, avec cette nuance que le lion y est couronné, ainsi qu'il l'est souvent dans les armes d'autres familles affiliées aux Leeuw.

A dire vrai, si l'héraldique peut servir de guide pour déterminer le lignage d'un échevin bruxellois, il convient de ne point se départir, sous ce rapport, d'une certaine circonspection, à preuve quelques exemples que nous empruntons au registre du lignage de Weert (2). Ils ont trait à des personnages appartenant à celui-ci et portant, non pas les armoiries de Weert, ni aucune allusion à ces armoiries, mais les emblèmes d'un autre des sept lignages et, qui plus est, quelques-uns de ces personnages portent même le nom d'un de ces derniers.

Jean Goddijn, 1544, porte : Clutinc, à un franc-quartier de Leeuw (le lion

van den Nieuwenhove, Louis de Hertoghe, Jean van Orley, Jean de Canter, Corneille van *Diedeghem*, Jacques Rampaert, Jean Boote, Léon van den Torre, sire Jean van Mons, Arnould van Pede et maître Philippe van Meerbeke (reg. du lignage de Leeuw, aux Arch. de la Ville de Bruxelles).

En 1485, assistèrent à l'élection du lignage de Rodenbeke, les quatorze membres de celui-ci : six van den Heetvelde, Jean van Buijssegem, Arnould van Pede, Arnould van Elst, Henri van Cattenbroeck, Henri uijten Grecht, Antoine van Weerde, Jean Cloete (reg. du lignage de Rodenbeke; *ibid.*).

(1) Il se trouve imprimé dans la *Table chronologique des chartes et diplômes, etc.*, de M. A. WAUTERS, T. VIII, *Introduction*, p. xxx.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles.

couronné); *Willelmus ex Nova Domo*, chevalier, 1545 : Clutinc, avec, à la place de la 1^{re} fleur de lis, une feuille de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?); Michel de Leeuw, 1550 : trois lions couronnés; Jean van Coudenberg, dit van den Paijhuse, 1552 : Coudenberg plein; Jean Clutinc, fils de feu Jean, 1567 : Clutinc plein; Jean van Bollenbeke, membre du Conseil des Huit, 1416 : Rodenbeke, la bande onnée chargée de trois besants d'argent; Gilles van Eijcke, dit van den Bossche, échevin, 1452 : un sautoir, écartelé de Rodenbeke (1).

Nous le répétons : tous ces personnages étaient admis au lignage de Weert.

Lors de la réorganisation des lignages, en 1576, on obligea tous ceux qui, par leur naissance, avaient droit à faire partie du magistrat à faire un choix définitif du lignage dont eux-mêmes et leurs descendants devaient, désormais, faire partie, d'où nous pouvons conclure qu'antérieurement on se faisait inscrire tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, étant donné que les anciennes familles étaient apparentées entre elles par de nombreuses alliances. La liste des hommes bien-nés, aptes aux fonctions d'échevin et de doyen de gilde, liste qui fut dressée à cette occasion, comprend 243 noms, dont 74 qualifiés *sire* ou suivis du titre de chevalier (2). Elle nous

(1) Damoiseau Charles-Philippe van Blitterswijck, fils du chevalier Josse, admis au lignage de *Rodenbeke*, le 20 mars 1634. écartelait les armes de sa famille : d'argent, au chef denché de gueules, de *Coudenberg* (de gueules à trois tours d'argent, ouvertes d'azur). Un damoiseau Guillaume van Blitterswijck, fils de sire Josse et, par conséquent, frère du précédent, reçu au même lignage, le 13 juin 1631, portait pîlen. Dans le registre du lignage (Arch. de la Ville de Bruxelles), ses armes se trouvent accompagnées de ces vers, inédits, d'Erycius Puteanus :

*Inclita purpureo gens Blitterswyckia Scuto
Argentum triplici dente micante gerit
Dat galeae radios auro compacta Corona
Plumea Cesarios sanguine luce fluit
Surgit apex alis Ramumque virentis oliva
Erectus pedibus sustinet ore lepus
Martia sunt geminae qua stipant arma puellae
Sic Pacemque vides sic quoque bella vides
Bella vides atavumque genus priscosque Sicambros
Gloria bis gemina est, esse, fuisse viros
Erycius Puteanus.*

Le casque, couronné, est cimé d'un lièvre au naturel, issant, tenant un rameau d'olivier de sinople, entre un vol de gueules et d'argent. Tenants : deux pucelles, vêtues, la 1^{re} d'une robe d'argent, ornée de gueules et d'or, la 2^{de} d'une robe de gueules, ornée d'argent et d'or, et portant, l'une et l'autre, attaché au haut de la tête, un long voile flottant, le 1^{er} de gueules, le 2^d d'argent.

Les huit quartiers du personnage, sans légende, entourent ces armoiries.

(2) Le lignage de Clutinc comprenait, entre autres, les noms suivants : Eggloy, Huldberghe, Cassart, dit Plaetman, Clutinc, Coekelberg, Loeze, Meerte, **Noot**, Pipenpoy, **Steenweghe**, etc. ;

Le lignage de Leeuw : Buijsinghen, Hertoghe, Hinckaert, Linkenbeek, Saint-Géry, Scaveij, Schalie, Taije, Woluwe, etc. ;

Le lignage de Weert : Kesterbeek, **Clutinc**, Meerte, Pede, Poertere, Walhain, Was, **Weert**, etc. ;

Le lignage de Steenweg : Buijsinghen, Esselen, Coviers, Moers, Mol, **Noot**, Saint-Géry, Seraernts, Thoenijs, etc. ;

apprend que certaines familles étaient représentées dans plusieurs lignages, que, par exemple, les Hertoghe figurent dans ceux de Leeuw, de Serroelofs et de Coudenberg; les Buijsinghen (ou Buijseghem) dans ceux de Leeuw, de Steenweg et de Coudenberg; les Collaj dans ceux de Serroelofs et de Coudenberg; les van der Noot dans ceux de Clutinc et de Steenweg; les Clutinc dans le lignage de leur propre nom et dans ceux de Weert et de Rodenbeke; qu'un Serhuijgs était inscrit au lignage de Coudenberg, etc., etc. (1).

La conclusion des observations que l'on vient de lire, c'est qu'en nous en rapportant exclusivement aux données héraldiques des sceaux médiévaux, pour constater le lignage représenté par un personnage, nous risquerions fort de nous mettre à côté de la vérité, puisque l'exception est aussi fréquente que l'observation de la règle, ou, mieux, que l'arbitraire le plus absolu régnait en maître dans le choix des lignages, jusqu'en 1576, et, peut-être, encore plus tard. Ne voyons-nous pas, pour nous en tenir à un seul exemple, longtemps après cette époque, les membres d'un lignage demander à ceux du lignage de Weert d'inscrire parmi les siens un van der Noot, sous prétexte que celui-ci n'a pas encore obtenu son admission dans un des sept lignages!

*
**

L'examen des sceaux bruxellois et des planches armoriées de l'*Histoire de la Ville de Bruxelles* nous fait connaître les principes qui régissaient, en cette ville, le port d'armoiries et les modifications qu'on y apportait à celles-ci.

Ces principes, les voici, dans leurs grandes lignes :

A. Les personnes appartenant au lignage de leur nom en portent les armoiries, pleines, s'ils sont chefs de famille, brisées, s'ils sont cadets. Les brisures sont souvent empruntées au blason d'un autre lignage, ou famille, allié, ou consistent en la combinaison des armes lignagères avec celles de cette autre famille.

C'est ainsi qu'un Clutinc brise les siennes, en cœur, d'un écusson de Leeuw; un Coudenberg : d'un franc-quartier de Leeuw, aux émaux intervertis; un autre Coudenberg écartèle de Rolibuc et de Coudenberg, semé des billettes de Serroelofs; un Leeuw porte un franc-quartier, chargé d'une tour, qui est, peut-être, empruntée aux armes de Coudenberg.

Le lignage de Serroelofs : Hertewijc, Hertoghe, Hondeloeze, Huldemberghe, Cassaert, Collaj, Coninc, Loeze, Mol, Serclaes, Stalle, Wassaert, etc. ;

Le lignage de Rodenbeke : Hertewijc, **Clutinc**, Meerte, Woluwe;

Le lignage de Coudenberg : Buijseghem, Estor, Hertoghe, Collaj, Coudenberg, Rolibuc, **Serhuijgs**, Servranx, Stalle, Taije, etc.

(1) La liste complète se trouve reproduite dans l'*Histoire de Bruxelles*, T. I, p. 158-160.

B. Parmi les familles, non lignagères, possédant des armoiries à elles, les unes les conservent, du moins pendant quelque temps, en les réunissant, d'une façon quelconque, à celles du lignage.

Exemple :

Boot, portant des besants (semé), combinent avec Clutinc;

Eijck porte en cœur un écusson des Weert;

Heenkenshoot ('t Serarnts) écartèle de 't Serroelofs;

Herteken porte de Weert, brisé d'une croixette ancrée, qui semble être son propre emblème;

Nicolas de Hertoghe scelle, en 1522 : d'un écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (Leeuw?); aux 2^e et 5^e, une croix ancrée, qui est de Hertoghe; Gossuin de Hertoghe, en 1545 : de Coudenberg, brisé en cœur de cette croix ancrée; au franc-quartier de Clutinc. A quelque temps de là, la croix ancrée disparaît des armes de la famille. Un Henri de Hertoghe porte, en 1558 : une étoile à cinq rais. Appartient-il à la même famille que celle à la croix ancrée? Quoi qu'il en soit, cette dernière ne tarde pas à cimier l'écu de Coudenberg, brisé d'un franc-quartier de Clutinc, d'une étoile à cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. N'y aurait-il là qu'une simple coïncidence?

Gossuin de Saint-Géry, 1524, scelle d'une feuille de nénuphar, accompagnée de dix billettes, en orle, des Serroelofs; d'autres Saint-Géry, de trois feuilles de nénuphar, à un franc-quartier de Leeuw, etc.

Les Rolibuc, qui, à partir d'une certaine époque, ajoutent, au leur, le nom de Coudenberg, joignent, depuis lors, à leurs armes, celles de ces derniers.

C. Parmi les familles, non lignagères, possédant leurs propres armoiries, quelques-unes substituent à celles-ci les emblèmes d'un lignage : des Hertoghe, ainsi qu'il a déjà été dit, ceux de Coudenberg, à un franc-quartier de Clutinc, etc.;

Un Meerte prend l'écu de Clutinc, qu'il sème des billettes de Serroelofs;

Un Mol adopte l'écu des Steenweg (aux émaux de Noot), qu'il brise d'un maillet; un autre Mol porte de Weert.

Pareilles substitutions furent même effectuées par des membres des lignages : un Leeuw scelle de l'écu des Weert plein.

D. Des familles, dépourvues, semble-t-il, de blasons, adoptent ceux d'un lignage, qu'elles brisent, parfois, de l'une ou de l'autre façon :

'Egglouij porte : Clutinc (aussi brisé d'un franc-quartier de Coudenberg), Half-huijs : Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); Campsor : Serroelofs; Cassart : Clutinc, au lambel, chargé, quelquefois, d'un ou de plusieurs maillets; Clievère : Leeuw, brisé aussi d'un ou de plusieurs maillets; Coninc : Steenweg, plein, et aussi Serroelofs, brisé, parfois, d'une ou de plusieurs coquilles de Steenweg; Loenijs : Rolibuc-Coudenberg; Loose (Loze) : Serroelofs et aussi d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules (Clutinc?) à la bordure composée d'or et de gueules, laquelle constitue évidemment, ici, une allusion aux

armes des Serroelofs (de gueules semé de billettes d'or); un autre Loze écartèle de Grimberghe-Assche et de Serrrelofs; Mons : Steenweg, aux émaux intervertis; Poortere : Weert, plein et brisé; Swaef : Leeuw, plein et brisé.

Sous cette rubrique, citons les van der Noot, issus — peut-être en ligne directe et masculine — des Steenweg et portant, depuis une certaine époque, les emblèmes de ceux-ci : les cinq coquilles en croix, avec changement d'émaux, de sable sur or. L'identité de souche des Noot et des Steenweg résulte d'un acte, de 1511, auquel *Johannes ex Via Lapidea* appose son sceau, orné d'un écu à une (seule) coquille et portant cette légende : ✠ *S' Iohannis dicti de Noet*.

Les Coninc, existant parallèlement aux Steenweg et appartenant, comme eux, au magistrat de Bruxelles, dès le ^{xiii}^e siècle, faisaient partie du lignage de ceux-ci et scellaient, nous l'avons dit, de cinq coquilles en croix. Leur nom primitif est de *Platea*, que nous tenons pour la forme latine du nom de van der Straten; *Johannes de Platea*, 1284, 89, porte, dans le champ de son sceau, sans écu, une coquille. *Willelmus dictus Rex, junior*, 1295, brise l'écu aux cinq coquilles d'un lambel. *Gerelmus de Platea, dictus Rex*, scelle, en 1525 (comme *Arnoldus Rex*, en 1516, 7), des mêmes armes, mais pleines, sans le lambel. Les Coninc ayant latinisé leur surnom par *de Platea*, nous sommes d'avis qu'ils constituent une famille spéciale, qui a été affiliée au lignage des Steenweg ou *Via Lapidea*, par suite d'une alliance avec celui-ci.

De Nova Domo porte Clutinc, brisé d'une ou de plusieurs feuilles de nénuphar (Saint-Géry, Woluwe?);

Pipenpoy : Clutinc;

Rongeman : Clutinc, brisé d'un lambel, chargé de trois maillets, etc., etc.

E. Des familles, apparemment dépourvues de blason et se combinant des armoiries par la réunion de celles de plusieurs lignages auxquels elles se trouvent apparentées.

Citons, hors les exemples énumérés sous la rubrique précédente, les cas suivants :

Daneels : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois (2, 1) coquilles (Steenweg?), au franc-quartier de Serroelofs; aux 2^e et 5^e, de Weert, au franc-quartier de Redinghen (Rolibuc?); Esselen : Steenweg (les coquilles d'or); en franc-quartier de Serroelofs; Fraijbaert : Rodenbeke, semé de billettes de gueules (Serroelofs) (1); Goddijn : Clutinc, au franc-quartier de Leeuw; Haene, dit Vilain : Rodenbeke, la bande ondée chargée de trois tours d'argent (Coudenberg); Hert : Weert, au franc-quartier de Leeuw (aux émaux intervertis); Cole : Coudenberg, au franc-quartier de Weert; Collaij : Leeuw, le lion chargé d'une tour de Coudenberg, et, aussi, Leeuw, à la bordure d'argent, chargée de billettes d'or (Serroelofs); Labus : Leeuw, avec Weert en cœur; Magnus : Weert, au chef de Clutinc; Pluckmese : écartèle de Rodenbeke et de Weert; Mours porte : Rodenbeke, au franc-quartier de Leeuw, semé de billettes (Serroelofs); Roosen et Huldenberg : Clutinc (?), semé de

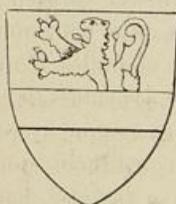
(1) Un autre Fraijbaert : Clutinc avec un écusson en cœur à trois maillets.

billettes d'or (Serroelofs) (1); au franc-quartier à trois maillets; Swaef sème l'écu de Leeuw de billettes (Serroelofs), ou bien écartèle de Leeuw et de Serroelofs.

*
**

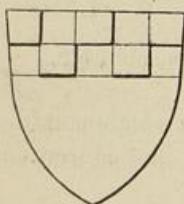
En parcourant l'armorial bruxellois, on est frappé de la grande faveur dont jouissent un certain nombre de blasons appartenant à des familles non lignagères, dont l'influence fut considérable au moyen âge. Mais constater quelles étaient les familles qui portaient ces emblèmes primitivement n'est pas toujours chose aisée.

Examinons quelques-unes de ces armoiries si répandues à Bruxelles.

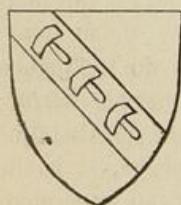


C'est, tout d'abord, *la fascia et le lion brochant, issant du bord inférieur de celle-ci*, ou : *une fascia, sommée d'un lion issant*. Le puissant lignage de Redinghen, de Louvain possédait ce blason, qui appartient aussi aux Rolibuc de Bruxelles. Ceux-ci constituent-ils une branche de ceux-là? Peut-être. Quoi qu'il en soit, les Rolibuc occupèrent à Bruxelles une haute situation.

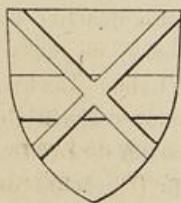
Alliés aux Coudenberg, ils joignirent, au leur, le nom de ce lignage, à moins, toutefois — chose moins probable — que ce ne soit une branche de celui-ci qui, en souvenir d'une ascendante, ait pris le nom de Rolibuc.



Plain, au chef échiqueté. La plus importante des familles bruxelloises qui portait ces armes est celle des seigneurs de Bigard. Les t' Serclaes, probablement par suite d'une alliance avec Bigard, chargèrent de cet écu le lion du leur. Les Doncker, Habbeke, Hertewijc, Meerte, Mennen, etc., l'avaient fait leur ou, du moins, le combinèrent avec leurs armoiries.



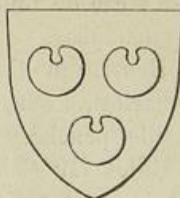
Une bande, chargée de trois maillets. Blason des Heetvelde, Hellebeek, Pede, etc.



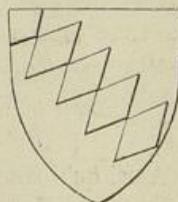
Une fascia et un sautoir brochant. Emblème de Grimberghe-Assche et de beaucoup de familles brabançonnnes (voir plus haut).

(1) Un autre Huldenberg : Weert, au chef de Clutinc, somé de maillets.

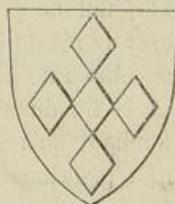
Trois feuilles de nénuphar. Les Saint-Géry et les Woluwe, issus de ceux-ci, les portèrent de gueules sur argent. Les Plassche les écartelaient d'un lion; Pape portait : d'azur à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier, chargé de deux faucilles dentelées; affrontées, accompagnées en cœur d'une billette; *Namen* (Namur) : de gueules à trois feuilles de nénuphar d'or; au franc-quartier d'or, chargé d'un lion de sable.



Une bande de cinq losanges. A Bruxelles, les van den Berghe, les Hamme et les Ophem sont les familles les plus importantes qui avaient adopté ce blason.



De gueules à la croix de cinq losanges d'argent, ou cinq losanges, rangés en croix; ces armes procédant, peut-être des précédentes, — à moins que celles-ci ne soient dérivées de celles-là, — appartiennent à l'antique famille de Mol, qui brisait, presque toujours, d'une, ou de plusieurs billettes d'or (Serroelofs); un semé de billettes devint, par la suite, partie intégrante du blason des Mol.



Les Wassaert et les Habosch blasonnaient : de gueules à trois losanges d'argent, en pal, armoiries rappelant, probablement, leur descendance des Mol. Comme ces derniers, les Wassaert brisaient, parfois, d'un semé de billettes, évidemment pour marquer ainsi leur affiliation au lignage de Serroelofs, à preuve qu'un autre Wassaert scelle de l'écu de Serroelofs, brisé d'un franc-quartier au lion (Leeuw?).

Trois maillets penchés. Ces armoiries, très répandues en Brabant, en général, l'étaient à Bruxelles, en particulier. La famille la plus importante qui les avait faites siennes est celle des Huldenberg. Elles appartenaient aux Ophem, Carloo, Cotthem, Cattenbroek, etc.



*
**

Fort nombreuses sont les familles bruxelloises, lignagères et autres, qui écartelaient leur blason de l'un des huit énumérés ci-dessus, ou qui le combinaient d'une autre façon quelconque avec l'un de ces derniers.

En règle générale, les familles nouvellement établies à Bruxelles prirent à cœur de recevoir dans leurs armes celles d'un des lignages ou d'une des autres grandes familles de cette ville :

Pierre Brau, échevin, scelle, en 1485, de trois pals de vair; au chef plain. Sur son sceau de 1486, le même (?) Pierre Brau écartèle ces armes (1) de trois feuilles de nénuphar.

Henri van Cobbenbosch, jadis prisonnier à Bastweiler, sous l'amman de Bruxelles, scelle, en 1574, d'un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'un maillet penché.

Gilles van Cobbenbosch, échevin, en 1459, porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé; au 5^e, trois feuilles de nénuphar; au 4^e, un parti-émanché (Weert).

*

**

Ainsi qu'il résulte clairement de l'ordonnance de 1648, l'admission dans un des lignages, malgré leur caractère essentiellement aristocratique, ne suffisait pas pour conférer une situation nobiliaire. Rappelant que, suivant l'ordonnance du 10 juin 1605, nul ne peut être admis dans un lignage après avoir exécuté un métier, à moins de réhabilitation préalable par le prince, ce document constate formellement que celle-ci ne permet pas de prendre le titre de damoiseau, ou *jonkheer* (2).

A la fin du xvii^e siècle, les patriciens sollicitèrent du roi d'Espagne un décret ordonnant qu'à l'avenir personne ne pourrait plus entrer dans les lignages qu'il ne fût gentilhomme ou n'eût obtenu du monarque des lettres de reconnaissance de noblesse ou d'anoblissement. Ce fait, que nous croyons inédit, est puisé dans le registre du lignage de Leeuw; le 15 juin 1684, jour d'élection, ce dernier délégua deux de ses membres pour examiner les rétroactes des requêtes et des autres documents concernant cette affaire et la poursuivre avec l'intervention de sire Pierre de Launay, chevalier (5).

La solution ne fut pas favorable, puisque, jusqu'à la fin de l'ancien régime, nous voyons des noms roturiers — en petit nombre, il est vrai — figurer sur les listes des lignages.

*

**

(1) Elles permettent de le supposer originaire de la Gueldre, pays où ce blason (Châtillon) est très répandu.

(2) *Histoire de Bruxelles*, II, p. 509.

(3) Voir J.-TH. DE RAADT, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornée des portraits de ces deux rois d'armes*.

Les sept lignages de Louvain.

Ce qui a été dit, plus haut, sur les armoiries des patriciens bruxellois, peut se rapporter, en partie, à celles des patriciens d'autres localités dont l'administration fut l'apanage d'une oligarchie aristocratique, comme, par exemple, à Louvain.

De même que Bruxelles, Louvain avait ses lignages, et ils y étaient également au nombre de sept.

DIVAEUS, CHRISTIEN et d'autres s'en sont occupés dans leurs ouvrages, non sans commettre de multiples erreurs. Pour faciliter au lecteur la compréhension des nombreux sceaux louvanistes décrits dans notre travail, nous croyons bien faire en décrivant, ici, les armes des lignages de cette ville.

Les voici :

- uten Limmingen : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules;
- van Calsteren : d'or au sautoir engrêlé de gueules;
- van Redingen : d'argent à la fasce de gueules et au lion brochant d'azur, ou de sable, issant du bord inférieur de la fasce;
- van Steen : d'or au sautoir échiqueté d'argent et de sable;
- Verusalem : de gueules à trois macles d'argent;
- Gielis : de gueules; au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable;
- van Rode : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules.

*
**

Les prétendus lignages d'Anvers.

Voici les noms et les armes de sept familles anversoises, surnommées — par allusion à la fasce et à la bande échiquetées — *schakenfamiliën*, ou « *Schaken* », tout court :

- Volkaerts : de gueules à la face échiquetée d'argent et de sable;
- Wilmaers : de sable à la bande échiquetée d'argent et de gueules, accostée de deux roses d'argent;
- van Hoboken : de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
- Bode : d'argent à la fasce échiquetée d'or et de gueules;
- Aleijns : de gueules à la fasce échiquetée d'or et d'azur;
- de Pape : de sinople à la fasce échiquetée d'argent et de gueules;
- van Impegem : d'azur à la fasce échiquetée d'argent et de gueules.

On a voulu les faire passer pour les sept lignages d'Anvers. Il semble que cette idée n'ait pris naissance qu'au xvii^e siècle. D'après les historiens anversois modernes, la cité de l'Escaut ne posséda pas d'institution analogue aux lignages de Bruxelles et de Louvain.

A l'instar de ce qui se passa dans ces deux dernières villes, un certain nombre de familles d'Anvers adoptèrent — en les modifiant parfois — ces armes à la fasce ou à la bande échiquetée. On en trouvera des exemples au cours de notre recueil.

